

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 20 novembre 2023

(26^e jour de séance de la session)



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE OUZOULIAS

Secrétaires :

Mmes Catherine Di Folco et Patricia Schillinger.

1. **Procès-verbal** (p. 9042)
2. **Mise au point au sujet de votes** (p. 9042)
3. **Loi de finances de fin de gestion pour 2023.** – Adoption d'un projet de loi modifié (p. 9042)

Candidatures à une éventuelle commission mixte paritaire (p. 9042)

Discussion générale (p. 9042)

M. Thomas Cazenave, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances

M. Georges Patient

M. Thierry Cozic

M. Stéphane Sautarel

Mme Vanina Paoli-Gagin

M. Vincent Capo-Canellas

M. Thomas Dossus

M. Pascal Savoldelli

M. Raphaël Daubet

Mme Isabelle Briquet

M. Jean-Baptiste Blanc

M. Vincent Delahaye

Clôture de la discussion générale.

Article liminaire – Adoption. (p. 9053)

PREMIÈRE PARTIE (p. 9054)

Intitulé de la première partie (p. 9054)

Amendement n° 1 de M. Vincent Delahaye. – Retrait.

Avant l'article 1^{er} (p. 9055)

Amendement n° 16 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rejet par scrutin public n° 53.

Article 1^{er} – Adoption. (p. 9059)

Après l'article 1^{er} (p. 9059)

Amendement n° 23 du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Article 2 (p. 9060)

Amendement n° 14 de M. Pascal Savoldelli. – Rejet.

Amendements identiques n°s 8 de M. Thierry Cozic et 9 de M. Thomas Dossus. – Rejet des deux amendements.

Adoption de l'article.

Article 3 (p. 9061)

Amendement n° 15 de M. Pascal Savoldelli. – Retrait.

Amendement n° 25 de M. Didier Rambaud. – Rejet.

Adoption de l'article.

Après l'article 3 (p. 9063)

Amendement n° 17 de M. Pascal Savoldelli. – Rejet par scrutin public n° 54.

Amendement n° 7 rectifié *bis* de Mme Isabelle Briquet. – Rejet.

Article 4 et état A (p. 9068)

Amendement n° 35 du Gouvernement. – Adoption.

Adoption de l'ensemble de l'article et de l'état annexé, modifié.

Vote sur l'ensemble de la première partie (p. 9078)

M. Marc Laménie

Adoption de l'ensemble de la première partie du projet de loi, modifié.

SECONDE PARTIE (p. 9078)

Article 5 et état B (p. 9078)

Amendement n° 27 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° 5 de la commission. – Adoption.

Amendement n° 10 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° 11 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° 4 de la commission. – Adoption.

Amendement n° 36 de la commission. – Adoption.

Amendement n° 2 de la commission. – Adoption.

Amendement n° 3 de la commission. – Adoption.

Amendement n° 22 de M. Vincent Capo-Canellas. – Retrait.

Amendement n° 21 de M. Vincent Capo-Canellas. – Adoption.

Amendement n° 30 rectifié de M. Thani Mohamed Soilihi. – Retrait.

Amendement n° 33 rectifié de M. Thani Mohamed Soilihi. – Adoption.

Amendement n° 32 rectifié de M. Saïd Omar Oili. – Adoption.

Amendement n° 34 du Gouvernement. – Adoption.

Amendements identiques n°s 28 du Gouvernement et 31 de M. Didier Rambaud. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° 29 du Gouvernement. – Adoption.

Amendements identiques n°s 6 de la commission, 13 de M. Éric Bocquet et 26 de M. Xavier Iacovelli. – Adoption des trois amendements.

Adoption de l'ensemble de l'article et de l'état annexé, modifié.

Article 6 et état C – Adoption. (p. 9104)

Article 7 et état D (p. 9104)

Amendement n° 24 rectifié de M. Didier Rambaud. – Rejet.

Adoption de l'ensemble de l'article et de l'état annexé.

Article 8 (p. 9106)

Amendement n° 18 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Adoption de l'article.

Articles 9 et 10 – Adoption. (p. 9107)

Après l'article 10 (p. 9107)

Amendement n° 12 rectifié de M. Pascal Savoldelli. – Rejet.

Demande de coordination (p. 9108)

Demande de coordination de l'article liminaire ainsi que de l'article 4 et de l'état A. – M. Thomas Cazenave, ministre délégué; M. Claude Raynal, président de la commission des finances. – Adoption.

Suspension et reprise de la séance (p. 9108)

Article liminaire (*pour coordination*) (p. 9108)

Amendement n° COORD-1 du Gouvernement. – Adoption.

Article 4 et état A (*pour coordination*) (p. 9110)

Amendement n° COORD-2 du Gouvernement. – Adoption.

Vote sur l'ensemble (p. 9114)

Adoption, par scrutin public n° 55, de l'ensemble du projet de loi, modifié.

4. **Ordre du jour** (p. 9115)

Nomination de membres d'une éventuelle commission mixte paritaire (p. 9115)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE OUZOULIAS

vice-président

Secrétaires :

Mme Catherine Di Folco,
Mme Patricia Schillinger.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à seize heures.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin.

Mme Vanina Paoli-Gagin. Lors des scrutins n^{os} 48, 49 et 50 du 16 novembre 2023 relatifs au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, M. Pierre-Jean Verzelen souhaitait voter pour.

M. le président. Acte est donné de cette mise au point, ma chère collègue. Elle figurera dans l'analyse politique des scrutins concernés.

3

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023

Adoption d'un projet de loi modifié

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, de finances de fin de gestion pour 2023 (projet n^o 88, rapport n^o 113).

Candidatures à une éventuelle commission mixte paritaire

M. le président. J'informe le Sénat que les candidatures pour siéger au sein de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur ce projet de loi ont été publiées.

Ces candidatures seront ratifiées si la présidence n'a pas reçu d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux de vous présenter ce projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2023.

Le projet de loi que je vous présente aujourd'hui est un texte financier particulier. Vous le savez, il se concentre sur la réaffectation des crédits fixés dans la loi de finances initiale. Ainsi, nous ne touchons pas aux grands équilibres de celle-ci, non plus qu'aux impôts, que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises.

Ce texte est donc plus circonscrit qu'un projet de loi de finances rectificative. Il permet seulement au Gouvernement de s'adapter aux événements intervenus pendant l'année et d'en tirer les conséquences budgétaires.

L'article liminaire de ce projet de loi de finances de fin de gestion confirme les prévisions de croissance de la loi de finances initiale. Ce taux de 1 %, beaucoup d'économistes et de prévisionnistes l'avaient jugé optimiste. Sa réalisation démontre que notre économie a tenu, que nos entreprises ont continué de produire et de se développer malgré les crises.

Notre stratégie de lutte contre l'inflation et de protection des entreprises et des ménages face à l'augmentation des coûts de l'énergie a fonctionné. L'inflation sera certes supérieure à nos prévisions initiales, mais baissera de 0,3 point par rapport à 2022 pour s'établir à 4,9 % en 2023. Les derniers chiffres du mois d'octobre font état d'une inflation retombée à 4 %. La baisse de l'inflation devrait se poursuivre de façon marquée en 2024.

Notre stratégie a également permis de contenir le déficit public. Avec 4,9 % du PIB, nous sommes à un niveau inférieur à la prévision de la loi de finances initiale. C'est une bonne nouvelle pour nos finances publiques. Avec la hausse des taux d'intérêt, chaque euro de dette supplémentaire nous coûte plus cher. Cette augmentation des taux nous conduit d'ailleurs à ouvrir 3,8 milliards d'euros de crédits supplémentaires pour faire face à la hausse de la charge de la dette.

Nous allons poursuivre dans cette voie de réduction progressive et déterminée du déficit public. La Première ministre a lancé la semaine dernière avec l'ensemble du Gouvernement une première vague de revues des dépenses pour 2024 et 2025. Le Sénat y sera associé, car c'est un travail collectif, pour l'intérêt général.

Je souhaite que cet exercice nous permette de respecter la trajectoire ambitieuse que nous nous sommes fixée dans le projet de loi de programmation des finances publiques.

Au-delà du contexte macroéconomique, des événements extérieurs ont affecté l'exécution de la loi de finances initiale. Notre pays a fait face à des crises nouvelles, certaines se sont aggravées.

Pour toutes ces raisons, il est de notre responsabilité d'adapter notre budget afin de permettre à la France de poursuivre son action et de respecter ses engagements.

Le premier de ces engagements est celui que nous avons vis-à-vis de l'Ukraine. La France doit continuer de jouer pleinement son rôle dans cette guerre aux portes de l'Union européenne. Notre soutien face à l'invasion russe reste indéfectible.

Pour remplir pleinement cette mission, nous avons besoin d'une armée forte, capable de faire face aux crises. Ce projet de loi permet l'augmentation de 2,1 milliards d'euros du budget de nos armées. Plus de la moitié de ces crédits sont une anticipation de la loi du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Nous devons être dotés d'une armée de premier ordre, pilier de notre autonomie stratégique.

Nous augmenterons également de 300 millions d'euros le budget du ministère de l'intérieur afin de permettre notamment l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cette politique est conforme à nos engagements vis-à-vis de l'Ukraine, de nos partenaires européens et du monde libre.

Le monde agricole a traversé de nombreuses crises au cours des dernières années. Le soutien à l'agriculture est un enjeu majeur pour les territoires ruraux. C'est également un enjeu central pour notre souveraineté et essentiel dans le contexte d'instabilité que nous connaissons. Nous devons préserver notre modèle et soutenir toujours et partout notre ruralité.

Vous le savez, au cours des deux dernières années, l'épidémie de grippe aviaire a touché de nombreuses exploitations. C'est pourquoi le projet de loi qui vous est présenté prévoit une augmentation des crédits du ministère de l'agriculture, à hauteur de 800 millions d'euros, destinée au dédommagement des exploitants touchés.

Les dispositifs de soutien du Gouvernement contenus dans ce PLFG touchent tous les territoires.

Ainsi, 400 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux exonérations de cotisations sociales patronales spécifiques aux territoires ultramarins. Le chômage a baissé plus vite dans ces territoires qu'en métropole depuis 2017 ; toutefois, son taux y reste plus important. Nous devons intensifier nos efforts pour le travail et pour le plein emploi partout sur le territoire.

Enfin, le Gouvernement continue de protéger et de soutenir les Français, en particulier ceux qui en ont le plus besoin. C'est cet objectif partagé qui vous a conduits à adopter, dans une version conforme à celle de l'Assemblée nationale, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Nous ouvrons près de 500 millions d'euros sur le budget du ministère des solidarités et des familles pour tenir compte de la hausse du nombre de personnes bénéficiant de la prime d'activité et de l'AAH.

Mais le sérieux budgétaire impose que toutes ces dépenses supplémentaires soient compensées par des annulations de crédits dans les budgets des ministères : 5,2 milliards d'euros s'ajoutent ainsi aux 5 milliards déjà annulés par décret en septembre 2023.

Ces annulations ne doivent pas être lues comme des renoncements du Gouvernement par rapport à ses engagements initiaux. Notre économie a tenu bon, nous avons réussi à maîtriser la flambée des prix de l'énergie. Certains crédits adoptés n'ont donc pas été dépensés. C'est une bonne nouvelle.

Sur la sinistralité des prêts garantis par l'État (PGE) d'abord, 500 millions d'euros sont économisés. Je le disais, notre économie a tenu, nos entreprises ont continué de se développer. Elles ont été en mesure de rembourser ces prêts.

Le dynamisme de notre économie a également permis de limiter nos dépenses en matière de chômage.

Pour ce qui concerne enfin la masse salariale des ministères, c'est aussi le principe de la gestion prudente qui a prévalu, puisque nous avons pu mettre en œuvre les mesures de revalorisations salariales annoncées en juin 2023 sans ouvrir de nouveaux crédits pour les dépenses de personnel des ministères.

Le texte qui vous est présenté est également le fruit d'un travail dense avec l'Assemblée nationale. Les députés de la majorité et des oppositions l'ont enrichi. Plusieurs dispositifs ont été intégrés sans pour autant déséquilibrer le texte initial. Avec ces ajouts, nos prévisions concernant le déficit restent inchangées. C'est le même effort de maîtrise qui doit nous guider dans nos débats ici au Sénat.

Ainsi, nous renforcerons notre soutien à l'Ukraine par la prolongation du fonds spécial créé en fin d'année 2022, pour un montant de 200 millions d'euros. C'était une proposition transpartisane qui a largement rassemblé les députés. Nous l'avons soutenue.

La première lecture à l'Assemblée nationale nous a permis d'aller plus loin en matière de soutien à l'agriculture. Les députés ont notamment adopté un amendement pour soutenir la filière vitivinicole touchée par le mildiou.

Les députés ont aussi souhaité introduire des dispositifs spécifiques de soutien aux territoires. Ainsi, la dotation de solidarité territoriale a été reconduite pour la collectivité de Corse. Face aux difficultés que traversent la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin, les fonds alloués au plan Sargasses II ont été renforcés.

Le texte a, en outre, été enrichi par de nombreux dispositifs de soutien à destination des personnes les plus fragiles. En particulier, les familles monoparentales les plus modestes bénéficieront d'une majoration exceptionnelle de la prime de Noël. Face aux difficultés récentes qu'elles ont traversées, 20 millions d'euros supplémentaires seront destinés aux associations d'aide alimentaire. Dans le domaine de la santé, 1 million d'euros seront consacrés à la prévention de l'endométriose.

Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, ce projet de loi de finances de fin de gestion, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale, permet d'ajuster les crédits par des ouvertures et des annulations, en tirant les conséquences des événements de l'année en cours.

Il permet à la France de respecter ses engagements vis-à-vis des Français et de ses partenaires. Il permet également de respecter notre objectif de sérieux en matière de dépense publique auquel, je le sais, vous êtes particulièrement sensible.

J'espère que l'équilibre trouvé dans le texte entre la maîtrise de nos finances publiques et le soutien à l'Ukraine, à l'agriculture et aux territoires et personnes qui connaissent des difficultés saura vous convaincre.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous inaugurons aujourd'hui le premier projet de loi de finances de fin de gestion, tel qu'il résulte de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques du 28 décembre 2021.

Ce texte consacre en droit la pratique des dernières années, mais ne comporte aucune disposition d'ordre fiscal, ce dont je me félicite, parce que cela clarifie nettement le débat parlementaire, alors que nous commencerons à discuter au Sénat, cette semaine même, du projet de loi de finances pour 2024 qui comporte, pour sa part, cent cinquante articles de première partie...

Ainsi, l'objectif de ce PLF de fin de gestion pour 2023 consiste essentiellement à procéder à des ajustements, ouvertures et annulations de crédits, sur le budget de l'État.

Je souhaite tout d'abord dire quelques mots du scénario macroéconomique retenu par le Gouvernement. Monsieur le ministre, je le qualifie de crédible : vous le voyez, je ne suis pas partisan de la critique systématique du Gouvernement. Si votre hypothèse de 1 % de croissance pour 2023 est crédible, c'est parce qu'elle est conforme aux dernières données de l'Insee sur la croissance des premier et deuxième trimestres et en ligne avec les principales prévisions institutionnelles aussi bien qu'avec le consensus des économistes.

Toutefois, ne nous y trompons pas : ce n'est pas parce que votre prévision pour 2023 se réalise que celle qui porte sur 2024 – beaucoup plus optimiste ! – se réalisera.

Surtout, ce qui m'inquiète, monsieur le ministre, c'est que, malgré la réalisation de vos prévisions de croissance pour 2023, la situation générale des finances publiques est encore extrêmement grave. Le déficit attendu s'élève à 4,9 % du PIB. Il serait donc plus élevé en 2023 qu'en 2022, alors même que nous sommes censés être en sortie de crise ! Quand les autres pays européens redressent leurs finances publiques, la France laisse dériver ses dépenses, ses déficits et sa dette. Nous sommes à contretemps ; le « en même temps » est manifestement dépassé...

La preuve : le déficit budgétaire revient en 2023 aux niveaux extrêmes atteints en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire. Il est supérieur à 170 milliards d'euros ; c'est presque deux fois plus que la moyenne des déficits d'avant la crise – environ 90 milliards d'euros par an –, que l'on jugeait déjà excessifs... Ce déficit budgétaire a en outre dérivé : il s'établira à près de 7 milliards d'euros de plus que les prévisions de la loi de finances initiale.

Votre principal problème, monsieur le ministre, c'est l'incapacité du Gouvernement à maîtriser les dépenses. Les ouvertures de crédits, dans ce projet de loi, sont très importantes, puisqu'elles sont de 9 milliards d'euros hors remboursements et dégrèvements. Si ces ouvertures massives pouvaient se comprendre en 2020 en raison de la crise sanitaire, on peut s'interroger sur la pertinence de leur persistance en cette fin d'année 2023.

En parallèle, vous n'annulez que 5,2 milliards d'euros de crédits sur le budget général, soit des ouvertures nettes de 3,8 milliards d'euros. N'y avait-il pas déjà suffisamment de milliards dans la loi de finances initiale, avec un déficit prévu de 165 milliards d'euros ?

En outre, monsieur le ministre, les moindres dépenses que vous proposez correspondent en réalité largement à des sous-consommations naturelles d'enveloppes de crise qui n'ont pas été dépensées. Il n'y a ici, encore une fois, aucune économie budgétaire. On constate plutôt la pratique, devenue habituelle, d'ouvrir des réserves de financement pour des montants astronomiques – plusieurs milliards d'euros ! – qui ne sont ensuite pas consommées, quitte à annuler ou à reporter les crédits au détriment de la transparence et de l'information du Parlement. J'attends, monsieur le ministre, que vous me prouviez le contraire !

Le Gouvernement ne cesse de communiquer sur un budget construit et exécuté « à l'euro près », mais c'est tout l'inverse qui se passe : les gestionnaires publics sont déresponsabilisés par l'ouverture systématique d'enveloppes de crédits importantes, qui sont parfois consommées, mais qui, si elles ne sont pas, font croire que l'argent coule à flots. C'est une espèce de puits sans fond !

En plus du niveau historique de déficit, je tiens à signaler, monsieur le ministre, qu'il reste, à un peu plus d'un mois de la fin de gestion, des facteurs très importants d'incertitudes : si le versement européen de 10,9 milliards d'euros attendu au titre du plan de relance n'arrivait pas avant la fin de l'année, ce sont autant de recettes qui manqueraient sur cet exercice et un déficit qui serait aggravé d'autant. Peut-être pourrez-vous nous rassurer sur ce point ?

De manière générale, la commission des finances a relevé la détérioration de la qualité des prévisions budgétaires du Gouvernement.

Avant le covid-19, l'écart entre le déficit budgétaire prévu par la loi de finances rectificative de fin d'année et celui qui était réellement exécuté était d'environ 3 milliards d'euros. L'année du covid-19, en 2020, il a été de 45 milliards d'euros – cela pouvait se comprendre –, mais l'année dernière, il était de près de 20 milliards d'euros. Qu'en sera-t-il cette année ?

Notre commission a déjà souligné la difficulté grandissante à prévoir le niveau des recettes.

L'État a abandonné plus de la moitié du produit de la TVA, une ressource pourtant importante et stable. Il est aujourd'hui tributaire des recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) qui sont extrêmement volatiles en fonction de la conjoncture et des pratiques de report des entreprises. En 2023, on compte 6 milliards d'euros de recettes d'IS de plus que prévu. Mais le retournement de la conjoncture économique aura sur ces recettes un impact probablement difficile à absorber pour le budget de l'État.

L'autre principale augmentation de recettes est celle du produit prévisionnel de TVA, qui résulte pour l'essentiel de votre décision, prise cet été, de ponctionner 2 milliards d'euros sur les ressources de l'Unédic. Acculés que nous sommes, en fin de gestion, à devoir limiter la dégradation du déficit budgétaire, nous n'avons pas souhaité y revenir, mais est-ce de bonne pratique, monsieur le ministre ?

Cette volatilité des recettes face à des dépenses qui ne cessent de progresser n'augure rien de bon pour les budgets à venir. Là encore, nous sommes à contretemps !

Quelques mots sur les ajustements de crédits.

Votre texte, monsieur le ministre est riche, voire opulent : cent trois programmes du budget général, soit les deux tiers d'entre eux, font l'objet d'ouvertures ou d'annulations de crédits.

La commission des finances ne peut que prendre acte des principales ouvertures que vous proposez : la charge de la dette, qui est réévaluée de 3,8 milliards d'euros, et la mission « Défense », à hauteur de 2,1 milliards d'euros ; la loi de programmation militaire 2024-2030 n'a pas encore commencé à être exécutée, mais on peut comprendre les effets qu'ont la guerre en Ukraine ou l'inflation. Je pourrais noter de nombreuses autres ouvertures de crédits, en particulier sur le budget de l'agriculture, secteur dans lequel les crises exceptionnelles se succèdent, ou sur celui de l'hébergement d'urgence, pour lequel le Gouvernement semble toujours courir après l'urgence...

En ce qui concerne les annulations de crédits, elles portent, je l'ai déjà dit, sur des sous-consommations de crédits d'urgence, comme les 400 millions d'euros annulés sur les guichets d'aides aux entreprises, qui s'ajoutent aux 4 milliards d'euros déjà annulés par décret le 18 septembre dernier.

Le dispositif MaPrimeRénov' fait également l'objet d'une annulation, à hauteur de 800 millions d'euros – excusez du peu ! –, car les résultats ne sont pas au rendez-vous : l'objectif de rénovations dans le parc de logements privés n'est pas atteint.

Enfin, ce texte nous donne raison également au sujet de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, que le Sénat avait tenté de réduire sur l'initiative de nos rapporteurs spéciaux Albéric de Montgolfier et Claude Nougéin : elle n'a pas du tout été consommée et fait l'objet d'une annulation de 100 millions d'euros, après une première annulation de 700 millions d'euros par décret.

Vous l'aurez compris, si la commission des finances est très critique de la trajectoire budgétaire du pays, elle prend acte des dispositions prévues dans le présent projet de loi. Celui-ci consiste en réalité, pour l'essentiel, à ouvrir des crédits nécessaires et à tirer les conséquences de l'exécution budgétaire de l'année.

La commission a toutefois souhaité y ajouter une série d'amendements qui proposent des ouvertures de crédits sur des sujets qui nous semblent importants et urgents : la voirie et les ouvrages d'art des collectivités territoriales ; la réouverture d'une ligne ferroviaire d'équilibre du territoire ; la rénovation de nos réseaux d'eau potable ; le soutien à des populations particulières qui connaissent des situations difficiles, je pense aux réfugiés arméniens ou, plus près de nous, aux plus démunis de nos concitoyens, pour lesquels nous proposons un abondement supplémentaire des crédits de l'aide alimentaire.

Alors, bien sûr, vous me direz que ces amendements coûtent, mais il est bien difficile en fin de gestion de proposer des économies pour financer ces dépenses urgentes. Je vous propose d'ailleurs d'avoir cet échange à partir de jeudi, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, au cours duquel vous verrez que ce ne sont pas des millions, mais des milliards d'euros d'économies que la commission des finances vous proposera. Nous serons au rendez-vous de la responsabilité !

Pour conclure, mes chers collègues, je vous propose d'adopter ce projet de loi de finances de fin de gestion, sous réserve de l'adoption des amendements de la commis-

sion, qui ont été approuvés à une très large majorité, voire, pour beaucoup, à l'unanimité. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Patient.

M. Georges Patient. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous inaugurons aujourd'hui un nouveau type de texte, le projet de loi de finances de fin de gestion, créé par la loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques. Schématiquement, c'est une loi de finances rectificative, mais amputée de la partie sur les recettes et restreinte aux seuls mouvements de crédits et ajustements du solde budgétaire.

Le projet de loi de finances de fin de gestion n'est pas obligatoire, mais en choisissant celui-ci plutôt qu'un projet de loi de finances rectificative pour clore l'année 2023, le Gouvernement souhaite afficher le sérieux budgétaire dont il fait preuve, la sincérité des comptes et la rigueur des prévisions faites en début d'exercice.

En effet, celles-ci restent inchangées en ce qui concerne la croissance, à 1 %, et l'inflation, à 4,9 %. C'est le signe que notre économie résiste mieux que celle de la plupart de nos voisins européens : la moyenne prévue par l'Union européenne est à 0,6 % de croissance pour la zone euro comme pour l'ensemble des pays de l'Union. Il en va de même avec l'inflation, qui sera en moyenne de 6,5 % à l'échelle européenne et de 5,6 % au sein de la zone euro.

La sincérité budgétaire de la loi de finances initiale pour 2023 se traduit également par une prévision du solde public, qui s'améliore même légèrement, avec un déficit à 4,9 % du PIB contre 5 % initialement prévu. Cela reste néanmoins un niveau élevé. Pour autant, cela procède d'un choix assumé et payant, celui de ne pas réduire la dépense publique de manière trop brutale, afin d'éviter un ralentissement de l'activité économique ; cela nous mènerait à coup sûr vers une récession comme en ce moment en Allemagne.

La prévision de dette publique reste quant à elle inchangée, à 109,7 % du PIB.

Cette loi de finances de fin de gestion est-elle une loi pour rien, étant donné que les grands équilibres ne bougent pas et qu'elle exclut toute intervention sur la fiscalité, tout en limitant à l'année en cours toutes les nouvelles dépenses ? Évidemment non !

Nous devons adapter le budget aux aléas de l'année et ils sont nombreux : les crises internationales en Ukraine et au Proche-Orient ; les événements climatiques avec les tempêtes des dernières semaines sur l'ouest et le nord de la France ; la terrible sécheresse que subit Mayotte ; les calamités agricoles, avec l'épidémie de grippe aviaire ou l'épisode de mildiou dans certains vignobles ; les dégradations pendant les violences urbaines pour lesquelles l'État apporte un soutien financier aux communes touchées ; ou encore les conséquences de la forte inflation des derniers mois, qui a poussé de nombreuses familles vers l'aide alimentaire.

Nous devons également nous adapter aux réussites comme aux échecs de certaines politiques publiques.

Par exemple, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés, une mesure de justice pour nos concitoyens en situation de handicap, provoque une augmentation, sous-estimée en loi de finances initiale, du nombre d'allocataires. Il faut ainsi ouvrir 500 millions d'euros sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour y faire face.

Autre exemple, le dynamisme des économies en outre-mer nécessite 400 millions d'euros de crédits supplémentaires pour compenser les exonérations de cotisations sociales patronales spécifiques.

À l'inverse, le dispositif MaPrimeRénov' fait l'objet d'une sous-consommation permettant d'annuler 300 millions d'euros sur les 2,4 milliards d'euros, soit plus de 12 %. Cette sous-consommation suscite des questions sur le calibrage du dispositif quand on sait que, dans le PLF 2024, un budget de 4 milliards est prévu pour ce dispositif.

Le Gouvernement propose donc dans ce PLFG d'ouvrir pour plus de 5,2 milliards d'euros de crédits nouveaux, compensés intégralement par des annulations équivalentes.

Nos collègues députés ont par ailleurs ajouté près de 400 millions d'euros de crédits supplémentaires, au travers d'amendements issus de tous les bancs. Du reste, il faut le noter, il s'agit d'un texte qui a été voté : les débats ont pu aller jusqu'au bout. Le format de ce nouveau type de loi de finances y est certainement pour quelque chose...

Pour sa part, le groupe RDPI a déposé plusieurs amendements visant à compléter les dispositions déjà prises. Il s'agit essentiellement de mesures de solidarité. Ainsi, nous proposons 30 millions d'euros de crédits supplémentaires au profit des associations habilitées pour l'aide alimentaire.

Il y a enfin, et surtout, des mesures en faveur de Mayotte, département qui connaît l'une des plus graves crises des dernières années. Pour aider les autorités locales à y faire face, nous proposons de voter une aide de 50 millions d'euros à destination du conseil départemental, afin de l'aider à assurer les politiques décentralisées : l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, le transport scolaire. Un autre amendement tend à augmenter d'un peu plus de 63 millions d'euros les crédits du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » afin de pouvoir financer jusqu'à la fin de l'année les opérations d'acheminement et de distribution d'eau.

Je n'égraine pas toutes les mesures contenues dans ce PLFG, il y en a bien d'autres, comme les 70 millions d'euros au titre d'une allocation exceptionnelle de fin d'année pour les parents isolés vivant sous le seuil de pauvreté ou les 2 millions d'euros pour le plan national de lutte contre les sargasses. Tout cela dessine un projet de loi qui, en plus de faire face aux différents imprévus, met l'accent sur la solidarité envers les plus fragiles, ceux qui souffrent le plus des conséquences de l'inflation.

M. le président. La parole est à M. Thierry Cozic.

M. Thierry Cozic. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons un projet de loi de finances relevant d'une nouvelle catégorie, distincte de celle des lois de finances rectificatives.

Contrairement à un projet de loi de finances rectificative, il ne peut contenir aucune disposition fiscale nouvelle, ce que nous regrettons, contrairement au rapporteur général, car cette interdiction corsete un peu plus les droits du Parlement.

D'emblée, il me paraît opportun de souligner que plusieurs dispositions semblent aller dans le bon sens. Les crises sont encore présentes et elles risquent de se multiplier à l'avenir, de sorte que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour accueillir les réfugiés, soutenir nos agriculteurs ou encore maintenir notre soutien à l'Ukraine, mais également à nos concitoyens les plus précaires. Nous saluons de ce point de vue le travail de nos collègues socialistes de l'Assemblée nationale, qui ont proposé et obtenu une rallonge de la prime

de Noël pour les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté : ce sont ainsi entre 115 et 200 euros supplémentaires par foyer pour environ 500 000 familles qui seront versés, soit 70 millions d'euros pour 2023.

Néanmoins, ce que l'on peut retenir de ce texte, c'est une charge de la dette bien plus élevée que ce qu'avait prédit le Gouvernement : le différentiel est important – 3,8 milliards d'euros ! – en raison notamment des obligations assimilables du Trésor (OAT) indexées sur l'inflation.

En parallèle, nous constatons que, là encore, les recettes ne sont pas au rendez-vous. Les dividendes de l'État s'avéreront inférieurs de 2,5 milliards d'euros aux prévisions et la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité a été surévaluée de 9,5 milliards d'euros dans la loi de finances initiale pour 2023. Quelle n'a pas été notre surprise à la découverte de ces chiffres, puisque vous n'aviez cessé de claironner dans tous les médias votre farouche volonté de faire contribuer les énergéticiens pour plus de 12 milliards d'euros ! Ceux-ci n'auront en définitive que bien peu participé...

Par ailleurs, alors que les ministres se flattent d'un financement historique de la transition écologique dans le budget pour 2024, plus de 1,3 milliard d'euros de crédits de paiement sont annulés sur la mission « Écologie ». Sur cette somme, 1,1 milliard d'euros étaient prévus pour le programme 174, qui finance notamment MaPrimeRénov', le chèque énergie et l'aide à l'acquisition de véhicules propres, et 105 millions d'euros devaient contribuer au financement des infrastructures de transport.

À ce sujet, le rapport Pisani-Ferry n'a pas été tendre avec le Gouvernement et, alors que des membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) prennent publiquement la parole, sortant de leur traditionnelle réserve, pour regretter l'absence de cap du Président de la République dans la politique écologique du pays, il semble difficile, au regard de la sous-exécution desdits crédits, de leur donner tort.

Toujours en matière de sous-exécution des budgets, il est à noter que, dans la mission « Économie », dont je suis rapporteur spécial avec ma collègue Frédérique Espagnac, le guichet temporaire d'aide aux entreprises très consommatrices d'électricité ou de gaz, qui était doté en 2022 et 2023 de 7 milliards d'euros de crédits, n'a, à ce jour, traité et validé que 17 000 dossiers sur les 44 000 qui ont été déposés, pour un montant total d'aide de 832 millions d'euros, soit moins de 12 % des crédits ouverts. Prenant acte de cette très forte sous-exécution, vous avez d'ailleurs annulé 4 milliards d'euros en septembre dernier.

Dans un tout autre registre, nous déplorons que l'article 2 ne prévoie pas une compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales, ce qui, mécaniquement, ponctionne de 2 milliards d'euros les réserves de l'Unédic. Cette ponction, annoncée cet été dans une lettre de cadrage transmise aux syndicats, n'est pas acceptable. Elle n'est pas surprenante non plus, car en la matière, vous n'en êtes pas à votre coup d'essai. En effet, vous aviez déjà un temps envisagé de piocher dans les réserves de l'Agirc-Arrco. Avec ce mode de fonctionnement, vous passez par-dessus les organisations syndicales, mais surtout, et c'est le plus grave, vous attaquez frontalement le paritarisme, qui est, je le rappelle, le fondement de la sécurité sociale.

Enfin, pour les collectivités locales, le compte n'y est toujours pas et les courriers de la direction générale des finances publiques (DGFIP) aux 3 425 collectivités qui devront rembourser tout ou partie de l'acompte qu'elles

avaient reçu dans le cadre du filet de sécurité, pour un montant total de 70 millions d'euros, ne sont pas de nature à les rassurer, alors que leurs budgets sont déjà durement touchés par l'inflation. Sans entrer dans les détails, que ma collègue Isabelle Briquet exposera, nous espérons que l'amendement que nous proposons, visant à annuler la demande de remboursement des acomptes perçus par ces communes, trouvera grâce à vos yeux.

Vous l'aurez compris, en l'état, ce premier PLFG ne convainc pas les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. Nous serons donc attentifs aux débats en séance publique, car, si nous parvenions à améliorer le projet de loi, notamment au bénéfice des collectivités territoriales, nous pourrions consentir à ne pas nous y opposer. *(Applaudissements sur des travées du groupe SER.)*

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur général applaudit également.)*

M. Stéphane Sautarel. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, en application de la loi organique du 28 décembre 2021 réformant la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), nous avons à nous prononcer sur le premier projet de loi de finances de fin de gestion. Ce nouveau type de texte permet de recentrer la dernière loi de finances rectificative de l'année sur la régulation des crédits budgétaires. Ainsi, ce projet de loi présente les ajustements de crédits indispensables à la gestion de la fin de l'année et écarte toute disposition fiscale nouvelle, dont la création est réservée au PLF. On ne peut que s'en réjouir.

C'est historique, ou presque : le texte a été adopté par l'Assemblée nationale, qui a dégradé, au passage, de 300 millions d'euros le déficit budgétaire, lequel passe ainsi à 171,7 millions d'euros.

C'est également historique, mais c'est surtout grave et inquiétant, cet exercice budgétaire marque le passage de la France du vingt-troisième au vingt-cinquième rang sur vingt-sept pays européens en matière d'endettement en 2023. Notre taux d'endettement est en effet désormais le troisième le plus élevé, derrière ceux de la Grèce et de l'Italie.

Vous proposez d'ailleurs, monsieur le ministre, d'augmenter dans ce PLFG les crédits de 3,8 milliards d'euros pour financer la charge de la dette. C'est le plus important ajustement à la hausse des ouvertures de crédits. J'y reviendrai.

Tout d'abord, comme l'a signalé le rapporteur général, je souhaite donner quitus au Gouvernement pour avoir présenté le premier PLF dont le scénario macroéconomique semble crédible, même si, bien sûr, il n'est pas pleinement satisfaisant pour notre pays : croissance de l'ordre de 1 %, inflation à 4,9 %, déficit public à 4,9 % du PIB, dette publique à 109,7 % du PIB.

Le déficit public, comme la dette publique, incombe très largement, pour ne pas dire quasi exclusivement, aux administrations centrales, c'est-à-dire à l'État. Le déficit budgétaire de celui-ci est en effet supérieur de près de 7 milliards d'euros au montant prévu dans la loi de finances initiale. Nous retrouvons ainsi des niveaux de déficit proches de ceux que l'on a enregistrés lors de la crise sanitaire, confirmant que nous ne sommes toujours pas sortis du « quoi qu'il en coûte » et que nous ne sommes surtout pas entrés dans une gestion « à l'euro près ».

Nos recettes commencent à se tasser, notamment la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité, tandis que l'IS, encore dynamique, connaît sans doute sa dernière année d'embellie.

Le plus inquiétant, c'est votre gestion erratique. Les ouvertures de crédits de ce PLFG sont révélatrices du défaut de maîtrise de nos dépenses, conséquence de l'absence de réelle réforme structurelle visant à diminuer la dépense publique, laquelle n'est, par-dessus le marché, pas efficace, nos concitoyens nous le disent chaque jour.

Le constat le plus cruel concerne notre dette. Nous y reviendrons sans doute plus en détail dans le cadre de l'examen du PLF 2024, mais nous constatons déjà la nécessité d'ouvrir dès ce PLFG 3,8 milliards d'euros de crédits nouveaux pour faire face à la charge de la dette, amplifiée par la hausse des taux d'intérêt liée à l'inflation, avant que nous ne connaissions en 2024 l'effet de taux lui-même.

Dans le projet de loi de programmation des finances publiques (LPPF), la charge d'intérêts de la sphère publique est pourtant fixée à 47 milliards d'euros en 2023 et à 84 milliards d'euros en 2027. Cette envolée est très inquiétante. La charge de la dette française pourrait devenir, dès 2025, le premier budget de l'État, devant celui de l'enseignement scolaire. Nous devons, vous devez informer les Français de cette situation, des efforts nécessaires à conduire, des risques que nous encourons, du resserrement brutal de l'intervention publique que cela va nécessiter demain si nous ne commençons pas à faire des efforts.

Hélas, nous en sommes loin, malgré les déclarations de Bruno Le Maire sur les 12 milliards d'euros de réduction de dépenses en 2025...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est du baratin !

M. Stéphane Sautarel. Comment le croire, quand ce PLFG et surtout le PLF 2024 ne prévoient ni réduction de la dépense ni réelle réforme de structure ? Nous ne réduisons que la dépense exceptionnelle que nous avons connue à l'occasion des crises.

Je termine en abordant le sujet des collectivités territoriales. Nous nous félicitons du fait que l'article 10 du texte augmente les crédits de la dotation pour les titres sécurisés et nous saluons, à l'article 5, les amendements du rapporteur général tendant à rétablir des crédits en faveur des ponts, de l'entretien des réseaux routiers et de la rénovation du réseau d'eau. Ces crédits sont particulièrement bienvenus.

Monsieur le ministre délégué, faites enfin confiance aux collectivités locales ! Elles seules ont à la fois une gestion vertueuse et un service public efficace. Ce sont elles qui garantissent encore l'investissement public dans notre pays, dont notre économie et nos territoires ont tant besoin.

Leur faire confiance, c'est bien sûr leur accorder des moyens nécessaires à l'action, mais c'est surtout leur donner une réelle liberté dans un cadre lisible.

Nous reparlerons, monsieur le ministre délégué, des besoins du bloc communal, de la situation inquiétante des départements, de la limite des capacités des régions, au regard de leur rôle croissant dans l'accompagnement de toutes les transitions auxquelles notre pays doit faire face, mais, cet après-midi, je veux conclure sur une note qui n'est pas budgétaire. Laissez la liberté aux communes de gérer l'eau et l'urbanisme comme elles l'entendent ; laissez la liberté aux départements de leur politique sociale et médico-sociale ; laissez la liberté aux régions d'agir dans les domaines essentiels pour l'avenir de nos territoires sur le plan des mobilités,

de l'économie ou de l'environnement. Et retrouvez enfin de l'efficacité dans les domaines régaliens, plutôt que de vouloir tout contrôler, tout normer. Notre pays et nos comptes publics ne s'en porteront que mieux. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur général applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin.

Mme Vanina Paoli-Gagin. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, l'attaque terroriste commise par le Hamas, le 7 octobre dernier, a atteint des sommets d'horreur. La pire des barbaries, dont on voudrait toujours croire qu'elle appartient au passé, a été diffusée à grande échelle sur les réseaux sociaux. La cruauté archaïque et les nouvelles technologies ont scellé un pacte diabolique. L'information est devenue une composante essentielle de la guerre. C'est une nouvelle donne à intégrer. Elle implique de se doter de nouveaux moyens, de nouvelles ressources, de nouveaux talents.

La volatilité des opinions publiques est l'un des facteurs importants de cette nouvelle donne. On s'indigne, puis on zappe aussitôt. Un conflit en chasse un autre, et un massacre peut rapidement faire oublier le précédent. C'est l'un des risques liés à la situation en Israël : nous faire oublier l'Arménie, comme l'Arménie risquait déjà de nous faire oublier l'Ukraine. Les Occidentaux doivent se mobiliser aux côtés d'Israël, mais ils ne doivent se démobiliser ni en Arménie ni en Ukraine.

C'est d'autant plus nécessaire qu'il ne s'agit pas de trois situations que tout oppose, bien au contraire. Elles partagent au moins un point commun : dans chacun de ces cas, c'est la démocratie qui est attaquée par des forces hostiles. Elles révèlent une convergence, tacite ou non, des dictatures contre nos démocraties.

Il y a quelques semaines, face à ces menaces, notre président de groupe, Claude Malhuret, nous invitait à nous réarmer militairement, industriellement et surtout moralement. J'y insiste, cela passe d'abord par notre soutien à l'Ukraine et à l'Arménie, que nous ne devons pas oublier, malgré les événements en Israël et à Gaza. À cet égard, je veux saluer l'ouverture de nouveaux crédits, qui concrétisent nos engagements internationaux. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir 2,1 milliards de crédits supplémentaires pour la mission « Défense », et ce dès 2023. Ces moyens permettront de répondre à des surcoûts opérationnels, d'anticiper certaines commandes de la loi de programmation militaire et de prolonger notre soutien à l'Ukraine. Je salue cette initiative au profit de nos forces armées.

Notre rapporteur général propose quant à lui de mobiliser une enveloppe de 20 millions d'euros, au titre de la mission « Aide publique au développement », pour soutenir les ONG qui œuvrent à la prise en charge des réfugiés du Haut-Karabagh. Je salue également cette initiative et notre groupe votera bien évidemment en faveur de cet amendement.

Évidemment, ces ouvertures de crédits dégradent un peu plus nos comptes publics, qui se trouvaient déjà dans une situation très préoccupante, mais je crois important que nous prenions de tels engagements en faveur de l'Ukraine et de l'Arménie : à quelques jours de l'examen du budget, nous nous rappelons ainsi qu'il y a des dépenses plus stratégiques que d'autres.

Cependant, nos démocraties ne pourront pas se réarmer moralement si elles continuent de laisser filer les déficits.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Tout à fait !

Mme Vanina Paoli-Gagin. Pierre Mendès France avait raison : « Les comptes en désordre sont la marque des nations qui s'abandonnent. » Nous ne pourrions pas reprendre le contrôle de notre destin si nous ne remettons pas de l'ordre dans nos comptes. Le groupe Les Indépendants – République et Territoires proposera donc des mesures d'économie dans le PLF pour 2024, dont l'examen débute jeudi prochain.

Nous proposerons également des mesures structurantes pour favoriser l'innovation, soutenir la réindustrialisation du pays et accélérer la transition écologique. Pour remettre de l'ordre dans les comptes, l'essentiel est non seulement de revenir à la vigilance, mais aussi de préparer activement l'avenir de notre pays dans une approche exploratoire, notamment en nous appuyant sur les collectivités territoriales.

Vous l'aurez compris, le groupe des indépendants soutient ce texte ainsi que les amendements proposés par le rapporteur général. Bien sûr, il ne s'agit pas de se réjouir de la situation de nos finances, mais ce projet de loi de fin de gestion, le premier du genre, n'est pas le bon véhicule législatif pour fixer nos grandes orientations budgétaires. Son objet est de clore les comptes de l'année n , avant que nous ne débattions du budget de l'année $n+1$. C'est l'exercice qui attend le Gouvernement. J'en profite pour saluer l'action de M. le ministre délégué, qui a réussi à faire adopter ce texte à l'Assemblée nationale, dans un contexte extrêmement difficile. Je ne doute pas que la Haute Assemblée l'adoptera également.

M. le président. La parole est à M. Vincent Capo-Canellas. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Vincent Capo-Canellas. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, je commencerai par un mot de méthode. La portée de ce projet de loi de finances de fin de gestion est moindre que celle des projets de loi de finances rectificative dont nous discutons habituellement à cette période de l'année. C'est nous qui avons souhaité ce nouveau type de texte, en votant pour une révision de la Lof. Nos débats seront donc moins cruciaux, mais il n'empêche qu'il y a dans ce projet de loi des éléments non négligeables qui méritent d'être soulignés.

D'abord, la prévision de croissance, art difficile s'il en est et objet de contestations régulières, a été tenue à 1 %. C'est faible, mais cela reste de la croissance et peut-être regarderons-nous demain ce chiffre avec envie.

Ensuite, il convient de se féliciter de cette légère baisse du déficit public en pourcentage du PIB, à 4,9 % quand même, même si, en valeur absolue, ce déficit s'est au contraire accru. Regardons le bon côté de la statistique...

Le groupe Union Centriste salue l'effort fait par le Gouvernement pour compenser ces dépenses par des annulations équivalentes de crédits. Cela doit être une source d'inspiration pour l'avenir.

Je note que 5,2 milliards d'euros de crédits sont ouverts au titre de ce budget de fin de gestion dans le périmètre des dépenses de l'État, afin de tenir compte de la montée en puissance de la loi de programmation militaire, du conflit en Ukraine, de l'accueil des réfugiés, à hauteur de 2,2 milliards d'euros, des crises agricoles, pour plus de 800 millions d'euros, et de la dynamique des dépenses de prestations sociales, avec notamment la déconjugalisation de l'AAH

pour 461 millions d'euros. Ces dépenses sont intégralement compensées, et c'est vertueux, par l'annulation de 5,2 milliards d'euros de crédits de paiement.

Au total, les dépenses du périmètre de l'État diminuent même de 0,9 milliard d'euros. C'est un bon début. Je crois d'ailleurs que le Gouvernement a déposé un amendement à 800 millions d'euros visant à améliorer ce résultat.

Dans l'immédiat, ce PLFG comporte des mesures d'ajustement utiles à nos concitoyens. Il correspond pour l'essentiel à des constats de fin de gestion. Aussi, le groupe UC, à une exception notable qui s'exprimera tout à l'heure brillamment, je n'en doute pas, votera pour ce texte tel que nous l'aurons modifié. Nous le ferons d'autant plus volontiers que le Gouvernement s'est engagé à aider les collectivités territoriales à faire face à l'afflux de demandes de titres sécurisés constaté depuis trois ans, avec une dotation portée à 100 millions d'euros en 2023. C'est pour nous très positif, même s'il y a d'autres sujets sur la table concernant nos collectivités. La question des assurances reste notamment pour nous une source d'inquiétudes particulières.

Ce PLFG acte également des ouvertures de crédits de 3,8 milliards d'euros au titre de la charge de la dette, ce qui ne laisse pas de nous inquiéter. Ces mesures sont rendues indispensables par la hausse des taux d'intérêt de court terme. Notre groupe a souvent alerté le Gouvernement sur les menaces que faisait peser cette dette et sur le risque de remontée des taux. Nous sommes dans cette situation depuis un an et nous en voyons déjà les effets. L'endettement public a un coût que nous avons eu trop tendance à oublier au cours des dernières années. Il est donc impératif de réduire notre dette.

L'équation est difficile à résoudre. Le combat contre la vie chère est confronté à la réalité de nos finances, et réciproquement. Nous devons resserrer notre politique budgétaire et faire face aux difficultés de nos compatriotes, le tout sans casser la croissance. J'imagine que nous aurons ce débat essentiel lors de la discussion du PLF en fin de semaine. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, c'est à un exercice original que nous nous consacrons aujourd'hui, puisque le présent texte est le premier de son genre. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de loi de finances. Pas de nouvelle impulsion économique ou fiscale, pas d'infléchissement de la politique du Gouvernement, seulement un bilan comptable de la loi de finances initiale de 2023, auquel s'ajoutent quelques mesures d'urgence pour la fin de l'année.

Pour rappel, la loi de finances pour 2023 s'est caractérisée par le maintien de la politique fiscale impulsée depuis 2017 : moins d'impôts et plus d'aides pour les entreprises. Ce PLFG 2023 raconte la même politique, très favorable aux grandes entreprises et aux plus hauts patrimoines, alors que l'année qui s'achève a été marquée, notamment, par une inflation plus forte que prévu, entraînant avec elle une hausse corollaire de la précarité et de la pauvreté pour les classes les plus fragiles.

Que contient réellement ce texte ?

Tout d'abord, il dresse un panorama des hypothèses macroéconomiques, lesquelles restent inchangées : croissance de l'activité de 1 % en volume et solde public de -4,9 % du PIB ; rien de nouveau sous le soleil ! Ensuite, il acte, pour le budget de l'État, quelques modifications, notamment un solde budgétaire fixé à -171,7 milliards d'euros en 2023,

en diminution de 6,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale, ce qui s'explique principalement par la hausse de la charge de la dette et par la baisse des recettes non fiscales. Enfin, il est prévu une augmentation des recettes fiscales de 2,4 milliards d'euros, notamment grâce à une hausse des recettes de la TVA – inflation oblige –, de l'impôt sur le revenu et de l'IS.

C'était à peu près tout dans la version initiale du texte. Heureusement, le parcours parlementaire de ce projet de loi n'a pas été inutile, puisque plusieurs amendements de nos collègues députés ont apporté des réponses à des problèmes urgents. Citons ainsi un abondement de 200 millions d'euros du fonds de soutien à l'Ukraine, ainsi qu'une enveloppe de 6,7 millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement d'urgence afin de répondre à la crise sociale d'ampleur qui frappe notre pays. Sur ce point tous les signaux sont au rouge, et, malheureusement, c'était déjà prévisible voilà un an.

Au Sénat, notons également les amendements de notre rapporteur général visant à mieux financer l'entretien des ouvrages d'art du réseau national non concédé, à rénover les infrastructures du réseau d'eau, afin de lutter contre les fuites, ou encore à apporter un soutien important aux banques alimentaires, véritables amortisseurs sociaux et acteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté qui s'installe dans notre pays. Nous voyons tout cela d'un bon œil.

Ces constats ne changent toutefois pas grand-chose à notre analyse première de ce texte. Ce projet de loi aurait pu être l'occasion pour le Gouvernement de prendre en considération le besoin d'un certain nombre d'amortisseurs sociaux et d'une meilleure répartition de l'effort. Notre pays en a besoin dès aujourd'hui, en 2023.

Nous sommes face à une urgence sociale causée par l'inflation. Oui, l'inflation, surtout alimentaire, a frappé durement nos concitoyens, notamment les classes moyennes et populaires. Or, face à ce choc, la politique gouvernementale a participé de la non-assistance à personne en danger, alors que tous les signaux d'alerte étaient au rouge.

Le ministre de l'économie s'est surtout fait remarquer par le verbe et l'agitation stérile. En avril, l'inflation alimentaire atteignait 17 % sur un an ; il a pris sa plume pour adresser un courrier à l'agro-industrie et aux grandes surfaces, sans effet ! En juin, alors que l'Insee démontrait que l'inflation servait principalement les marges de l'agro-industrie, il menaçait de publier les noms des plus gros profiteurs ; sans suite, donc sans effet ! En août, devant le Medef, il a annoncé la poursuite des baisses d'impôts pour les entreprises et leur a demandé d'augmenter les salaires... si elles le pouvaient. Passons ensuite poliment sur son idée consistant à autoriser la vente à perte, refusée par l'agro-industrie en septembre dernier. Enfin, il y a un mois, Bruno Le Maire redemandait aux industriels, tout aussi gentiment, de faire un effort...

Nous pourrions plaisanter sur l'agitation en pure perte de notre ministre de l'économie, mais tout cela a des conséquences bien concrètes sur la vie de nos concitoyens.

Ce projet de loi de fin de gestion est, en creux, la réponse aux questions qui nous préoccupent tous : pour qui nous endettons-nous ? Pour quel avenir et quel présent ?

Pour le présent, nous pouvons faire le constat : 9 millions de personnes en situation de privation matérielle et sociale, avec une précarité alimentaire qui s'installe ; l'urgence sociale qui explose jusqu'à des niveaux jamais atteints, avec des alertes rouges relayées par tous les acteurs de la solidarité.

Pour l'avenir, c'est l'urgence écologique qui devrait être notre boussole. Notre pays doit faire face à un rythme de catastrophes qui ne cesse de s'accroître : tempêtes Ciaran, Domingos, Frederico, canicules de plus en plus intenses et de plus en plus tardives, feux de forêt ravageurs... Le chaos climatique s'installe, déjà destructeur, déjà meurtrier. Sommes-nous armés pour y faire face ? Quand le ministre de l'écologie parle d'adapter la France à une hausse de quatre degrés Celsius, le Gouvernement devrait être mobilisé pour faire face à la multiplication des catastrophes, mais où sont les budgets d'urgence pour nos pompiers, pour la sécurité civile, pour l'adaptation des infrastructures et des réseaux ?

Ce projet de loi de finances de fin de gestion devrait nous permettre d'apporter l'aide d'urgence dont nos territoires sinistrés ont besoin. Il est temps de le réaliser : plus nous attendons pour nous préparer, plus les coûts exploseront. La situation actuelle n'est qu'un avant-goût de ce que nous attend.

Les sénatrices et sénateurs écologistes proposeront une série d'amendements indispensables pour sortir de notre inaction collective, soutenir les acteurs qui en subissent de plein fouet les conséquences et amorcer une réelle transition dans les comportements, les modes de production et l'action publique.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui d'une loi de finances d'un genre nouveau. Celle-ci découle de la modification de la Lolf décidée en 2021, à laquelle nous étions opposés.

Nous considérons en effet que ce nouveau type de texte créait de la confusion, et ce à deux titres.

Tout d'abord dans l'objet : ce PLFG s'apparente à une décision modificative, à un budget supplémentaire pour passer les deux mois à venir. Cependant, en prétendant informer le Parlement, vous le mêlez à vos choix budgétaires, en revenant sur ceux qu'il a faits dans le PLF. C'est là qu'il y a un problème. Et encore, je parle d'une procédure sans recours au 49.3, mais, avec le 49.3, vous faites le budget tout seul. Autrement dit, vous considérez que vous êtes ici, monsieur le ministre, non pas pour engager votre responsabilité – la Constitution ne le prévoit pas, de toute façon –, mais pour nous tenir comptables de vos décisions budgétaires.

Il y a une seconde confusion, au regard de l'autorisation parlementaire qui intervient lors du vote du budget. Le Parlement autorise le Gouvernement à dépenser, mais celui-ci décide d'engager autrement la modeste somme de 21,9 milliards d'euros et d'annuler d'un trait de plume 5,2 milliards d'euros. (*M. le ministre délégué proteste.*) Vous reconnaissez qu'il manquait au moins 15 milliards d'euros au budget initial et vous comptez les dépenser dans les deux prochains mois. C'est non pas une erreur comptable, mais une erreur politique, c'est le refus du principe de réalité et de la nécessité de l'action publique.

C'est pour cette raison que nous défendons l'impérieuse nécessité d'être sincèrement et humainement solidaire du département du Pas-de-Calais. Tel est le sens de l'amendement que défendra Cathy Apourceau-Poly, sénatrice de ce département. Nous souhaitons allouer 200 millions d'euros à un fonds d'urgence sur la base de la solidarité nationale pour permettre la reconstruction du territoire après l'épisode d'inondations sans précédent qu'il a connu. Et s'il faut plus, ce qui est fort probable, le groupe CRCE-K votera

pour de nouvelles dépenses de solidarité nationale en faveur de ce département, comme nous le ferions pour tout autre territoire.

Nous défendons ensuite un amendement pour soutenir financièrement les associations d'aide alimentaire, en première ligne face à la recrudescence de la pauvreté, qui touche même les salariés ! L'ouverture des négociations alimentaires entre les industriels de l'agroalimentaire et les distributeurs un mois avant la date prévue, est, je le pense, une mesure dérisoire face à l'inflation record de 21,8 % entre août 2021 et août 2023. Les prix ne baissent pas, ils augmentent moins vite. Le ministre Le Maire, tout en flegme, préfère affirmer, véritable affront pour nos compatriotes : « L'inflation est derrière nous. » Franchement... Nous aurons ces débats dès jeudi prochain dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, mais ces propos sont inacceptables, tant ils paraissent en totale déconnexion avec la réalité sociale.

Je souhaite maintenant revenir sur un amendement qui tend tout simplement à empêcher ce que j'appelle un hold-up financier sur les finances des communes, que le Gouvernement a prétendu défendre ici, au Sénat, avec un filet de sécurité qui n'était finalement pas à la hauteur. Le retour de bâton est terrible : ce sont 3 425 collectivités et groupements qui devront rendre leur acompte versé à l'automne 2022, pour un montant de 69,8 millions d'euros. Comme si elles allaient trop bien pour être soutenues ! Cette reprise financière a des relents de contrats de Cahors, que vous voulez pourtant faire oublier...

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Pas du tout !

M. Pascal Savoldelli. Monsieur le ministre, vous devez le reconnaître, ce ne sont pas les collectivités qui se sont trompées sur leur situation financière, c'est le Gouvernement. Votre dispositif est inintelligible, mal conçu, et cela relève de votre responsabilité !

Le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky n'ayant voté ni pour la Lolf ni pour le PLF 2023, il est logique qu'il ne vote pas pour ce texte. En effet, les mesures modificatives que vous nous avez présentées n'infirment pas les grandes lignes de conduite du budget. C'est d'ailleurs logique politiquement, c'est en conformité avec le budget.

Les élus locaux le savent, rectifier un budget est constitutif d'un exercice budgétaire, quel qu'il soit, au-delà des confusions inhérentes à ce nouvel objet budgétaire, sorte d'ovni, dont j'ai parlé au début de mon propos. Aussi, le désaccord ne porte pas sur la forme – tous les élus locaux savent ce qu'est une décision modificative ou un budget supplémentaire –, il porte bien sur le fond. Le libéralisme et le laisser-faire se confrontent au principe de réalité et aux besoins sociaux et environnementaux immenses, auxquels la politique du Gouvernement, à nos yeux, ne répond pas. D'où notre vote négatif. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël Daubet. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Raphaël Daubet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mettre en phase nos prévisions avec la réalité : tel est l'objet de ce texte.

Un texte utile, qui permet de réajuster les crédits en fin d'année, à la faveur du contexte et de la conjoncture. Un texte que l'on aurait tendance à croire technique, mais qui concentre trois exercices en un seul.

C'est d'abord un exercice de décision et d'action, puisqu'il s'agit d'ouvrir ou d'annuler des crédits. C'est aussi un exercice de bilan et de rapprochement de la prévision et du réel. C'est enfin un exercice de préparation au PLF 2024, dans la mesure où il nous permet de tirer des leçons de la fin de gestion 2023 et où il nous engage pour la suite.

Oui, ce projet de loi est un texte d'action, puisque les ouvertures de crédit permettent de mettre en œuvre de nombreuses mesures. À cet égard, je salue les choix du Gouvernement.

La défense et le soutien à l'Ukraine bénéficient ainsi de plus de 2 milliards d'euros supplémentaires.

En outre, les crédits de l'agriculture sont augmentés de 819 millions d'euros afin de faire face aux crises multiples de cette année, même si nous attendons encore de connaître les conditions d'attribution de ces aides. Je pense, par exemple, aux viticulteurs du Lot, où le vignoble est réellement en danger.

Je tiens également à saluer la rallonge de 440 millions d'euros pour l'allocation aux adultes handicapés.

Enfin, 113 millions d'euros supplémentaires sont accordés à la santé – une goutte d'eau dans l'océan à l'aune des enjeux, mais mieux que rien.

Certes, d'autres besoins auraient aussi mérité un abondement des crédits. Je pense à l'école de la République, récemment frappée en son cœur, qui traverse une crise d'identité si profonde qu'elle justifierait une action d'urgence.

Je pense aux collectivités, ébranlées par les charges et l'inflation du coût des projets.

Je pense à la recherche et à l'enseignement supérieur, confrontés à une compétition internationale acharnée.

Je pense enfin au logement, parce que la crise qui se prépare est une véritable bombe à retardement.

Comme d'autres, je constate amèrement l'annulation des crédits consacrés à l'écologie, notamment pour le dispositif *MaPrimeRénov'*. Elle s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt, qui a freiné la capacité des ménages à s'engager sur les restes à charge. Pour autant, il faut tirer les conclusions avec lucidité : ces dispositifs ne sont pas opérants ; il serait illusoire de les reconduire en 2024 dans le même format.

Ce projet de loi est aussi un moment de rétrospective et de bilan.

Il faut bien reconnaître la justesse du scénario macroéconomique retenu par le Gouvernement dans le PLF 2023, qui prévoyait une croissance du PIB de 1 %.

Il faut reconnaître également que la dette publique diminue légèrement pour tomber à 109,7 % du PIB. De même, le déficit public est finalement contenu à hauteur de 4,9 % du PIB, au lieu des 5 % prévus dans la loi de finances initiale.

Au demeurant, la décomposition du solde public ne laisse aucune place au doute : ce déficit est exclusivement et directement le fait des administrations centrales. Ce constat est sans appel : une réforme profonde de notre organisation administrative s'impose si l'on veut réduire, demain, ce déficit.

L'honnêteté intellectuelle commande aussi de reconnaître que le déficit budgétaire subit un vrai dérapage : non seulement il dépasse les prévisions de la loi de finances de

6,5 milliards d'euros, mais surtout il rompt avec trois années de baisse consécutives, qui dessinaient une trajectoire de retour à un solde budgétaire d'avant covid-19.

Je terminerai mon propos par quelques remarques concernant les recettes.

Les recettes fiscales nettes sont pratiquement toutes supérieures aux prévisions, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. Elles poursuivent donc leur accroissement important d'année en année.

Qu'on le veuille ou non, associées à la fiscalité locale, elles pèsent lourdement sur les Français, sans permettre pour autant de réduire le déficit budgétaire de l'État.

Pis, cette année, elles ne suffisent pas à compenser la perte des recettes non fiscales. On peut d'ailleurs s'étonner que l'État, dans un contexte de dynamisme de l'impôt sur les sociétés, qui a généré 6 milliards d'euros de recettes supplémentaires, voie dans le même temps s'effondrer son volume de dividendes.

Enfin, ce projet de loi de finances de fin de gestion est aussi une préfiguration du PLF 2024. Il porte d'ores et déjà en germe les questions qui occuperont nos débats dans quelques jours, à commencer par les enjeux de désendettement et de déficit de l'État. On se demande déjà quelle sera la prochaine crise susceptible de faire dérapier nos finances publiques...

En attendant, les membres du groupe RDSE ne voient pas de raison de s'opposer à l'adoption de ce projet de loi de finances de fin de gestion. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Briquet. (*MM. Thierry Cozic et Pascal Savoldelli applaudissent.*)

Mme Isabelle Briquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, l'examen de ce premier projet de loi de finances de fin de gestion, dont mon collègue Thierry Cozic a tracé les contours, me permet de faire le point sur la situation financière des collectivités locales.

En 2023, celles-ci ont été confrontées à une inflation tenace, affectant lourdement leurs dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, leurs recettes s'amoindrissent et la prévisibilité de ces dernières relève de la gageure. Les recettes de TVA, qui sont désormais une composante majeure des ressources locales, ne sont pas aussi robustes que ne l'avait anticipé le Gouvernement.

Même si l'inflation devait refluer, les élus locaux auront toujours à faire face à des défis importants : climat socioéconomique dégradé, transition écologique et manque d'attractivité des carrières publiques. Dans ce contexte, le risque de précarisation des collectivités territoriales est réel.

Cette situation est pour partie liée à une dégradation de l'économie mondiale. Elle découle également de décisions prises sans concertation par le Gouvernement comme la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont les compensations ne peuvent être en rien comparables à des recettes dynamiques à la main des élus. Ce ne sont là que deux exemples ; il y en aurait bien d'autres.

Le récent rapport de la mission d'information sur l'impact des décisions réglementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités locales de mes collègues Gylène Pantel et Jérôme Bascher relève ainsi que plus de

soixante-dix décisions affectant la fiscalité locale et réduisant parfois considérablement l'autonomie des collectivités ont été prises entre 2010 et 2023.

Au-delà de la contrainte budgétaire, l'élément qui bride le plus l'action locale est bien l'incertitude concernant l'évolution des ressources financières et le manque de visibilité qui en découle.

À ce titre, je ne prendrai qu'un exemple, celui du filet de sécurité, qui a déjà été évoqué.

Il a été mis en place par le Gouvernement lors de la loi de finances rectificative pour 2022 afin d'accompagner les collectivités fortement touchées par la flambée des prix énergétiques. Initialement, ce dispositif devait profiter à plus de 22 000 collectivités. Aujourd'hui, seules 6 531 d'entre elles en bénéficient, et le Gouvernement ne manque pas de nous affirmer que ce faible nombre s'expliquerait par la bonne santé financière des collectivités locales.

Nous comprenons aisément qu'il soit réconfortant de le penser, monsieur le ministre, mais nous savons tous ici que la réalité est bien plus nuancée.

Tout dispositif a ses lacunes. Force est de constater que les critères excessivement restrictifs ont privé de nombreuses municipalités en difficulté d'une aide nécessaire, alors même que leurs charges avaient explosé.

Plus dommageable encore, à la suite de la publication de l'arrêté du 13 octobre 2023, bien des collectivités ont eu la désagréable surprise d'apprendre qu'elles devaient rembourser à l'État l'acompte versé. Près de 3 500 communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats se voient ainsi contraints de restituer les fonds reçus, et ce dès ce mois de novembre.

L'ambition initiale d'un filet de sécurité, qui était louable, se heurte désormais à la vérité des chiffres.

Cette situation non seulement crée une pression financière inattendue, mais surtout alimente l'incompréhension des élus locaux vis-à-vis de l'État, faute d'accompagnement et de conseils adaptés dans la mise en œuvre d'un dispositif censé les aider.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste présentera un amendement afin de ne pas pénaliser ces 3 500 communes et groupements, dont beaucoup sont de taille modeste et se trouvent bien dépourvus en cette fin d'exercice.

Les collectivités locales sont volontaires pour relever bien des défis, mais cela suppose un dialogue équilibré et fiable entre l'État et ces dernières.

La solidité financière de nos communes, départements et régions garantit leur capacité à agir. Préserver celle-ci est essentiel pour notre démocratie locale et pour la cohésion nationale. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-Baptiste Blanc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent projet de loi de finances de fin de gestion ouvre près de 10 milliards d'euros de crédits et en annule 5,2 milliards, surtout pour des raisons de sous-consommation.

En outre, le déficit budgétaire est supérieur de 7,6 milliards d'euros à ce qui était prévu en loi de finances initiale et rejoint les niveaux de la crise sanitaire.

Un projet de loi de finances de fin de gestion est censé se limiter aux ouvertures et annulations de crédits nécessaires en fin de gestion. Pourtant, la liste desdites ouvertures et annulations est particulièrement longue et concerne une grande partie des programmes du budget général: s'il s'agit d'un schéma de fin de gestion, la gestion a dû être bien complexe...

Certes, toutes les dépenses ne peuvent être prévues en début d'année: l'évolution de la charge de la dette, par exemple, peut varier en cours d'année en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt. Cependant, les réserves prévues en début d'année devraient permettre de faire face à ces impondérables, ainsi qu'à des recettes éventuellement moindres qu'escomptées. Or ce n'est pas le cas, puisque le déficit est dégradé alors même que l'année courante, contrairement aux précédentes, n'a pas été marquée par des crises d'une intensité exceptionnelle.

Dans le même temps, le nombre d'emplois de l'État continue d'augmenter, malgré la stabilité promise dans la nouvelle loi de programmation des finances publiques.

Si l'année courante ne s'en tient pas aux objectifs fixés en début d'année, qu'en sera-t-il de ceux qui sont fixés pour 2027 dans la loi de programmation? Les revues de dépenses réalisées cette année n'ont pas produit beaucoup de résultats; elles ont conclu, dans le domaine du logement, à la nécessité de mettre fin au dispositif Pinel à fin 2024, ce qui était déjà prévu dans la loi.

La Première ministre annonce à présent de nouvelles revues de dépenses: on ne sait pas pourquoi le Gouvernement trouverait l'an prochain des économies qu'il n'a pas su identifier cette année, mais c'est la condition pour atteindre les objectifs pourtant modestes de la loi de programmation...

Vous donnez deux pistes dans un entretien paru dans la presse ce dimanche.

Vous annoncez d'abord que vous allez réduire la place occupée par les fonctionnaires dans leurs bureaux afin d'économiser des mètres carrés: je crains, monsieur le ministre, qu'une telle mesure ne soit pas à la hauteur de l'enjeu lorsque le déficit budgétaire dépasse 170 milliards d'euros!

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Il faut bien commencer par quelque chose!

M. Jean-Baptiste Blanc. Vous citez également, une fois de plus, la politique du logement. Je dirai quelques mots sur ce sujet, étant rapporteur de la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes.

En effet, la politique du logement a été votre principale, voire votre seule source d'économies depuis 2017, mais sans mener aucune réforme de fond ni engager des économies de structure. Ce sont des mesures de régulation budgétaire qui ont permis de réaliser des économies sur les aides au logement au détriment et des bénéficiaires de ces aides et des bailleurs sociaux, touchés par la réduction du loyer de solidarité.

Le présent projet de loi de finances de fin de gestion prévoit en revanche une augmentation de crédits en matière de politique du logement, mais sur le seul programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Ce n'est pas vraiment une surprise: chaque année depuis 2012, les dépenses budgétaires en cours d'année de ce programme sont supérieures de plusieurs centaines de

millions d'euros aux prévisions de loi de finances initiale. Cette fois, le projet de loi de finances de fin de gestion ouvre 219 millions d'euros supplémentaires.

Vous aviez pourtant annoncé, depuis deux ans, la définition d'une budgétisation de l'hébergement plus sincère en loi de finances initiale, qui devait éviter les ouvertures de crédits en cours d'année : les événements imprévus de la crise sanitaire sont derrière nous, mais la hausse de ces crédits se poursuit, sans parvenir à réduire les besoins non satisfaits. En effet, les associations que nous auditionnons actuellement ne cessent de répéter que le nombre de demandes d'hébergement ne trouvant pas de réponse au numéro d'urgence 115 explose depuis l'an dernier.

Qu'en sera-t-il des crédits ouverts dans le projet de loi de finances pour 2024 ? Sur cette même politique, ils seront inférieurs à ceux qui ont été ouverts en cours d'année 2023, alors que le parc de places d'hébergement est toujours aussi élevé et que les besoins sont constants ! Quelle est la valeur des crédits présentés en loi de finances s'il faut systématiquement revenir devant le Parlement pour en demander de nouveaux en cours d'année ?

Nous aurons bien évidemment ce débat dans quelques jours lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. Vincent Delahaye. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Vincent Delahaye. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de fin de gestion marque une dégradation du déficit de 7 milliards d'euros, à 172 milliards d'euros.

Comme l'a souligné le rapporteur général, la moyenne des déficits avant crise sanitaire s'élevait à 90 milliards. Déjà, nous étions inquiets – du moins, je l'étais ! Or, depuis 2020, la moyenne des déficits sur quatre ans est de 180 milliards d'euros, soit le double.

Je pouvais comprendre les pointes au moment de la crise, en 2020 ou en 2021 ; mais quatre ans de suite, ce n'est plus une pointe : c'est un déficit structurel !

Or, monsieur le ministre, vous refusez de donner le montant précis en volume de ce déficit et annoncez seulement qu'il représente 4,9 % du PIB. Un tel pourcentage ne représente rien pour les Français : si vous demandez son avis à quelqu'un, il vous répondra qu'un déficit de 3 %, de 4 % ou de 5 %, ce n'est rien. En revanche, si vous lui dites que cela équivaut à 172 milliards sur 454 milliards de dépenses – soit 38 % –, il n'aura pas la même réaction. Le vrai pourcentage de déficit, c'est 38 % des dépenses publiques ! Si nous voulons que nos concitoyens comprennent quelque chose aux finances publiques, c'est comme cela qu'il faut leur parler !

M. Jean-Raymond Hugonet. Très bien !

M. Vincent Delahaye. Il faut dire les choses.

Le PIB est un instrument qui représente un danger mortel. Cet indicateur mesure la richesse d'un pays ; mais, vous le savez sans doute, mes chers collègues, 30 % de ce PIB correspond à la dépense publique. Si celle-ci augmente, le PIB – donc la croissance – augmente mécaniquement ; si elle diminue, le PIB risque à son tour de diminuer et nous tombons en récession. *(M. Thomas Dossus s'exclame.)*

Eh oui, monsieur Dossus, nous sommes dans un pays merveilleux : plus on dépense, plus on s'endette et plus on est riches ! C'est une aberration !

Cette spirale infernale est mortifère. En effet, compte tenu de notre niveau d'endettement, nous devons allouer dans ce PLFG 3,8 milliards d'euros de crédits supplémentaires au financement de la charge de la dette.

Les intérêts de la dette représentent près de 48 milliards en 2023. Si l'on suit vos prévisions, ils atteindront 84 milliards en 2027, soit plus que le montant total des recettes de l'impôt sur le revenu. Cela signifie que les 50 % de nos compatriotes qui paient l'impôt sur le revenu rembourseront en réalité les intérêts de la dette !

Nous donnerons simplement de l'argent aux marchés. Monsieur Savoldelli, vous qui n'aimez pas particulièrement les marchés, sachez que nous risquons de leur verser 84 milliards ! Le remboursement de la dette représentera le premier poste de dépenses de l'État.

Pour ma part, je suis effaré : alors que les taux d'intérêt augmentent, nous n'aurons jamais autant emprunté que cette année – 270 milliards – et notre dette atteint 3 000 milliards, soit l'équivalent du montant des recettes fiscales cumulées sur onze années. Vous rendez-vous compte ? Il faudrait multiplier tous les impôts par onze pour rembourser notre dette !

Alors que certains économistes, comme beaucoup de gouvernements, prétendent que l'argent tombe du ciel et qu'il suffit d'emprunter, car les marchés nous font confiance, nous sommes en train de nous apercevoir que la situation se renverse. Les taux d'intérêt seront bientôt supérieurs à la croissance et l'inflation. Toutes nos dépenses, y compris le remboursement de la dette, augmenteront plus vite que nos recettes. C'est un danger mortel.

Malheureusement, 2023 a signé la poursuite du « quoi qu'il en coûte ». J'espère que nous amorcerons un changement, mais je crains que ce ne soit pas encore pour le PLF 2024. Monsieur le ministre, il est grand temps de réagir face à l'augmentation de la dette et à ce cumul de déficits ! *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023

Article liminaire

- ① Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

<i>(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)</i>			
②	Loi de finances de fin de gestion pour 2023		PLPFP 2023-2027
	2022	2023	2023
Ensemble des administrations publiques			
Solde structurel (en points de PIB potentiel) (1)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (en points de PIB potentiel) (3)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	57,7	55,8	55,9
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 523	1 573	1 575
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **		25	25
Administrations publiques centrales			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	625	630	631
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-0,1	-3,8	-3,6
Administrations publiques locales			
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	295	312	312
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	0,1	1,0	1,0
Administration de sécurité sociale			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	704	730	730
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-2,4	-0,5	-0,5
* À champ constant.			
** Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.			
*** À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.			

M. le président. Je mets aux voix l'article liminaire.
(L'article liminaire est adopté.)

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

M. le président. L'amendement n° 1, présenté par M. Delahaye, est ainsi libellé :

Remplacer les mots :
de l'équilibre

par les mots :
du déséquilibre

La parole est à M. Vincent Delahaye.

M. Vincent Delahaye. Il me plaît de défendre régulièrement cet amendement.

Comme je le disais à l'instant, il est important de faire mieux comprendre à nos compatriotes les finances publiques, ce qui n'est pas toujours évident. Non contents d'employer un jargon qui n'est pas forcément accessible, nous utilisons des intitulés tels que : « conditions générales de l'équilibre financier ».

Comment cela peut-il faire sens, alors que nous venons de souligner que le déficit de la France atteint 172 milliards d'euros et que le déficit moyen depuis quatre ans est de 180 milliards ? De quel équilibre financier s'agit-il ? Il faut appeler un chat un chat : il s'agit plutôt d'un déséquilibre !

Ainsi, la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion devrait être intitulée « conditions générales du déséquilibre financier ». C'est le message que nous devons faire passer aux Français tant que nos budgets seront en déficit – sachant qu'il faudra sans doute une dizaine d'années de rigueur et de travail pour le résorber.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je salue la constance du plaidoyer de notre collègue Vincent Delahaye.

Je vais tenter de vous répondre d'une manière différente des précédents exercices. Nous parlons de « conditions générales de l'équilibre financier », car dès lors que les comptes sont déséquilibrés, l'équilibre est assuré par l'emprunt.

Cet intitulé permet au Gouvernement de rendre visible le besoin croissant d'emprunt, au prix d'une dette toujours en augmentation. De cette manière, les Français constatent que le budget, tel qu'il est construit en recettes et en dépenses, accuse et présente un déséquilibre, malheureusement important et grandissant ; or les conditions de l'équilibre sont le recours à l'emprunt et l'augmentation de la dette, ce qui fait peser un risque important sur notre pays et sa compétitivité.

La commission est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Monsieur le sénateur, le PLFG marque une amélioration par rapport à la loi de finances initiale en ramenant le déficit public de 5 % à 4,9 %.

Vous noterez à cet égard que ce pourcentage est conforme aux prévisions de la dernière loi de programmation des finances publiques, qui définit une trajectoire devant ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2027.

Je comprends de votre propos qu'il s'agit d'un amendement d'appel. Je partage votre préoccupation vis-à-vis des finances publiques. La semaine dernière, ici même, j'ai émis au nom du Gouvernement un avis défavorable sur de nombreux amendements dont l'adoption avait pour effet de dégrader le déficit de la sécurité sociale.

Mon avis est donc défavorable, même si je comprends le sens de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Vincent Delahaye, pour explication de vote.

M. Vincent Delahaye. Monsieur le ministre, je ne remets pas en cause votre volonté de revenir à l'équilibre et de redresser nos finances publiques : vous êtes en poste depuis quatre mois, je ne vous ferai pas un procès d'intention.

Je comprends que vous préférerez raisonner en pourcentage de PIB ; c'est d'ailleurs une nécessité, les agences de notation s'intéressant principalement à cet indicateur. Je suis conscient que la réduction du déficit public, qui est passé de 5 % à 4,9 %, a été accueillie positivement par les acteurs étrangers, bien qu'elle n'apparaisse pas significative.

Cependant, la situation ne s'améliore pas : au contraire, elle se dégrade. Le déficit a progressé de 7 milliards d'euros, passant de 165 milliards à 172 milliards. Nous avons la chance de voir notre PIB augmenter, grâce, pour une petite partie, à la croissance, et pour une large partie, à l'inflation : ainsi, même augmenté de 7 milliards, le déficit correspond à une moindre part du PIB.

J'ai entendu les arguments du rapporteur général. Je retire mon amendement, qui était en effet un amendement d'appel. Il visait à attirer l'attention du ministre et de tous mes collègues, sur toutes les travées, sur la nécessité de faire des efforts collectifs : car nous aussi, en tant que parlementaires, nous sommes concernés.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je confirme mes propos et ceux de Vincent Delahaye : il y a bien une dégradation, non pas par rapport à la loi de finances initiale, mais par rapport à l'année dernière. Le déficit était alors de 4,8 % du PIB. En outre, on assiste à une dérive de 7 milliards d'euros...

Chacun doit utiliser les bons chiffres. Pour l'instant, je ne pense pas que le Gouvernement soit en situation de bomber le torse sur ce sujet.

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Avant l'article 1^{er}

M. le président. L'amendement n° 16, présenté par Mme Apourceau-Poly, MM. Corbisez, Savoldelli, Bocquet et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Avant l'article 1^{er}

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après la trente et unième ligne du tableau constituant le second alinéa de l'article 111 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«

Soutien exceptionnel aux collectivités territoriales du Pas-de-Calais sinistrées par les inondations	200 000 000
--	-------------

».

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Depuis le début du mois, le Pas-de-Calais a subi successivement la tempête Ciaran, le 2 novembre, des crues records, le 7 novembre, et des précipitations intenses ces derniers jours.

Depuis le 6 novembre, près de 6 000 habitations seraient lourdement touchées et plus de 1 400 personnes auraient été évacuées.

Ce sont 228 litres par mètre carré que les waterings et les sols n'ont pu absorber, engendrant les pires inondations de l'histoire du Pas-de-Calais. Les habitantes et les habitants, tout comme les élus locaux, les maires, les services de la préfecture et les pompiers ne voient pas le bout du tunnel.

Les dégâts sont déjà considérables. Lorsque la décrue sera complète, nous savons qu'ils seront bien plus importants que ce que nous constatons actuellement.

Certes, plus de 200 communes sont déclarées en état de catastrophe naturelle. Elles ont payé un lourd tribut. La maire de Saint-Étienne-au-Mont, Brigitte Passebosch, estime à juste titre que le chiffre prendra du temps ; mais dans sa commune, comme dans de nombreuses autres, les dégâts sont partout.

Brigitte Passebosch raconte que les services techniques ont disparu ; la voirie a complètement explosé. On sait déjà que le montant des dégâts se chiffrera en millions d'euros – d'autant que, outre les dépenses d'équipement, la mairie a déjà avancé des frais pour faire face à l'épisode d'inondation, notamment en mobilisant les agents communaux, ce qui implique des heures supplémentaires à payer, ou en proposant des repas aux familles.

Quand on sait que la caisse d'allocations familiales (CAF) limite à 500 euros l'aide aux familles sinistrées pour l'achat de vêtements et de produits de première nécessité, nous nous posons des questions.

Lundi dernier, Emmanuel Macron a annoncé le déblocage d'un fonds de soutien de 50 millions d'euros à destination des collectivités touchées dans le département. Le montant sera bien inférieur aux besoins : nous proposons d'y ajouter 200 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Vous l'avez rappelé, madame la sénatrice : un certain nombre d'annonces ont été faites et des dispositifs existent déjà.

Le plus important, c'est d'avoir commencé par débloquent ces 50 millions d'euros de dépenses exceptionnelles. Des dispositifs sont prévus et programmés pour 2024, que ce soit au titre du programme 122 « Concours spécifiques et administration », doté de 40 millions d'euros, ou du programme 552 « Dépenses accidentelles et imprévisibles », à hauteur de 525 millions d'euros. Je rappelle que les assurances devront aussi intervenir.

Toutefois, la situation de notre territoire rend les Français prisonniers des inondations de manière durable ; celles-ci détériorent tant leurs biens que leur moral.

Certes, nous devons trouver les moyens et l'attitude idoines pour répondre à ces situations d'urgence, mais il nous faut aussi prendre un peu de recul pour mener une réflexion stratégique approfondie sur le sujet : l'un des risques serait d'utiliser de l'argent public, alors que les compagnies d'assurances pourraient être mobilisées.

S'il est une piste d'amélioration, c'est bien la construction d'un véritable bloc regroupant les collectivités, les pouvoirs publics et le secteur assurantiel. Même s'il faudra peut-être augmenter les cotisations, cette solution nous permettrait au moins de connaître le coût supporté par les habitants.

Pour ces raisons, la commission est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Permettez-moi d'exprimer tout d'abord mon soutien aux habitants du département du Pas-de-Calais et de saluer l'engagement des agents de l'État et des agents des collectivités territoriales, qui ont été fortement sollicités pour venir en aide à la population.

Madame la sénatrice, vous l'avez rappelé, le Président de la République s'est rendu sur place et a annoncé une dotation exceptionnelle pour venir en aide aux collectivités lourdement touchées. Celle-ci s'ajoute à la mobilisation d'un certain nombre de dispositifs de droit commun : la commission interministérielle de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle s'est réunie et les démarches sont déjà en cours.

Ainsi que l'a souligné le rapporteur général, une fois que nous serons sortis de l'urgence, il sera nécessaire de poursuivre la réflexion à moyen et long terme sur l'état de catastrophe naturelle et, de manière plus générale, de mener une réflexion sur l'adaptation de nos territoires aux tempêtes – je pense notamment au travail engagé par Christophe Béchu.

Je rappelle qu'il est également possible de mobiliser des dispositifs comme le fonds Barnier ou la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques lors de la phase de reconstruction.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Rapin, pour explication de vote.

M. Jean-François Rapin. J'aime les symboles. C'est pourquoi, symboliquement, contrairement à la position de la commission, je voterai cet amendement par solidarité avec Mme Cathy Apurcau-Poly et avec mon département.

L'annonce du Président de la République d'une aide de 50 millions d'euros est une première avance qu'il faut prendre en compte. Nous fournissons des informations en temps réel, en répondant quotidiennement présent aux visites des ministres. Lors de la venue du Président de la République, le préfet a annoncé une première estimation, de l'ordre de 10 millions d'euros, pour la seule réfection des routes.

Mme Cathy Apurcau-Poly. Oui !

M. Jean-François Rapin. Le président du conseil départemental a annoncé samedi dernier, devant le ministre de l'intérieur, qu'au regard de l'état des premières routes découvertes il faudrait plutôt 50 millions d'euros.

Des routes, il en reste encore beaucoup, croyez-moi ! Près de 150 kilomètres de voies sont encore interdits à la circulation. Nous savons très bien que ces montants ne seront pas suffisants.

Pendant la présentation de cet amendement et des avis de la commission et du Gouvernement, je réfléchissais avec Mme Lavarde au filet de sécurité. Je n'ai entrepris aucune démarche en ce sens, mais je soumetts à la sagacité du Gouvernement, du rapporteur général et de la commission tout entière l'idée suivante, à savoir ne pas exiger des communes qui ont bénéficié du filet de sécurité et qui viennent d'être déclarées en état de catastrophe naturelle

qu'elles remboursent l'acompte tout de suite, mais leur permettre de le faire beaucoup plus tard. Cela pourra soulager leurs trésoreries.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Exactement !

M. Jean-François Ropin. J'ignore combien de communes sont concernées par le filet de sécurité, mais cette idée me semble mériter réflexion.

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. Je pense moi aussi que c'est maintenant, alors qu'une large partie de la population est en détresse, que notre assemblée doit envoyer un signal à la hauteur de l'enjeu. Nos concitoyens ont besoin de réponses immédiates.

Tout le monde a bien compris que 50 millions d'euros seraient un début, mais que ce ne serait pas suffisant. Par conséquent, envoyons d'emblée un message avec un montant correspondant aux besoins.

Plus largement, il va nous falloir retravailler toute notre politique d'aide d'urgence après les catastrophes. M. le rapporteur général parle des assurances, mais, avec un réchauffement de plus de 4 degrés, on est dans un monde inassurable ! Il nous faut donc non seulement nous adapter à cette accélération des catastrophes dites naturelles – maintenant que l'on en connaît l'origine, on sait qu'elles n'ont plus grand-chose de naturel –, mais aussi apprendre à atténuer nos impacts sur le monde qui vient.

Notre territoire connaît en quelque sorte ses premiers déplacés climatiques, qui ont été évacués de leur domicile ; il faut envoyer le bon signal pour leur donner une lueur d'espoir. Cela passe par l'adoption de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Je ne suis pas élu du Pas-de-Calais, mais, par solidarité, je voterai cet amendement.

Il y a longtemps, en 1993 et en 1995, le département des Ardennes a connu des inondations dramatiques provoquées par les crues très importantes de la Meuse et de l'Aisne, qui est un affluent de l'Oise. À cette époque, j'étais élu à Givet, commune de 7 000 habitants située à la frontière belge.

Aujourd'hui, les dégâts touchent non seulement les habitants, mais aussi les entreprises et les collectivités locales. Certes, les assurances rembourseront une partie, mais il faut tenir compte de la perte de valeur et, surtout, de celle des affaires personnelles et des souvenirs. Au-delà de l'aspect financier, il ne faut pas sous-estimer l'impact psychologique et moral de ces catastrophes.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Tout à fait !

M. Marc Laménie. Dans mon département, une véritable lutte contre les inondations a suivi l'épisode que je viens de rappeler, notamment au travers de travaux d'envergure à l'échelle du bassin de la Meuse.

M. le président. La parole est à M. Thierry Cozic, pour explication de vote.

M. Thierry Cozic. Nous soutiendrons bien évidemment cet amendement du groupe CRCE-K.

Certes, le Président de la République a annoncé un fonds de 50 millions d'euros, mais il est important que le Parlement envoie lui aussi un signal fort aux populations et aux collectivités, qui ont été particulièrement touchées, par l'adoption de cette dotation exceptionnelle de 200 millions d'euros.

J'ai une pensée sincère pour tous ces sinistrés, d'autant que, malheureusement, l'on sait que les catastrophes climatiques se multiplient. Il est indispensable que le Sénat marque son soutien à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Mes chers collègues, je vous invite à voter cet amendement. On peut comprendre qu'on émette un avis défavorable, mais pas qu'on en demande de retrait.

La situation est catastrophique ! Tout le monde le dit, pas seulement Cathy Apourceau-Poly ou Jean-François Ropin.

Selon la chambre de commerce et d'industrie locale, 400 entreprises sont affectées par la crise. L'annonce du Président de la République d'un soutien de 50 millions d'euros – qu'il ne s'agit ni de sous-estimer ni de transformer en sujet de polémique – représente une aide moyenne de 233 000 euros par commune. On sait bien que cela ne fera pas la maille !

Je vous rappelle, mes chers collègues – monsieur le ministre, vous me corrigerez si je me trompe –, que 7 milliards d'euros du plan de relance n'ont pas été utilisés. Par conséquent, que l'on ne me réponde pas qu'avec cet amendement à 200 millions d'euros on va exploser le budget ou que des crédits ne seront pas utilisés ! On ne va pas se lancer dans de tels débats, alors que nous parlons des populations, des collectivités territoriales et des entreprises du Pas-de-Calais ! C'est impensable.

M. le rapporteur général a appelé notre attention sur le régime assurantiel. Je suis sensible à cet argument, mais c'est au Gouvernement et à l'État de fléchir cette aide de 200 millions d'euros et de faire ce travail.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Exactement !

M. Pascal Savoldelli. On n'est pas là pour remplir les poches des assurances. Les assurances ne sont pas aux côtés des sinistrés.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Mais si !

M. Pascal Savoldelli. Il ne faut pas se raconter d'histoires, tout le monde le sait.

Pour ma part, mes chers collègues, je vous invite à voter cet amendement, qui appartient à tout le monde : ce n'est pas un amendement idéologique, pour reprendre un argument avancé par le ministre pendant l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale ; c'est une question de solidarité nationale, sur laquelle chacun prend ses responsabilités.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous demandons un vote par scrutin public.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous rappelle que vous êtes en train d'examiner le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

M. Pascal Savoldelli. Ah...

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. J'insiste sur ce point, car ce texte vise à couvrir les dépenses pour l'année 2023.

Pour nombre des sujets évoqués – reconstruction de routes, de bâtiments publics... –, les dépenses ne seront pas engagées cette année. (*Mme Cathy Apourceau-Poly s'exclame.*) Disons-nous la vérité.

Les dépenses liées au mécanisme exceptionnel qu'a annoncé le Président de la République auront lieu en 2024. C'est d'ailleurs pourquoi il faudra en discuter lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024.

Les amendements symboles, c'est bien, mais je pense que les gens attendent de nous des actes concrets et réalistes, et pas des symboles !

M. Pascal Savoldelli. Mais c'est maintenant !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. On pourrait même décider d'un montant bien supérieur au vôtre, madame la sénatrice, qu'il ne se concrétiserait pas davantage.

M. Pascal Savoldelli. Ah bon ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Non, car ces dépenses ne seraient pas couvertes en 2023.

M. Vincent Éblé. Prenez l'engagement de les inscrire dans le projet de loi de finances, alors ! Vous ne le ferez pas !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Ce n'est pas vrai. Je vous rappelle qu'un soutien de 50 millions d'euros a été annoncé. (*M. Pascal Savoldelli s'exclame.*)

Monsieur Savoldelli, j'essaie de vous répondre de la manière la plus honnête, la plus transparente, la plus précise possible. Je répète que nous examinons le PLFG 2023 et non de nouvelles dépenses à engager.

J'en viens aux collectivités territoriales du Pas-de-Calais concernées par le remboursement des acomptes versés dans le cadre du filet de sécurité. Il existe déjà un plan d'étalement pour les communes qui le souhaitent ; j'ai donné consigne en ce sens aux directions départementales des finances publiques.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Vous avez déjà prélevé l'acompte !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Il n'y a aucune difficulté à envisager un plan d'étalement adapté et à laisser beaucoup plus de temps aux collectivités concernées, après dialogue. C'est un engagement que je peux prendre devant vous ce soir.

Enfin, il faut s'assurer que le contribuable ne se substitue pas, demain, à la responsabilité des assureurs. Il faut donc nouer un dialogue important avec ces derniers.

L'organisation que j'ai décrite est une position d'équilibre combinant un fonds d'urgence et des dispositifs existants. Je conclus en répétant que l'objet de nos travaux cet après-midi est le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, même si c'est l'occasion d'évoquer des sujets pour 2024, qui donneront lieu à discussion le moment venu.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Le groupe Union Centriste est plutôt réservé sur cet amendement, non qu'il ne faille exprimer de solidarité envers les sinistrés du Pas-de-Calais – au contraire, nous souhaitons qu'elle s'exerce –, mais parce que nous sommes en train d'examiner un projet de loi de finances de fin de gestion. Nous savons que les dépenses de l'État s'arrêteront vers la mi-décembre ; par conséquent, nous n'avons pas le temps d'engager des dépenses d'une telle hauteur.

Le fonds d'urgence de 50 millions d'euros qui a été mis en œuvre par l'État et les dispositifs de solidarité qui ont déjà été avancés suffisent pour faire face aux besoins des sinistrés du Pas-de-Calais. Les autres dépenses relèveront de 2024.

Ce n'est donc pas la peine de dégrader le solde inutilement, ...

Mme Cathy Apourceau-Poly. Inutilement ?

M. Michel Canévet. ... alors même qu'il faudra y revenir en 2024, une fois que l'on aura suffisamment de recul et que l'on pourra dépenser l'argent. Toute autre mesure contribuerait à détériorer davantage encore une situation qui est déjà particulièrement grave à notre sens, comme l'a souligné Vincent Delahaye.

M. Thierry Cozic. Qu'est-ce qui est grave ?

M. le président. La parole est à Mme Christine Lavarde, pour explication de vote.

Mme Christine Lavarde. Puisqu'un scrutin public a été demandé, je voudrais que l'on ne se méprenne pas sur le vote défavorable du groupe Les Républicains.

En effet, il s'agit d'un amendement symbole, qui vise les communes du Pas-de-Calais, mais on aurait pu parler tout autant des communes de la Somme, de celles de la Manche, et de toutes celles qui ont été touchées par ces tempêtes. Et que dire de celles qui ne relèveront pas du régime relatif aux catastrophes naturelles auquel le ministre vient de faire référence ? En effet, si les inondations sont couvertes par ce régime, les tempêtes, elles, ne le sont pas.

Vous appelez les assureurs à prendre leurs responsabilités. Sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (CatNat), beaucoup a déjà été écrit par le Sénat. Il me semble urgent d'engager une véritable réforme de ce dispositif ; c'est en effet l'État qui sera appelé à la rescousse, puisqu'il sera l'assureur en dernier recours si les montants à indemniser dépassent les sommes disponibles – ce qui arrivera très rapidement.

Vous le voyez, ces sujets nous emmènent bien loin de ce que nous pouvons faire en 2023. Nous aurons l'occasion d'y travailler en 2024.

Jean-François Rapin vient d'évoquer les acomptes consentis aux communes. Stéphane Sautarel a rappelé que la mission « Relations avec les collectivités territoriales » contenait déjà des dispositifs d'urgence de cette sorte ; il en est de même de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » à la suite de la tempête Alex. Autant de sujets que nous aurons l'occasion d'aborder la semaine prochaine, à l'instar de la question des fonds européens que la France devrait certainement solliciter avec plus de vigueur (*M. le ministre délégué acquiesce.*), car de l'argent sera également disponible par ce biais.

Cet amendement nous appelle collectivement à examiner ce que nous pourrions faire la semaine prochaine pour apporter une réponse rapide aux sinistrés, que ce soient les communes ou les entreprises. De ce point de vue, je pense que le Gouvernement a eu raison de faire tout ce qui était à sa main, c'est-à-dire demander aux Urssaf de proposer des étalements ou avancer d'un mois l'application du décret pris en application de la loi relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles sur les mesures de relogement des personnes sinistrées.

En revanche, l'État ne peut demander aux assureurs de verser plus vite les indemnisations, car il n'a pas la main sur tous les acteurs privés.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je souhaite apporter quelques informations complémentaires.

Dans le cadre du filet de sécurité, une avance de 2,6 millions d'euros a été accordée au département du Pas-de-Calais, pour les 84 communes concernées. Certaines pourront bénéficier d'aménagements.

Je rejoins les propos de Michel Canévet et de Christine Lavarde, mais je voudrais que l'on garde présents à l'esprit deux éléments.

Les assureurs ont des couvertures de risques. Il faut mettre en place un groupe État-collectivités-assureurs tout au long du dispositif, surtout quand on dénombre plus de personnes assurées que de contribuables. Par conséquent, c'est logiquement d'abord aux assureurs de couvrir le risque.

Tout à l'heure, lors de la réunion de la commission des finances, j'ai suggéré la création d'une mission d'information sur le problème de l'assurance des collectivités locales. Je propose que la situation actuelle du Pas-de-Calais nous serve de cas d'école et que l'on suive cet exemple du début à la fin.

Les dégâts provoqués par les coulées de boue dans la vallée de la Roya voilà trois ans ne sont toujours pas complètement réparés ; pourtant, les assureurs et les collectivités sont là. Qui plus est, de nouvelles dégradations sont intervenues récemment.

À un moment ou à un autre se posera la question de la capacité de l'État et des assureurs à couvrir ce type de risque. Je rappelle que nous sortons d'un épisode pluvieux inédit : cela faisait plus de trois décennies que nous n'avions pas connu une telle pluviométrie.

Il faut évidemment être aux côtés des collectivités et des victimes, avec solidarité, mais sans céder à la facilité. À défaut, cela nous reviendra comme un boomerang.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Certains ont avancé un argument qui n'est pas acceptable, à savoir que nous serions dans une situation financière difficile et qu'il ne faudrait pas dégrader les comptes publics. (*Exclamations sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme Christine Lavarde. Personne n'a dit cela !

M. Fabien Gay. Il y a d'abord une question sanitaire, sociale et de solidarité nationale face à une catastrophe qui a touché plusieurs départements, des centaines de milliers de personnes ainsi que des entreprises, et qui va durer.

Que le groupe CRCE-K et ceux d'entre vous qui voteront cet amendement considèrent qu'il faut commencer par là me paraît plutôt sensé.

Sur la question assurantielle, vous avez raison, monsieur le rapporteur général, mais il va falloir aller plus loin. En effet, si le cycle des crises climatiques ne s'enraye pas, nous serons de plus en plus confrontés à des inondations extrêmement fortes, à des sécheresses, à des mégafeux, etc.

Aujourd'hui, la prise en charge assurantielle n'est pas à la hauteur, mais je ne crois pas qu'il faille en passer à chaque fois par un débat entre Bruno Le Maire et les assurances, le premier implorant les seconds de mettre la main à la poche. Il faut que le Parlement, en particulier le Sénat, légifère sur cette question. Lors de la crise du covid-19, nous avons vu à quel point il était compliqué de mettre les assureurs à contribution.

Je constate que tout le monde est d'accord avec cet amendement, même ceux qui s'apprentent à voter contre. Par conséquent, comme nous déposerons vraisemblablement

de nouveau cet amendement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, nous verrons bien ce qu'il en est, puisque ce sera enfin le bon moment.

Chacun peut donc prendre date : dans une semaine, nous pourrions adopter cet amendement.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Exactement !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 53 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	325
Pour l'adoption	102
Contre	223

Le Sénat n'a pas adopté.

Article 1^{er}

① La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est ainsi modifiée :

② 1° À la vingt-sixième ligne, le montant : « 2 000 » est remplacé par le montant : « 1 500 » ;

③ 2° À la cinquante-cinquième ligne, le montant : « 9 900 000 » est remplacé par le montant : « 10 150 000 » ;

④ 3° À la cinquante-sixième ligne, le montant : « 80 000 » est remplacé par le montant : « 105 000 ».

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(*L'article 1^{er} est adopté.*)

Après l'article 1^{er}

M. le président. L'amendement n° 23, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 1^{er}

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 421-10 du code des assurances, au titre de l'année 2023, le produit des contributions mentionnées au même

article L. 421-10 est affecté au fonds de garantie des assurances obligatoires prévu à l'article L. 421-1 du même code selon les mêmes modalités que la contribution prévue au 2° de l'article L. 421-4-1 du même code à hauteur de 65 millions d'euros.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement a pour objet la réaffectation d'une partie des ressources du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO), à hauteur de 65 millions d'euros. Cette somme sera prélevée de la section qui indemnise les victimes lorsque l'assureur de l'auteur de l'accident a fait l'objet d'un retrait d'agrément, laquelle est excédentaire, pour être versée à la section qui indemnise les victimes d'accidents de la route dont l'auteur n'est pas assuré, laquelle est déficitaire.

Il s'agit donc d'un mouvement de crédits à l'intérieur d'un dispositif.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cet amendement a un objet extrêmement technique. Le plus important, monsieur le ministre, c'est qu'à l'occasion du prochain projet de loi de finances vous mettiez enfin de l'ordre dans le FGAO. Ce sera salutaire.

La commission émet un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 23.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 1^{er}.

Article 2

- ① I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- ② 1° Au premier alinéa, le taux : « 28,48 % » est remplacé par les mots : « 28,50 %, minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023, » ;
- ③ 2° Au *a*, le nombre : « 23,30 » est remplacé par le nombre : « 23,32 » ;
- ④ 3° Le *b* est complété par les mots « , le montant correspondant étant minoré de 2 milliards d'euros en 2023 ».
- ⑤ II. – Le I s'applique à compter du 1^{er} février 2023.

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° 14, présenté par MM. Savoldelli et Bocquet, Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Alinéas 2 et 4

Supprimer ces alinéas.

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Cet amendement est sous-tendu par un principe clair : les moyens de l'assurance chômage doivent revenir aux travailleurs et ne pas être au service des politiques gouvernementales.

Monsieur le ministre, comment expliquer que l'intégralité du surplus ne serve pas *a minima* à résorber la dette du régime de l'Unédic, qui s'élève aujourd'hui à 55 milliards d'euros ?

Vous préférez défendre le nombre aberrant de 1 million d'apprentis, soutenus par du travail totalement subventionné, que le patronat n'aurait même pas imaginé demander. La part des contributions de l'Unédic à France Travail devrait passer de 11 % à 13 %. Les cotisations des travailleurs et des employeurs serviront d'impôts déguisés pour financer les politiques de votre gouvernement. La lettre de cadrage envoyée aux partenaires sociaux par la Première ministre prévoyait une ponction de 12 milliards d'euros sur la période 2023-2026.

Les alinéas 2 et 4 de cet article, que nous proposons de supprimer, rayent d'un trait de plume 2 milliards d'euros d'excédents de l'Unédic.

Les contre-réformes de l'assurance chômage ne peuvent être discutées. L'accord conclu par certaines organisations salariales et patronales arrête des orientations qui ne sont rien d'autre que de la régression sociale. Ainsi, les assurés sociaux ne seront plus assurés que sur trente jours, ce qui leur fera perdre cinq à six jours d'assurance chômage par an ; les cotisations patronales pour l'assurance chômage diminueront de 0,05 %, pour stagner à 4 %, soit une baisse de 1,5 milliard d'euros sur cinq ans.

Les récentes déclarations de Bruno Le Maire sur France Info stigmatisent une nouvelle fois les travailleurs privés d'emploi en appelant à une poursuite de la casse du modèle social.

Rappelons que, depuis le mois de février dernier, les assurés sociaux ont perdu 25 % de durée d'indemnisation, alors que le taux de chômage remonte en flèche. Nous sommes loin des effets d'annonce sur le plein emploi !

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° 8 est présenté par MM. Cozic, Kanner et Raynal, Mmes Blatrix Contat et Briquet, M. Éblé, Mme Espagnac, MM. Féraud, Jeansannetas, Lurel et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° 9 est présenté par M. Dossus, Mme Senée, MM. Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Alinéa 2

Supprimer les mots :

minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023

II. – Alinéa 4

Supprimer cet alinéa.

La parole est à M. Thierry Cozic, pour présenter l'amendement n° 8.

M. Thierry Cozic. Dans le droit fil de ce que vient d'expliquer Fabien Gay, nous proposons la suppression de la ponction de 2 milliards d'euros sur les excédents de l'Unédic, qui ne nous paraît pas justifiée.

Qui plus est, cette ponction s'ajoute à celle de 2,5 milliards d'euros qui figure dans le projet de loi de finances pour 2024, ce qui aboutit à un total de près de 5 milliards d'euros.

La dette de l'Unédic s'élèvera à 55,5 milliards à la fin de l'exercice 2023 ; or je rappelle qu'il s'agit d'une dette covid.

Cette ponction me paraît un contresens à la fois budgétaire et comptable. En effet, pour payer cette dette, on propose à l'Unédic d'emprunter à un taux supérieur à celui auquel l'État emprunte.

Voilà qui me paraît un mauvais signal politique.

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour présenter l'amendement n° 9.

M. Thomas Dossus. Il s'agit d'un amendement de coordination avec ce qui a été voté lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous considérons que cette ponction est injuste et injustifiée.

Elle est injuste, parce que le chômage est avant tout une assurance, c'est-à-dire du salaire socialisé. Il est issu des cotisations et n'appartient donc pas à l'État ; c'est d'ailleurs pour cela que la gestion de l'Unédic est paritaire.

Elle est injustifiée, puisque l'argument du Gouvernement ne tient pas. En effet, selon lui, l'excédent généré par l'Unédic est la conséquence directe de sa politique en faveur de l'emploi. Comme tout va pour le mieux dans notre économie, l'Unédic a moins de dépenses et engrange plus d'argent, il est donc logique de la ponctionner.

Cet argument nous paraît fallacieux à plusieurs titres.

Tout d'abord, c'est non pas la politique de l'emploi qui a généré des excédents, mais une moindre indemnisation des chômeurs. Ensuite, si le déficit de l'Unédic est résorbé, la dette s'élève toujours à près de 56 milliards d'euros ; enlever des ressources nécessaires au redressement de ses comptes est donc un non-sens économique. Enfin, réduire les droits des chômeurs pour ensuite venir ponctionner dans leur caisse au motif de la solidarité revient à leur faire payer deux fois le prix de la politique inacceptable de ce gouvernement.

Pour toutes ces raisons, en cohérence avec la position que nous avons exprimée lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, nous demandons la suppression de cette ponction de l'Unédic.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission émet un avis défavorable sur l'amendement n° 14.

Je partage un certain nombre des préoccupations de nos collègues. En effet, 2 milliards d'euros provenant de l'Unédic serviront à financer la politique de l'emploi, notamment France Compétences, d'après le Gouvernement. Il me semble que ce n'est pas tout à fait l'esprit qui devrait prévaloir, mais, comme l'ont confirmé le Haut Conseil des finances publiques et la Cour des comptes, France Compétences se trouve dans une impasse financière.

Comme cette création a eu lieu lors du premier mandat du Président de la République, nous devons regarder ce déficit abyssal en face.

Les partenaires sociaux ont trouvé un accord. Si j'ai bien compris, celui-ci prévoit une baisse de 0,1 point des cotisations salariales ou patronales, compensée par une augmenta-

tion de 0,1 point du versement à l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS). Le niveau de prélèvement serait donc constant.

Je prends acte de cet accord et je respecte la décision des partenaires sociaux, car leurs discussions aboutissent souvent à une impasse. Pour autant, nous resterons vigilants, monsieur le ministre, et nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet lors du débat sur le PLF : la situation de France Compétences est très grave.

La commission a donc émis un avis défavorable sur ces trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. L'Unédic a estimé l'impact des réformes sur sa situation financière à 2 milliards d'euros en 2023 et près de 3 milliards d'euros en 2024. De quoi s'agit-il ? J'ai entendu dire qu'il s'agissait de prendre l'argent des demandeurs d'emploi pour abonder le budget de l'État : ce n'est pas du tout le cas !

Ce que nous demandons à l'Unédic, c'est de participer au financement des politiques de l'emploi qui bénéficient directement aux demandeurs d'emploi. Pour accélérer le retour à l'emploi, il est nécessaire que ces derniers aient accès à des offres de formation adaptées et qu'un organisme comme Pôle emploi, demain France Travail, dispose des moyens nécessaires pour agir. C'est ainsi que nous permettrons aux demandeurs d'emploi de sortir plus rapidement de leur situation.

Il est donc pertinent d'assurer un retour plus rapide de l'Unédic à une situation financière saine ; mais il est normal que cet organisme participe au financement des politiques actives de l'emploi. Je tiens également à vous rassurer sur le fait que cette contribution des partenaires sociaux au financement de la politique de l'emploi ne compromet pas la stratégie de désendettement de l'Unédic. Elle représente en effet moins d'un tiers de son excédent.

Ainsi, nous parvenons à concilier deux objectifs : la majeure partie de l'excédent de l'Unédic reste consacrée à sa politique de désendettement, mais cet organisme contribue, de manière légitime, au financement des politiques actives de l'emploi – et cette contribution profite directement aux demandeurs d'emploi.

Pour ces raisons, le Gouvernement a émis un avis défavorable sur ces trois amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° 8 et 9.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3

À la fin de la seconde phrase du 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le montant : « 3 815 713 610 euros » est remplacé par le montant : « 3 796 849 552 euros ».

M. le président. L'amendement n° 15, présenté par MM. Savoldelli, Bocquet, Ouzoulias, Bacchi, Lahellec et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Cet article revient à ponctionner 22 millions d'euros sur l'audiovisuel public, en particulier sur Arte, avec une reprise financière de 18,8 millions en 2023, après une réduction de 7,9 millions en 2022 – pour un total, en réalité, de 25,2 millions. Le sujet est technique, certes, mais des incertitudes persistent.

L'assujettissement à la TVA a ouvert la voie à une possible déductibilité, ouvrant ainsi à Arte France un budget supplémentaire... que le Gouvernement se propose de reprendre ! Dans sa grande bonté, il a déposé un amendement visant à minorer de 1,5 million d'euros cette reprise financière, afin de permettre à Arte de poursuivre ses investissements. Nous en prenons acte.

Cependant, connaissant l'excellence de la gestion et la qualité exemplaire des programmes de cette chaîne, qui servent l'émancipation culturelle des Français, des Allemands et du monde entier, nous regrettons ce choix.

Je rappelle que 22 % des vidéos visionnées sur la plateforme numérique d'Arte TV l'ont été par des personnes qui ne sont ni allemandes ni françaises. Cela représente 38 millions de vues. Ce chiffre illustre le caractère universel du partage des programmes de la chaîne.

Arte France investit massivement dans les documentaires, avec un budget de près de 48 millions d'euros pour 2024, et soutient la production de vingt-cinq films par an. L'ambition de la chaîne est menacée par cette reprise financière, qui vient s'ajouter au fait que la hausse de son budget, de 4 % en 2023, est restée inférieure à l'inflation, et le sera de nouveau en 2024, puisque ses crédits n'augmenteront que de 8 millions d'euros, ce qui est insuffisant.

Il serait judicieux de reconsidérer cette reprise, qui représente 10 % du budget annuel d'Arte, pour lui permettre de poursuivre ses investissements au service de toutes et tous.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cet article ne consiste qu'en un simple ajustement technique par rapport aux prévisions fiscales. Si les dépenses ne sont pas à la hauteur des anticipations, il semble logique de revenir à la situation habituelle. Puis, en supprimant l'article 3, monsieur Savoldelli, vous annuleriez les crédits supplémentaires accordés à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Vu la situation délicate de celui-ci, ce ne serait pas un cadeau : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Il s'agit d'une mesure technique, qui repose essentiellement sur une bonne évaluation des effets fiscaux de la réforme.

Vous avez noté, monsieur le sénateur, que le Gouvernement a déposé un amendement visant à prévoir un soutien supplémentaire pour Arte. Et le rapporteur général a dit à juste titre que l'adoption de votre amendement compromettrait les efforts consentis pour l'INA.

D'une manière générale, l'audiovisuel public continue de bénéficier d'un soutien important de la part du Gouvernement. Nous le verrons lors des débats sur le PLF en examinant l'évolution des dotations dont il bénéficie : avis défavorable également.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Voilà quelques instants, j'ai évoqué une loi d'un nouveau genre. Peut-être devons-nous nous adapter... Je retire donc mon amendement, pour ne pas pénaliser l'INA.

Mais cela nous fait déjà deux sujets pour le PLF : la solidarité nationale avec les populations et le tissu économique du Pas-de-Calais et la question de l'audiovisuel.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est un échauffement ! (Sourires.)

M. Pascal Savoldelli. Absolument, monsieur le rapporteur général ! (Mêmes mouvements.)

M. le président. L'amendement n° 15 est retiré.

L'amendement n° 25, présenté par MM. Rambaud, Patient, Rohfritsch, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Omar Oili, Mmes Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Remplacer le montant :

3 796 849 552

par le montant :

3 798 349 552

La parole est à M. Georges Patient.

M. Georges Patient. Cet amendement vise à soutenir, à hauteur de 1,5 million d'euros, le développement de l'offre numérique d'Arte, accessible à l'échelle européenne. C'est un axe majeur de la stratégie du groupe. Un tel soutien de la part de la France aura un effet d'entraînement du côté allemand – la trajectoire pluriannuelle d'ARTE Deutschland est en cours d'arbitrage.

Une partie de cette ambition a vocation à être financée dès 2023 par le biais de crédits sollicités dans le cadre de France 2030. L'adoption de cet amendement, qui ajouterait 1,5 million d'euros, permettra de poursuivre ces projets sans les retarder davantage. Cette allocation sera d'autant plus bienvenue qu'Arte France ne dispose pas de crédits dans le plan de transformation en 2024, contrairement aux autres entreprises de l'audiovisuel public, en raison du calendrier de son prochain contrat d'objectifs et de moyens, qui ne débute qu'en 2025.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je suis surpris, monsieur le sénateur, que votre groupe ait déposé cet amendement, dont je comprends qu'il pourrait recevoir un avis favorable du Gouvernement.

Vous proposez en effet, en fin de gestion, d'abonder de 1,5 million d'euros l'enveloppe destinée à financer la plateforme numérique d'Arte. Mais dans le PLF pour 2024, le Gouvernement réduit le financement d'Arte de 10 millions d'euros. Vous ajoutez 1,5 million d'euros à la petite cuillère quand le Gouvernement retire 10 millions d'euros à la louche...

Le ministre vous donnera des éléments de réponse, mais, de mon côté, je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement a pour objet de soutenir Arte, qui doit développer son offre numérique, comme l'a souligné à l'instant le sénateur Savol-

delli. Or, contrairement aux autres acteurs de l'audiovisuel public, en raison des négociations en cours avec nos partenaires allemands, Arte ne bénéficiera pas du plan de transformation, qui accorde des crédits supplémentaires aux autres chaînes. Cet amendement vise donc à soutenir la chaîne dans ses projets numériques, de manière raisonnable, avec une somme de 1,5 million d'euros.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. En fin de gestion...

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cela permettra de compenser le fait qu'Arte ne soit pas éligible au fonds de transformation pour l'année 2024. C'est pourquoi le Gouvernement a émis un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet, pour explication de vote.

M. Jean-Raymond Hugonet. Le rapporteur général a parlé d'une petite cuillère : Arte ne tend pas la sébile...

Toutefois, le Gouvernement serait bien inspiré de donner à cette chaîne de réels moyens, nécessaires, dès le début de l'exercice budgétaire, afin de répondre à ses ambitions. Celle-ci est en effet une référence dans l'audiovisuel public et enregistre des résultats probants, notamment dans le numérique. Apporter ainsi une rallonge en fin de gestion, de manière tarabiscotée, est étrange – tout du moins, de n'est pas à la hauteur de l'enjeu que représente Arte.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 25.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 3.

(L'article 3 est adopté.)

Après l'article 3

M. le président. L'amendement n° 17, présenté par MM. Savoldelli et Bocquet, Mme Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros et Brossat, Mmes Brulin et Corbière Naminzo, M. Corbisez, Mme Cukierman, M. Gay, Mme Gréaume, M. Lahellec, Mme Margaté, M. Ouzoulias, Mmes Silvani et Varaillas et M. Xowie, est ainsi libellé :

I. – Après l'article 3

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après le III de l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, il est inséré un paragraphe ainsi rédigé :

« ... – L'acompte prévu au III versé aux communes et à leur groupement ne peut pas faire l'objet d'une reprise. »

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. En discussion générale, j'ai employé l'image d'un hold-up commis par l'État sur les collectivités territoriales. Je vais à présent utiliser une expression plus populaire : donner, c'est donner ; reprendre, c'est voler. *(M. Thierry Cozic s'en amuse.)* Elle illustre précisément le sujet qui nous occupe.

Nous vous avons pourtant alertés... Et voilà qu'un an après le décret d'application du 13 octobre 2023, nous découvrons – sans surprise – le montant spectaculaire des reprises financières sur l'acompte versé aux collectivités. Le nombre de collectivités et de communes concernées est alarmant. Il y a plus de collectivités qui devront rembourser leur acompte que de communes qui le garderont. C'est presque un hold-up : 3 425 collectivités territoriales sont menacées financièrement, pour un montant global de 69 784 830 euros.

Monsieur le ministre, il faudrait reconnaître votre erreur et reconsidérer ce dispositif *(M. le ministre délégué le conteste.)*, d'autant que vous nous aviez trompés. En effet, votre collègue Bruno Le Maire, répondant à Sylvie Vermeillet – pas même à notre groupe, donc – déclarait que la portée du dispositif n'était pas négligeable, puisque celui-ci ferait « passer le nombre de communes éligibles de 16 000 à 22 000 » et qu'ainsi « plus de moitié des communes françaises » y seraient éligibles.

Or, nous passons de 22 000 communes à 2 941. Si ce n'est pas un mensonge... Les comptes ne sont pas bons, monsieur le ministre ! Nos communes ont été prises dans un filet de sécurité qui ressemble davantage à une toile d'araignée, à un piège qui se referme sur elles.

Notre amendement est simple : il tend à ce que, par esprit de responsabilité, vous renonciez à récupérer l'acompte versé à ces 3 425 communes. Cette responsabilité vous incombe. Ce dispositif était trop restrictif et illisible, et ce n'est pas seulement notre groupe qui le souligne. Comment voulez-vous qu'une commune de 500 habitants dispose des moyens nécessaires ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission a émis un avis défavorable sur cet amendement, notamment en raison du principe d'égalité de traitement entre les communes : ce que vous proposez, monsieur Savoldelli, est inconstitutionnel.

Je me souviens que le ministre alors chargé des comptes publics nous vantait les avantages du dispositif, tout comme l'éternel ministre de l'économie et des finances... *(Sourires.)* Mais le premier avait exprimé certaines réserves, et recommandait à certaines communes de bien réfléchir avant de faire une demande, et même, parfois, de ne pas demander à bénéficier du dispositif pour éviter de mauvaises surprises.

Je me dois de souligner, monsieur le ministre, que vos services sont pris en défaut, la main dans le sac. *(M. le ministre délégué se récrie.)* En effet, 82 % des acomptes versés au titre du filet de sécurité ont été attribués à des collectivités territoriales qui n'avaient aucun droit à ces fonds. Dans certains départements, 100 % des acomptes ont été distribués de la sorte. En tête de liste figurent la Savoie, la Haute-Saône, la Haute-Marne et la Haute-Savoie – à croire qu'il ne fait pas bon être un département de « haute » quelque chose... *(Sourires.)*

Alors que s'ouvre cette semaine le Congrès des maires, alors que vous appelez à la responsabilité des élus, que vous expliquez en permanence que les collectivités territoriales ont des réserves et de l'épargne, vos propres services sont défaillants. Vos personnels ont pourtant la compétence et la formation nécessaires et doivent s'acquitter de leur devoir de conseil. Cela irrite profondément les élus, vous devez l'entendre. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Delahaye applaudit également.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Monsieur le rapporteur général, vous avez employé des mots qui ne me conviennent pas du tout : je ne peux vous laisser dire que les agents du ministère des finances sont « pris la main dans le sac » ! Les agents des directions départementales des finances publiques (DDFiP), partout sur le territoire, accomplissent des missions régaliennes difficiles et méritent notre soutien sans faille – y compris dans leur activité de conseil aux élus locaux. S'il y a une responsabilité à chercher, ce n'est sûrement pas la leur.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est un peu court...

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Je vais vous répondre sur le fond, monsieur le rapporteur général. Le filet de sécurité a été proposé par les socialistes à l'Assemblée nationale, menés par Mme Christine Pires Beaune, et voté à l'unanimité. Que je sache, le dispositif n'a pas été corrigé au Sénat...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Si ! Et si vous nous aviez écoutés, il y aurait eu moins d'erreurs.

M. Vincent Delahaye. On travaille, ici !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. C'est sans doute que vous n'avez pas été entendus.

Les critères ont été approuvés à une large majorité à l'Assemblée. On prévoyait, au moment de l'élaboration du filet de sécurité, une augmentation des dépenses énergétiques d'environ 50 %, mais celles-ci n'ont progressé que de 15 %. Ce que les services de la DGFIP ont observé, c'est que la situation des collectivités territoriales, en particulier du bloc communal, s'est révélée bien meilleure que prévu.

Il ne s'agissait que d'un acompte : les critères n'ont pas été modifiés. Si l'augmentation des prix de l'énergie avait été conforme à ce qui était anticipé, davantage de communes auraient été éligibles. Nous allons tout de même dépenser entre 412 et 413 millions d'euros au titre du filet de sécurité et un peu plus de 2 446 communes y ont droit. Pour les autres, il s'agit simplement de communes qui se trouvent dans une situation financière meilleure que prévu.

Commencer à annuler des acomptes poserait un problème majeur de gestion fiscale. Annuler des acomptes simplement parce que la situation s'avère différente pose une question sérieuse sur l'égalité devant l'impôt : je tiens à votre disposition une note de la direction juridique de Bercy sans ambiguïté sur ce point. Il est clair que cela créerait une rupture d'égalité avec les collectivités territoriales qui n'auraient pas demandé d'acompte.

J'ai donné des instructions fermes aux DDFiP pour qu'elles octroient tout le temps nécessaire à ces remboursements, même s'il faut plusieurs mois. Nous avons reçu quelques demandes d'étalement dans le temps, de la part de 374 collectivités. Une dizaine de communes souhaite déborder sur 2024. Nous ferons preuve d'une grande souplesse, mais c'est une question de principe.

Il ne s'agit pas d'une défaillance de nos services, mais d'une amélioration de la situation financière des collectivités territoriales, liée à une hausse plus faible que prévu du prix de l'énergie. (Mme Cathy Apurceau-Poly ironise.) Annuler un acompte créerait une rupture d'égalité, susceptible d'être censurée par le Conseil constitutionnel, et cela irait à l'encontre de nos principes de bonne gestion et du respect de l'égalité entre communes et entre citoyens face à l'impôt. C'est pour ces raisons que le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Vincent Delahaye, pour explication de vote.

M. Vincent Delahaye. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour ma part, ces reprises d'acompte ne me choquent pas. On ne peut pas demander à l'État d'agir rapidement, avec réactivité, en versant des aides, et lui reprocher ensuite de vouloir faire respecter les critères initialement définis.

Ce qui me dérange, dans cette affaire, c'est que les informations communiquées au moment où nous avons voté pour ce filet de sécurité au Sénat, en modifiant certains critères, étaient trompeuses, puisqu'on nous avait dit que 22 000 communes en bénéficieraient.

Mme Cathy Apurceau-Poly. Exactement !

M. Vincent Delahaye. Nous nous sommes prononcés en nous basant sur ce nombre de communes touchées.

Je sais qu'on demande souvent aux services de Bercy, qui sont très compétents, de chiffrer rapidement des mesures, ce qui peut entraîner des erreurs. Mais passer de 22 000 à 2 000 communes touchées constitue un écart considérable. C'est cela qui me choque, car cette erreur a influencé nos votes.

Néanmoins, si une aide a été rapidement distribuée et qu'on s'aperçoit que certaines communes ne remplissent pas les critères, il est normal de revenir dessus. Sinon, cela signifierait que d'autres communes pourraient, *a posteriori*, prétendre qu'elles rentrent dans les critères...

Je suivrai donc l'avis du rapporteur général et le groupe Union Centriste ne votera pas cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me range à l'avis de Vincent Delahaye, bien que je comprenne l'intention de nos collègues ayant déposé cet amendement, car il y a eu un problème d'éclairage de nos décisions et de nombreuses désillusions dans nos communes par rapport à ce qui avait été prévu et annoncé.

Je tiens simplement à revenir sur les propos du ministre. Il est vrai que, parfois, les conseils de la DGFIP ne sont pas toujours éclairés. D'ailleurs, le niveau de conseil des services de l'État sur nos territoires diminue de plus en plus. (M. le ministre délégué le dément.) Nos élus locaux ont de moins en moins accès à vos services pour être éclairés dans leurs prises de décision.

Quant aux élus locaux, particulièrement les maires, je pense qu'ils ont agi en responsabilité. Et c'est d'avoir agi pour améliorer leurs comptes en 2022 qui les prive aujourd'hui du soutien de l'État !

L'un des critères était l'autofinancement, l'évolution de l'épargne brute, un aspect difficilement contrôlable. Certains se trouvent dans une situation qui ne relève pas d'un confort financier, mais résulte d'un effort déployé ; or cet effort les prive actuellement du soutien de l'État. C'est regrettable, car au moment de notre décision initiale, nous n'avons pas eu toutes les informations nécessaires pour éclairer notre choix.

Cependant, je me range à l'avis du rapporteur général. Renoncer au remboursement de ces avances n'est pas réaliste.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Cette situation est kafkaïenne : nous avons aidé des collectivités territoriales à faire face à la hausse des prix de l'énergie, qui résulte – je le rappelle – de la dérégulation du marché européen de l'énergie. Nous vous avons proposé d'en sortir, vous l'avez refusé ; à présent, vous nous expliquez qu'il faut en sortir !

Nous vous avons également alerté sur le filet de sécurité, sur le bouclier tarifaire pour les ménages. Nous vous avons signalé l'importance des tarifs réglementés de l'énergie, une demande soutenue même par certaines collectivités de droite il y a neuf mois, que vous avez également refusée.

Je souligne ces points, car le débat sur la question énergétique dans les collectivités territoriales, les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) n'est pas clos. L'inflation a atteint 25 % cette année et le Gouvernement annonce déjà 10 % supplémentaires au 1^{er} février. Cette problématique va donc se poser de nouveau.

Nous nous retrouvons dans une situation complètement absurde. Nous avons posé des questions sur les critères, qui constituaient une véritable usine à gaz (*M. le ministre délégué en convient à part soi.*), et l'on nous a assuré que tous les verrous étaient en place. Et voilà que 85 % des communes vont devoir rembourser. On a aidé certaines communes, parce qu'elles étaient en difficulté ; parce qu'elles vont mieux aujourd'hui, on leur demande de rembourser !

Pendant ce temps, le prix de l'énergie continue d'augmenter. Dans mon département, cinq communes sur quarante sont concernées, et pas pour de petits montants, monsieur le ministre : 1 million d'euros pour Bondy et Aulnay-sous-Bois, 151 000 euros pour Le Bourget, ville chère à mon collègue Capo-Canellas, et des montants considérables pour Les Lilas et Pierrefitte-sur-Seine. Dans la situation actuelle, demander à ces communes de rembourser 1 million d'euros, honnêtement, ne semble pas viable.

Nous proposons que ce qui a été donné soit donné, comme l'a bien dit Pascal Savoldelli. Puis, nous devons aborder le problème de fond et résoudre la question énergétique. Il est crucial de sortir des mécanismes du marché européen. Nous vous proposerons de nouveau de voter des tarifs réglementés pour toutes les collectivités territoriales en espérant, cette fois, que vous répondrez présent.

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Briquet, pour explication de vote.

Mme Isabelle Briquet. De toute évidence, avec près de 90 % de bénéficiaires en moins par rapport aux estimations, force est de constater que le dispositif du filet de sécurité était mal calibré. Entre ce qui nous avait été annoncé, avec potentiellement 22 000 communes bénéficiaires, et la réalité, c'est un grand écart.

Des collectivités territoriales qui n'auraient pas forcément sollicité ce filet de sécurité ont été contactées par les services fiscaux, qui leur ont demandé de déposer un dossier, car elles répondaient aux critères. Ces communes se retrouvent à présent à devoir rembourser un acompte. Franchement, cela soulève des interrogations. J'entends bien la question de la constitutionnalité, qui va sans doute se poser, mais il y a eu un souci dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans mon département, la moitié des communes doivent rembourser, ce n'est pas une paille ! J'avais évoqué ce sujet avec votre prédécesseur en commission des finances, monsieur le ministre. Il m'avait alors répondu que les situations seraient réétudiées au cas par cas. Ce serait vraiment le minimum, afin d'éviter des situations qui seront particulièrement compliquées dans certains cas.

M. le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Plusieurs collègues ont déjà mentionné le fait que 22 000 communes étaient censées bénéficier du filet de sécurité. C'est un ballon de baudruche qui se dégonfle : finalement, très peu de communes ont réellement eu accès à ce dispositif censé – selon les discours tenus au Sénat – protéger les collectivités contre la hausse des prix de l'énergie.

J'ai un problème, monsieur le ministre, car tout ce que vous mettez en place aujourd'hui ne se fait pas en concertation avec les élus, avec les maires. Ceux-ci ont simplement reçu un courriel, rien de plus, pas même un appel téléphonique : c'est dire la considération qu'on leur porte ! Ce sont eux, pourtant, qui ont dû se débrouiller pour constituer des dossiers particulièrement complexes.

Les maires ont donc reçu un premier courriel leur apprenant qu'ils devraient rembourser l'acompte.

Et voilà qu'ils viennent d'en recevoir un deuxième – je le sais par un maire qui me l'a transféré –, où il est indiqué que les services de la DDFiP imputeront le reversement des acomptes perçus à tort sur les avances de fiscalité du moins de novembre 2023.

À l'instant où nous nous parlons, les maires se voient donc exiger le remboursement du filet de sécurité, sans que vous ayez pris le temps, monsieur le ministre – c'était votre responsabilité, pas celle de vos services – d'envisager des aménagements pour le remboursement. (*M. le ministre délégué le conteste.*)

Les collectivités disposent seulement d'un délai de deux mois à compter de la parution de l'arrêté, soit le 13 octobre dernier, pour contester les montants exigés auprès du tribunal administratif.

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Elles ont donc seulement jusqu'au 13 décembre 2023 pour rembourser l'acompte. Vous ne les écoutez pas et vous ne leur proposez aucune facilité !

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Je crois que nous sommes tous un peu gênés dans cette affaire.

M. Olivier Paccaud. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Je suis sûr qu'en votre for intérieur, vous l'êtes aussi, monsieur le ministre.

L'augmentation extraordinaire du prix de l'électricité a été suivie d'un reflux. Il était difficile d'anticiper les choses dans la mesure où, selon les périodes de renouvellement des contrats, les prix étaient soit très élevés soit très bas. Ainsi, dans certains cas, l'aide de l'État telle qu'elle était conçue pouvait se révéler superflue.

Nous comprenons cette situation. Vous expliquez à juste titre que se pose un problème constitutionnel. Tout le monde peut l'entendre. Il n'en demeure pas moins que cet argent a bien souvent été utilisé.

Isabelle Briquet a soulevé un point important : le Parlement a souhaité anticiper les demandes des collectivités – le ministère l'a fait – et privilégier l'« aller vers ». En d'autres termes, les services des DDFiP sont allés vers les collectivités.

Or, « en allant vers », on a pu donner le sentiment aux collectivités qu'elles avaient été choisies et qu'elles remplissaient les critères de sélection. (*Mme Cathy Apourceau-Poly acquiesce.*) Cela nous servira de leçon.

Je lance une piste de réflexion. À défaut de renoncer au remboursement des acomptes – je voterai d’ailleurs cet amendement –, peut-être pourrions-nous, *a minima*, étaler les remboursements ?

Il s’agirait, par exemple, de remplacer les acomptes par des prêts à 0 % sur dix ans. Ce type de formule serait intéressant pour les collectivités.

Nous ne demandons pas au Gouvernement de s’asseoir sur 70 millions d’euros, mais après tout, il s’agit essentiellement d’une question de trésorerie de l’État – il y a des défis plus difficiles.

M. le président. La parole est à M. Olivier Paccaud, pour explication de vote.

M. Olivier Paccaud. M. le président appréciera : *dura lex, sed lex*.

La constitutionnalité est un argument irréfutable : nous allons suivre, pour beaucoup d’entre nous, la position du rapporteur général.

Comme le soulignait M. le président de la commission, nous sommes tout de même très gênés. Tous les élus ici présents côtoient régulièrement des maires qui ont été concernés par cette mesure tarabiscotée, pour reprendre les termes de M. Hugonet. Je rejoins M. Gay : ce type de situation risque de se reproduire.

Monsieur le ministre, M. Delahaye a salué la réactivité du Gouvernement dans la mise en place du filet de sécurité. Réactif, vous l’avez été, certes, mais peut-être un peu trop. La mesure, en tout état de cause, était mal calibrée.

De très nombreuses communes ne disposent pas aujourd’hui d’un fonds de roulement suffisant pour rembourser ces acomptes. Elles sont dans des situations très compliquées. (*M. le ministre délégué acquiesce.*) M. le président Raynal a fait à l’instant une proposition intéressante empreinte de sagesse.

Il faudra néanmoins que vous tiriez vous-même les leçons de cette expérience, afin de ne plus proposer de telles usines à gaz, qui se retournent en réalité contre ceux qu’elles étaient censées protéger.

Enfin, vous avez évoqué à plusieurs reprises les conseils qu’auraient dispensés les agents des finances publiques dans les départements. En l’occurrence, il s’agissait de mauvais conseils : on a souvent demandé aux maires de constituer leurs dossiers très rapidement. Peut-être aurait-il fallu être moins pressant : il y aurait aujourd’hui moins de communes mécontentes.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. L’argument de la constitutionnalité est certes recevable, mais c’est le seul.

Il faut cesser certaines pratiques. On ne peut annoncer que le dispositif concernera 16 000 à 22 000 communes et en arriver à de tels chiffres. Nous commenterons donc la décision du Conseil constitutionnel : cela poussera le Gouvernement à ne plus faire d’annonces qui ne sont pas tenues.

Monsieur le ministre, vous faites de la com’, ce qui ne sert à rien ! Les maires et le Parlement méritent mieux que ces effets de manche. (*M. le ministre délégué s’agace.*)

Fabien Gay a parlé de la Seine-Saint-Denis. Je ne vous parlerai pas du Val-de-Marne. Nous nous sommes penchés néanmoins sur la situation des très petites communes, qui

sont actuellement réunies en congrès. Pensez-vous vraiment qu’une commune de moins de 500 habitants dispose des éléments suffisants et de projections viables pour connaître sa situation financière ?

Pour de telles communes, la médiane de versement est de 6 840 euros. Nos concitoyens doivent savoir de quoi l’on parle. Je ne sais si le prêt à taux zéro est une solution, mais toujours est-il que l’on enlève 6 840 euros à ces petites communes !

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la médiane est à 29 872 euros. Certaines communes ont donc des versements très importants à honorer.

Je vous le dis calmement, car rien ne sert de hausser le ton : les collectivités territoriales traversent une crise de défiance. Les maires sont placés dans une forme d’insécurité. Laissons-leur cet argent.

J’ai pris à dessein l’exemple des petites communes, car on va m’expliquer que les communes disposent de la logistique et de l’ingénierie nécessaires pour anticiper les trajectoires financières.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Vous avez qualifié ce moment de « difficile » ; je l’assume. Il est difficile de demander le remboursement de ces acomptes auprès des élus locaux.

Si je devais en tirer des enseignements – j’étais parlementaire au moment du vote du filet de sécurité –, reconnaissons que nous avons créé un dispositif bien trop complexe. (*M. Fabien Gay s’amuse.*)

M. Pascal Savoldelli. Nous ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Nous avons proposé plus simple !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Nous en souffrons aujourd’hui : la multiplication des critères a rendu plus difficile l’anticipation des effets de la mesure.

M. Olivier Paccaud. Ce n’est pas la faute des parlementaires !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Je ne me défausse d’aucune responsabilité, je vous expose mon sentiment.

Replaçons-nous dans le contexte de l’époque et souvenons-nous de l’emballement du débat : les collectivités et les communes étaient, disait-on, complètement étranglées, à deux doigts de fermer boutique.

Mme Cathy Apourceau-Poly. C’est vrai !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. En raison de cet emballement qu’a décrit M. Raynal, il fallait absolument verser les acomptes.

Dans ce moment politique, les uns et les autres alertaient sur la faillite des collectivités. Et c’est ainsi que le piège s’est refermé.

Finalement, le montant qui devait être consacré au filet de sécurité – 430 millions d’euros – a été respecté. On a donc protégé moins de collectivités, mais mieux certaines d’entre elles. (*M. le rapporteur général ironise.*)

Mme Cathy Apourceau-Poly. Ah bon ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. En effet, la plupart des collectivités se sont retrouvées en dehors des critères.

Les prix de l’énergie n’ayant pas poursuivi la hausse que nous anticipions – reconnaissons tout de même, quelle que soit notre sensibilité politique, que l’exercice était difficile –, leur situation s’est révélée finalement bien meilleure.

Je rappelle que pour 60 % des communes concernées, l'acompte est inférieur à 5 000 euros et représente moins de 1 % des recettes de fonctionnement.

Madame la sénatrice, vous nous dites que nous avons totalement abandonné ces communes.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Je le confirme !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Vous nous dites qu'il fallait leur proposer un étalement : nous l'avons fait !

Mme Cathy Apourceau-Poly. Pourquoi ont-elles reçu ce message ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Au total, 374 communes nous ont demandé d'étaler le remboursement. (*Mme Cathy Apourceau-Poly s'exclame.*)

Je vous invite à me communiquer la liste des communes ayant essuyé un refus. Je n'ai aucune difficulté sur ce point : j'ai précisément passé la consigne aux DDFiP de contacter systématiquement les communes pour leur proposer un étalement sur deux mois.

Nous pourrions envisager une durée plus longue, ainsi que le propose le président Raynal. Ce pourrait être une année supplémentaire, pour les cas les plus difficiles. Nous n'avons aucune raison de nous y opposer.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Il faudrait deux ans !

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Je suis favorable à ce que nous adaptions notre réponse en étalant les durées de remboursement en fonction des difficultés des collectivités. C'est une proposition de bon sens.

Enfin, il est vrai que les DDFiP sont allées au-devant des élus pour leur proposer l'acompte. Adoptons la même démarche avec les plans d'étalement afin d'apporter des solutions adaptées aux différentes situations.

Gardons cet état d'esprit. Je ne voudrais pas que l'on regrette « l'aller vers » de la DDFiP, qui est une administration de conseil auprès des élus locaux. Nous savons combien cet accompagnement est précieux.

En un mot, ne revenons pas en arrière à l'aune des difficultés rencontrées dans la distribution des acomptes du filet de sécurité.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, vous n'étiez pas en fonction l'été dernier, mais si vous aviez écouté le Sénat, nous n'en serions pas là. Notre proposition était simple et elle aurait grandement facilité les choses.

La hausse du coût de l'énergie a, en effet, inquiété tout le monde à l'époque. Les collectivités ont vu s'envoler les coûts de façon exorbitante.

Une contribution sur la rente inframarginale des fournisseurs d'énergie a même été mise en place. Nous constatons *a posteriori* – et heureusement, car les prix très élevés n'étaient finalement qu'un pic – que les recettes qu'elle a produites ont été bien moindres qu'estimé. (*M. le ministre délégué acquiesce.*)

Je suis favorable, comme l'est M. le président de la commission, à des solutions au cas par cas.

Permettez-moi de regretter que les services des DDFiP n'aient pas alerté les collectivités dès qu'ils ont constaté que le pic des prix de l'énergie était atteint et qu'ils amorçaient leur descente.

Un chef de trésorerie de mon territoire me racontait qu'il avait alors déconseillé aux collectivités de demander l'avance. Une seule commune, dont le maire avait tenu tête, avait finalement déposé un dossier. Aujourd'hui, elle doit rembourser.

Monsieur le ministre, puisque nous évoquons le sujet du coût de l'énergie, je terminerai par une question qui vous permettra de préparer des éléments de réponse dans la perspective du projet de loi de finances pour 2024. Par manque de chance, certaines entreprises et collectivités ont dû renouveler leurs contrats de fourniture d'énergie à une période où les prix étaient très élevés. Or ces prix sont contractuellement bloqués sur trois exercices. Pour ces entreprises et collectivités, la situation est insupportable. Quelles pistes ou solutions envisagez-vous pour amortir ce choc ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 17.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 54 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	341
Pour l'adoption	98
Contre	243

Le Sénat n'a pas adopté.

L'amendement n° 7 rectifié *bis*, présenté par Mme Briquet, MM. Cozic, Kanner et Raynal, Mme Blatrix Contat, M. Éblé, Mme Espagnac, MM. Féraud, Jeansannetas, Lurel et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Est instituée, par prélèvement sur les recettes de l'État, une dotation aux collectivités devant rembourser les avances de trésorerie octroyées dans le cadre du dispositif du filet de sécurité prévu par l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

II. – Les modalités de calcul de la dotation, mentionné au présent I, sont égales aux sommes ayant dû être reversées par les communes et leurs groupements ne satisfaisant pas aux critères prévus au I de cet article ayant perçu un acompte en application du III de cet article.

III. – Un décret fixe les conditions d'application du présent article.

IV. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Thierry Cozic.

M. Thierry Cozic. Cet amendement est similaire au précédent.

La semaine dernière, j'ai reçu deux associations d'élus, qui m'ont fait part des difficultés d'un certain nombre de collectivités.

Ces dernières insistent notamment sur la rapidité avec laquelle elles doivent agir. Les prélèvements fonctionnent par douzièmes. Celui du mois de novembre a déjà été effectué. Le prochain est en décembre: il y a urgence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7 rectifié bis.

(L'amendement n'est pas adopté.)

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

① I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros *)							
	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Solde
	1	2	3	1	2	3	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 417	+2 417	0	+4 154	+3 353	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871				
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-1 985	-114	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-1 124	-1 124					
Montants nets pour le budget général	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	-5 016
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	0	0	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	0	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative				-2	-2	0	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	0	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
- Contrôle et exploitation aériens	0	0	0	0	0	0	
- Publications officielles et information administrative	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	+71	+71		-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							

Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919
Comptes de concours financiers	-618	0	-618	-537	+1	-538	-81
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							0
Solde pour les comptes spéciaux							-3 049
Solde général							-7 979
<p>* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.</p> <p>** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).</p> <p>*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).</p>							

③ II. – Pour 2023 :

④ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤	<i>(En milliards d'euros)</i>
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	144,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,1
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	171,7
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,9
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	31,7
Autres ressources de trésorerie	-18,4
Total	309,9

;

⑥ 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

⑦ III. – Pour 2023, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 961 289.

ÉTAT A

VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

		<i>(En euros)</i>
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
1101	Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
	13. Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
1301	Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+1 424 922 614
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+253 395 071
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+182 860 000
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	+170 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+90 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	+15 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	+92 814 486
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	+434 490
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+8 633 288
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	+12 311 082
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+19 383 898
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	+11 144 143
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	-442 371
1427	Prélèvements de solidarité	+155 405 255
1430	Taxe sur les services numériques	+30 467 507
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	-155 125 617
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+382 397 713
1499	Recettes diverses	+156 243 669
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
	16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 943 008 061
1601	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 943 008 061

	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	-4 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+32 335 594
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	-20 626 652
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+290 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+1 356 510 762
1707	Contribution de sécurité immobilière	-15 007 580
1711	Autres conventions et actes civils	-43 560 868
1713	Taxe de publicité foncière	-57 084 380
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	+10 400 409
1716	Recettes diverses et pénalités	-42 116 560
1721	Timbre unique	+65 253 015
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	-3 684 814
1752	Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	-9 520 000 000
1753	Autres taxes intérieures	-384 042 428
1754	Autres droits et recettes accessoires	-1 482 834
1755	Amendes et confiscations	+96 436
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	+691 000 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	+17 610 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-19 170 371
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+124 710 033
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-3 052 889
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-370 000
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	-290 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-427 688
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	-1 695 210
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	+154 693 062
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	+23 666 002
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-273 397 263
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+8 087 616
1797	Taxe sur les transactions financières	-612 000 000
1799	Autres taxes	-17 592 867
	18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-1 073 340 481
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée	-1 073 340 481
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	-2 461 601 064

2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-3 358 666 165
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+823 035 101
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+74 030 000
	22. Produits du domaine de l'État	-807 340 820
2201	Revenus du domaine public non militaire	-839 000 000
2202	Autres revenus du domaine public	+1 686 718
2203	Revenus du domaine privé	+29 972 462
	23. Produits de la vente de biens et services	-231 978 370
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+4 333 334
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	-127 226 809
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne	+46 503 515
2305	Produits de la vente de divers biens	+34 332
2306	Produits de la vente de divers services	+1 377 258
2399	Autres recettes diverses	-157 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+590 814 227
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	+146 396 235
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	+10 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+43 700 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+4 890 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	-6 387 095
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-5 400 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+397 752 016
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-32 903 025
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	-21 712 294
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-463 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+172 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	+1 122 498
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	+277 950 000
2510	Frais de poursuite	+1 062 289
2511	Frais de justice et d'instance	-30 530
2512	Intérêts moratoires	-56 766
2513	Pénalités	-238 222
	26. Divers	-1 458 771 220
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	-30 479 196
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations	+297 000 000

2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	+139 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	+52 933 750
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+5 411 313
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	-16 231
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn	-74 001
2616	Frais d'inscription	-3 077 684
2617	Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives	-61 321
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	-499 971
2620	Récupération d'indus	+37 050 324
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	-11 680 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-2 115 500 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	-5 641 340
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	+942 658
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	+9 067 203
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992)	+28 769
2697	Recettes accidentelles	+116 780 000
2699	Autres produits divers	+50 044 507
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-1 123 764 433
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	-1 123 764 433

RÉCAPITULATION DES RÉVISIONS DE RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

<i>(En euros)</i>	
Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1. Recettes fiscales	+2 416 658 372
11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+1 424 922 614
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 943 008 061
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-1 073 340 481
2. Recettes non fiscales	-4 401 780 272

21. Dividendes et recettes assimilées	-2 461 601 064
22. Produits du domaine de l'État	-807 340 820
23. Produits de la vente de biens et services	-231 978 370
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+590 814 227
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-32 903 025
26. Divers	-1 458 771 220
Total des recettes brutes (1 + 2)	-1 985 121 900
3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-1 123 764 433
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-1 123 764 433
Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	-861 357 467

II. – BUDGETS ANNEXES

<i>(en euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle et exploitation aériens	+70 893 765
7061	Redevances de route	+5 140 000
7062	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer	-2 030 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	+10 700 000
7064	Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers) <i>(ligne nouvelle)</i>	+39 721 718
7068	Contribution Bâle-Mulhouse	0
7781	Produits exceptionnels hors cessions	+19 362 047
9200	Produit de cession d'actif	-2 000 000
Total		+70 893 765

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	+164 035 904
	Section : Circulation et stationnement routiers	+164 035 904
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	+164 035 904
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-30 000 000
01	Produits des cessions immobilières	-30 000 000
	Participations financières de l'État	-3 889 189 997
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	+227 810 003

03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	-29 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	+10 000 000
06	Versement du budget général	-4 098 000 000
	Pensions	+14 292 392
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	+14 292 392
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	+13 004 924
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	+1 287 468
Total		-3 740 861 701

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Avances à l'audiovisuel public	-18 864 058
01	Recettes	-18 864 058
	Avances aux collectivités territoriales	+803 720 772
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+803 720 772
05	Recettes diverses	-53 972 541
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	+23 712 972
10	Taxes foncières et taxes annexes	+829 063 989
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+20 678 171
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	-15 761 819
	Prêts à des États étrangers	+336 644 587
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	+4 562 955
02	Remboursement de prêts du Trésor	+4 562 955
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	+338 870 302
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+338 870 302
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	-439 000 000
	Section : Prêts pour le développement économique et social	-439 000 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	-439 000 000
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-1 300 274 381
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	-1 300 000 000

03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-274 381
Total		-617 773 080

M. le président. L'amendement n° 35, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Dans l'état A, les évaluations de recettes sont modifiées comme suit :

Comptes de concours financiers			
(En euros)			
Numéro de ligne	Intitulé de la recette		Évaluation pour 2023
	Prêts à des États étrangers	majorer de	+801 614 192
	Prêts aux États membres de la zone euro	majorer de	+801 614 192
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	majorer de	+801 614 192
	Total des recettes	majorer de	+801 614 192

II. – Alinéa 2, tableau

Rédiger ainsi cet alinéa :

(En millions d'euros*)							
	RESSOURCES			CHARGES			SOLDE
		dont fonctionnement	dont investissement		dont fonctionnement	dont investissement	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 417	+2 417	-	+4 154	+3 353	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871	-	-	-	
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-1 985	-114	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-1 124	-1 124					
Montants nets pour le budget général	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	-5 016
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	-	-	-	-	-	-	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	-	-13	-5	-8	+84

Publications officielles et information administrative	-	-	-	-2	-2	-	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	-	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
Contrôle et exploitation aériens	-	-	-	-	-	-	
Publications officielles et information administrative	-	-	-	-	-	-	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	+71	+71	-	-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3741	+148	-3889	+178	+178	-	-3919
Comptes de concours financiers	+184	-	+184	-537	+1	-538	+721
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							-
Solde pour les comptes spéciaux							-2247
Solde général							-7177
* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.							
** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).							
*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).							

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5

(En milliards d'euros)	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
– Dont remboursement du nominal à valeur faciale	144,5
– Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	5,1
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	170,9
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,1
Ressources de financement	

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l'encours de titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	30,9
Autres ressources de trésorerie	-18,4
Total	309,1

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Par cet amendement, le Gouvernement souhaite modifier l'article d'équilibre et traduire des informations nouvelles, portant sur une hausse des recettes des comptes spéciaux à hauteur de 802 millions d'euros : d'une part, la décision récente de la Grèce de réaliser un remboursement par anticipation de 1,14 milliard d'euros au 15 décembre 2023 ; d'autre part, la correction d'une erreur d'un double compte de recettes sur le même compte, pour 339 millions d'euros.

Cet amendement vise à améliorer le solde budgétaire de l'État de 802 millions d'euros. À l'issue de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale, le solde budgétaire s'établissait à -7 979 millions d'euros. Il est désormais porté à -7 177 millions d'euros.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Je l'étudierai bien sûr en détail, mais la modification proposée est mineure. Sauf avis contraire de cette assemblée, je ne pense pas qu'une réunion de la commission soit nécessaire.

M. Pascal Savoldelli. Nous sommes d'accord.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je corrigerai M. le président : la modification n'est pas « mineure ». *(Sourires.)* Nous parlons tout de même de 800 millions d'euros...

M. Vincent Capo-Canellas. C'est la Grèce !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. En effet, la Grèce montre l'exemple en procédant à un remboursement anticipé des échéances 2024-2025.

Monsieur le ministre, si la France pouvait s'inspirer de la Grèce, nous n'en serions cette fois-ci que plus satisfaits. *(M. le président de la commission et M. Thierry Cozic s'en amusent. – M. Vincent Capo-Canellas ironise.)*

La commission émet un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble constitué de l'article 4 et de l'état A annexé, modifié.

(L'article 4 et l'état A annexé sont adoptés.)

Vote sur l'ensemble de la première partie

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

Je rappelle qu'en application de l'article 42 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, lorsque le Sénat n'adopte pas la première partie d'un projet de loi de finances de fin de gestion, l'ensemble du projet de loi est considéré comme rejeté.

La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Plusieurs orateurs, dont M. le rapporteur général, ont relevé l'aggravation du déficit budgétaire de 7,6 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale.

Le déficit global atteint désormais 172,9 milliards d'euros. Pour mémoire, il était de 87 milliards d'euros en 2012 et de 78 milliards d'euros en 2020, année pourtant marquée par la crise du covid-19.

Le plafond des autorisations d'emplois – maintenir des moyens humains est essentiel – s'élève à 1 961 289 équivalents temps plein travaillés (ETPT) et les engagements financiers de l'État progressent de près de 4 milliards d'euros pour atteindre 54 milliards d'euros.

Par ailleurs, on peut déplorer la diminution de certaines recettes.

Je suivrai l'avis de la commission.

M. le président. Plus personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, modifié, l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

(La première partie du projet de loi est adoptée, modifiée.)

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 5

- ① I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 23 416 356 852 € et de 21 876 089 950 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

- ② II. – Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 5 250 956 044 € et de 5 232 524 353 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL**
BUDGET GÉNÉRAL

<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			72 909 172	82 952 712
Action de la France en Europe et dans le monde			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence			15 900 000	15 900 000
Français à l'étranger et affaires consulaires			2 009 172	2 052 712
Administration générale et territoriale de l'État	15 000 000	15 000 000	6 020 712	9 518 526
Administration territoriale de l'État	5 000 000	5 000 000		
Vie politique			6 020 712	9 518 526
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	10 000 000		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	937 349 467	856 326 896	6 294 858	12 612 827
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	642 177 375	574 535 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	289 172 092	275 791 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			6 294 858	12 612 827
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	6 000 000	6 000 000		
Aide publique au développement		76 854 445	505 132 066	289 500 000
Aide économique et financière au développement		76 854 445	222 391 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement			282 740 582	289 500 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000	9 958 386	9 958 386
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			9 958 386	9 958 386
Cohésion des territoires	218 740 535	218 740 535	128 299 169	138 487 258
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	218 740 535	218 740 535		
Aide à l'accès au logement			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			20 184 553	35 846 553
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville			13 750 584	13 750 584

Interventions territoriales de l'État			5 149 224	3 693 712
Conseil et contrôle de l'État			21 732 917	11 050 650
Conseil d'État et autres juridictions administratives			19 682 267	9 000 000
Conseil économique, social et environnemental			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières			1 500 000	1 500 000
Crédits non répartis	100 000 000	100 000 000	350 000 000	200 000 000
Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000	100 000 000		
<i>Dont titre 2</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>		
Dépenses accidentelles et imprévisibles			350 000 000	200 000 000
Culture	29 069 210	28 054 218	13 426 669	29 827 011
Patrimoines			3 205 851	11 894 034
Création			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 000 000	1 985 008		
Défense	2 714 500 000	2 375 000 000	104 500 000	65 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces	1 565 300 000	1 544 000 000		
Soutien de la politique de la défense	0	60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces	1 149 200 000	771 000 000		
Direction de l'action du Gouvernement			47 969 736	26 341 711
Coordination du travail gouvernemental			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés			2 311 626	2 459 285
Écologie, développement et mobilité durables	47 796 468	26 852 942	910 138 571	1 328 318 302
Infrastructures et services de transports			84 000 000	105 195 487
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	43 796 468	22 852 942		
Paysages, eau et biodiversité			5 542 461	8 443 528
Expertise, information géographique et météorologie			6 207 443	6 207 443
Prévention des risques			23 000 000	58 000 000
Énergie, climat et après-mines			780 266 868	1 092 321 217
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			11 121 799	8 150 627
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	4 000 000	4 000 000		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				50 000 000
Économie			329 831 392	441 449 120
Développement des entreprises et régulations			321 345 978	422 814 783
Plan France "très haut débit"			0	9 121 475

Statistiques et études économiques			4 522 698	3 153 977
Stratégies économiques			3 962 716	6 358 885
Engagements financiers de l'État	3 829 000 000	3 829 000 000	509 156 368	528 059 877
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 829 000 000	3 829 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			490 883 695	490 883 695
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				18 903 509
Enseignement scolaire	60 000 000	82 687 083	93 133 282	83 911 607
Enseignement scolaire public du premier degré			3 761 697	3 761 697
Enseignement scolaire public du second degré			7 575 073	7 575 073
Vie de l'élève	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale			49 632 962	40 411 287
Enseignement technique agricole			21 000 000	21 000 000
Gestion des finances publiques	1 390 148		64 180 954	82 134 834
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			42 750 000	44 720 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges	1 390 148			19 391 170
Immigration, asile et intégration	339 000 000	339 000 000	18 805 239	50 525 328
Immigration et asile	339 000 000	339 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française			18 805 239	50 525 328
Investir pour la France de 2030	9 100 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche	9 100 000	9 100 000		
Justice			178 731 426	71 332 846
Administration pénitentiaire			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice			7 593 582	7 593 582
Conduite et pilotage de la politique de la justice			117 684 501	14 826 731
Conseil supérieur de la magistrature			273 053	31 853
Médias, livre et industries culturelles	1 433 056	5 600 000	3 034 836	3 827 206
Presse et médias	1 433 056	5 600 000		
Livre et industries culturelles			3 034 836	3 827 206
Outre-mer	411 188 339	433 362 487		11 300 000
Emploi outre-mer	409 188 339	433 362 487		

Conditions de vie outre-mer	2 000 000			11 300 000
Recherche et enseignement supérieur			419 604 578	380 094 807
Formations supérieures et recherche universitaire			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante			50 560 228	51 370 510
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			223 013 541	208 318 463
Recherche spatiale			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			17 943 279	17 943 279
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				728 224
Enseignement supérieur et recherche agricoles			7 000 000	6 600 000
Régimes sociaux et de retraite	2 171 308	2 171 308	188 867 380	188 867 380
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			188 867 380	188 867 380
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	2 171 308	2 171 308		
Relations avec les collectivités territoriales	112 285 476	86 202 524	72 285 476	69 202 524
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			72 285 476	69 202 524
Concours spécifiques et administration	112 285 476	86 202 524		
Remboursements et dégrèvements	12 504 417 354	12 504 417 354		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	12 489 402 462	12 489 402 462		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 014 892	15 014 892		
Santé	190 000 000	190 000 000	75 313 796	75 511 796
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			9 533 796	9 731 796
Protection maladie			65 780 000	65 780 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR) européenne au titre du volet "Sécur investissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR)	190 000 000	190 000 000		
Sécurités		85 000 000	218 206 424	10 000 000
Police nationale		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale		40 000 000	118 956 424	
Sécurité et éducation routières			10 000 000	10 000 000
Solidarité, insertion et égalité des chances	551 081 272	550 720 158	15 096 707	21 053 448
Inclusion sociale et protection des personnes	420 874 180	420 873 821		
Handicap et dépendance	127 207 092	126 846 337		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			15 096 707	21 053 448
Extension du "Sécur de la santé" aux personnels du secteur médico-social associatif (<i>ligne nouvelle</i>)	3 000 000	3 000 000		

Sport, jeunesse et vie associative	48 000 000	48 000 000	80 163 737	90 141 964
Sport			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	48 000 000	48 000 000		
Transformation et fonction publiques	29 000 000		24 024 537	15 009 519
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	29 000 000			
Transformation publique			15 322 835	
Innovation et transformation numériques			456 000	456 000
Fonction publique			8 245 702	14 553 519
Travail et emploi	1 251 834 219		775 037 656	897 434 714
Accès et retour à l'emploi			753 171 266	755 702 736
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			8 820 000	9 480 000
Total	23 416 356 852	21 876 089 950	5 250 956 044	5 232 524 353

M. le président. L'amendement n° 27, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	-(minorer l'annulation de)
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation				
<i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	7 581 219		7 581 219	
<i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
TOTAL	7 581 219	0	7 581 219	0
SOLDE	+7 581 219		+7 581 219	

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement vise à tirer les conséquences de l'accompagnement financier à verser pour 2023 aux régions dans le cadre du transfert de la

gestion des aides non surfaciques du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), au titre de la finalisation de la gestion des mesures de la programmation 2014-2022.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission est favorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 5, présenté par M. Husson, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

		(En euros)		
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Aide économique et financière au développement				
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement		20 000 000		20 000 000
<i>dont titre 2</i>				
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL		20 000 000		20 000 000
SOLDE		-20 000 000		-20 000 000

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. J'ai déjà évoqué cette demande de crédits en discussion générale.

Certaines populations à travers le monde connaissent des situations critiques.

Nous proposons une aide en faveur de l'Arménie, afin de soutenir les ressortissants de ce pays, notamment les personnes originaires du Haut-Karabagh. Ce combat est unanimement partagé dans cet hémicycle.

Il s'agirait de prélever 20 millions d'euros sur les 50 millions d'euros de crédits qui n'ont pas été dépensés au sein de la mission « Aide publique au développement ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. La France est résolument engagée aux côtés de l'Arménie et du peuple arménien. Elle soutient en particulier les réfugiés du Haut-Karabagh.

Le 27 septembre dernier, nous avons annoncé une aide financière supplémentaire de 7 millions d'euros à l'ensemble des ONG intervenant dans cette région. Elle s'ajoute à l'aide de 5,5 millions d'euros décidée au début de l'année 2023.

Au total, notre effort en direction de l'Arménie s'élève à 12,5 millions d'euros.

Je comprends, monsieur le rapporteur général, l'intention qui sous-tend votre amendement, compte tenu des besoins et de la politique constante de la France en faveur des Arméniens.

Je considère néanmoins que le montant proposé dans le cadre de ce projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 est trop élevé. Il pose, en outre, des difficultés de mise en œuvre.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 10, présenté par MM. Dossus et G. Blanc, Mme Senée, MM. Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

		<i>(En euros)</i>		
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		780 266 868		1 092 321 217
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		780 266 868		1 092 321 217
SOLDE		-780 266 868		-1 092 321 217

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Il s'agit d'un amendement d'appel, ou d'échauffement, comme dirait notre collègue Savoldelli. (*Sourires.*)

Dans ce projet de loi de finances de fin de gestion, vous proposez d'annuler près de 1 milliard d'euros de crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Nous ne restons pas insensibles à cette annulation de crédits, que vous expliquez assez bien par la sous-exécution de plusieurs dépenses de guichet par rapport aux anticipations de la loi de finances initiale.

J'ai rappelé, en discussion générale, quelle était l'urgence écologique, dont nous voyons tous les jours les effets, notamment dans le Pas-de-Calais en ce moment. À force de dispositifs mal calibrés, nous en restons parfois aux effets d'annonce. Or, au-delà de l'obligation de moyens, nous devons obtenir des résultats.

Pour ce qui concerne les indicateurs qui sont présentés dans le projet de loi de finances, il faudra bien un jour intégrer nos résultats en matière de réduction des gaz à effet de serre afin de justifier – ou pas – de la solidité des mesures mises en place.

En la matière, les conséquences sont encore plus dramatiques et les dernières informations ne sont pas bonnes. On apprend en effet aujourd'hui que la France ne tiendra pas ses engagements de réduction des gaz à effet de serre, qu'il s'agisse de la trajectoire 2030 ou de la trajectoire 2050.

En outre, le dispositif MaPrimeRénov' serait sous-consommé à hauteur de 800 millions d'euros. Deux rapports parlementaires, remis au Sénat – par le président Gontard – et à l'Assemblée nationale, ont montré qu'il était mal calibré et qu'il présentait des dysfonctionnements, en raison notamment du reste à charge élevé pour les personnes qui y ont recours.

Il faut rénover ce dispositif. Nous pourrions en débattre à l'occasion de la présentation de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Nous aurons probablement ce débat lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2024. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement d'appel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Les annulations de crédits globalisent un ensemble de dispositifs.

En ce qui concerne MaPrimeRénov', 300 millions d'euros n'ont pas été utilisés, mais il faut tenir compte également de la surexécution de certaines aides, par exemple en matière d'acquisition de véhicules propres.

Regardons le détail du programme. Globalement, les crédits sont sous-utilisés, mais dans des proportions beaucoup moins importantes que ce que vous décrivez pour ce qui concerne MaPrimeRénov'.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 11, présenté par MM. Dossus et G. Blanc, Mme Senée, MM. Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	180 000 000		180 000 000	
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000		180 000 000	
SOLDE	+180 000 000		+180 000 000	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
				<i>(En euros)</i>
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	180 000 000		180 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000		180 000 000	
SOLDE	+180 000 000		+180 000 000	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Nous avons connu les tempêtes Ciaran, Domingos et Frederico puis les sécheresses, et l'on voit bien que les événements climatiques extrêmes vont se multiplier de façon démesurée.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Nous sortons du cadre du texte !

M. Thomas Dossus. Pourtant, ce projet de loi de finances de fin de gestion prévoit d'annuler 58 millions d'euros de crédits de paiement pour la prévention des risques naturels majeurs.

Là encore, cela correspond à des crédits non consommés ; nous souhaitons toutefois que ces derniers soient immédiatement réutilisés.

Nous proposons donc de revenir sur cette annulation et d'augmenter les crédits liés à la prévention des risques naturels au profit du fonds Barnier, certes, mais aussi du financement des chargés de mission gestionnaires de programmes d'actions de prévention des inondations (Papi).

La réévaluation proposée s'élève à 180 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Avis défavorable également.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 4, présenté par M. Husson, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	100 000 000		100 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		100 000 000		100 000 000
SOLDE		+100 000 000		+100 000 000

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	100 000 000		100 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000		100 000 000	
SOLDE		+100 000 000		+100 000 000

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cet amendement tend, comme l’an passé, à mobiliser des crédits exceptionnels en vue de la remise en état des canalisations et de la résorption des fuites d’eau sur les réseaux d’adduction d’eau potable.

Pour avoir suivi ces actions, qui sont mises en œuvre par les agences de l’eau, je peux vous assurer que les crédits sont dépensés, ce qui montre l’importance du sujet.

Certes, nous dérogeons ici au principe de « l’eau paie l’eau », mais les pertes sont trop fortes. Alors qu’il est de 20 % en moyenne en France, le taux de fuite du réseau d’eau atteint 50 % dans certains départements.

Plus vite nous interviendrons, mieux nous nous porterons.

M. le président. Quel est l’avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. L’an dernier, nous avons voté à la même époque 50 millions d’euros supplémentaires, alors même que le plan Eau n’existait pas.

Cette année, ledit plan est doté de 475 millions d’euros. Par ailleurs, je rappelle que la gestion de l’eau relève de la responsabilité des collectivités territoriales.

Il est certes nécessaire de rénover nos réseaux d’eau sur l’ensemble du territoire. Toutefois, compte tenu des montants que vous proposez, j’émetts un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Nous allons voter cet amendement des deux mains, compte tenu de l’état de notre réseau d’eau et de nos canalisations – les fuites sont considérables.

Monsieur le rapporteur général, vous nous dites que si cet amendement est adopté, les 100 millions de crédits seront utilisés entre le 20 novembre et le 30 décembre.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Presque...

M. Pascal Savoldelli. Pourtant, vous nous indiquiez que les 200 millions d’euros que nous proposons pour aider le Pas-de-Calais, eux, ne pourraient l’être !

Nous voterons aussi, monsieur le rapporteur général, votre amendement sur l’entretien des ponts.

Nous constatons toutefois qu’il y a deux poids, deux mesures (*Mme Cathy Apourceau-Poly renchérit.*) : il y a les dispositions que vous proposez, que nous allons adopter, peut-être à l’unanimité, ce dont je me réjouis, et il y a les autres dispositions, qui, elles, ne pourraient pas être votées, pour des raisons de faisabilité, dites-vous, parce que les crédits ne pourraient pas être dépensés avant la fin de l’année...

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. Je rejoins totalement les propos de M. Savoldelli. Je ne comprends pas non plus...

L’état d’urgence est patent dans le Pas-de-Calais. Il suffit d’écouter les remontées du terrain. Je ne sais pas si les 200 millions proposés auraient pu, ou non, être dépensés. En tout cas, je ne comprends pas comment le rapporteur général peut invoquer l’urgence à l’appui de son amendement au regard de ses propos sur la situation dans le Pas-de-Calais.

M. le président. Je mets aux voix l’amendement n° 4.

(L’amendement est adopté à l’unanimité.)

M. le président. L’amendement n° 36, présenté par M. Husson, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Mission Écologie, développement et mobilité durables

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d’engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l’annulation de)	- (minorer l’annulation de)	+ (majorer l’annulation de)	- (minorer l’annulation de)
Infrastructures et services de transports		70 000 000		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	70 000 000			
Service public de l’énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables				

dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	70 000 000	70 000 000	0	0
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cet amendement concerne une ligne de trains d'équilibre du territoire (TET).

En 2018, la SNCF a suspendu le trafic sur la ligne Metz-Nancy-Dijon-Lyon pour réaliser des travaux à la gare de Lyon-Part-Dieu. Ces derniers devaient durer deux ans ; or, cinq ans plus tard, le trafic n'a toujours pas repris.

Un travail important de concertation a été mené avec les services de l'État, notamment ceux du ministère des transports, et des réunions ont eu lieu récemment sous l'autorité de la préfète de région pour trouver des modalités de financement : celui-ci pourrait être assuré à parité par l'État et les collectivités en ce qui concerne le fonctionnement.

L'acquisition des rames de trains relève de la responsabilité de l'État, mais la région Grand Est est prête à fournir des rames pendant deux ans, entre 2025 et 2027, pour permettre la reprise de la circulation sur cet axe.

Nous profitons, je le concède, de ce projet de loi de finances de fin de gestion pour éviter d'avoir à procéder à un appel d'offres au début de l'année prochaine. De temps en temps, il faut savoir saisir les opportunités : cinq ans d'attente, c'est trop ! À un moment, il faut prendre les bonnes décisions. J'espère, monsieur le ministre, que vous nous suivrez.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Je ne peux pas vous suivre sur ce point, monsieur le rapporteur général.

Les discussions se poursuivent en ce qui concerne cette ligne. Nous examinons un projet de loi de finances de fin de gestion. Ne peuvent être adoptés que des crédits susceptibles d'être utilisés en quelques semaines, ce qui n'est guère compatible avec les délais propres à un projet d'infrastructure ferroviaire. Je ne peux que vous renvoyer, là encore, au projet de loi de finances. (MM. Thierry Cozic et Pascal Savoldelli ironisent.)

Je connais votre attachement à ce projet, monsieur le rapporteur général, mais des amendements relatifs à des projets ferroviaires de cette nature et de cette maturité n'ont pas leur place dans ce genre de texte : avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. C'est le premier projet de loi de finances de fin de gestion que nous examinons, peut-être ne comprenons-nous pas encore très bien sa logique et son mode de fonctionnement.

Pour autant, je ne peux pas m'empêcher de m'étonner de nouveau de la différence d'analyse du rapporteur général : il s'oppose aux demandes de Cathy Apourceau-Poly, mais il ne voit pas de difficulté à ouvrir des crédits pour des projets qui patinent depuis des années, même si l'argent ne sera sans doute pas dépensé avant la fin de l'année.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, par cet amendement, nous ne réclamons aucun crédit de paiement ; nous demandons uniquement des autorisations d'engagement, parce que la convention d'exploitation doit être signée avant la fin de l'année.

Le projet ne serait pas mûr, dites-vous ? Je vous invite, monsieur le ministre, à venir dans la région Grand Est : vous expliquerez aux élus et aux services de l'État, qui sont sous votre autorité, que le projet n'est pas à maturité. Un projet d'accord est pourtant prêt à être signé, qui prévoit un financement à 50-50 entre l'État et les collectivités. Celui-ci a été négocié sous l'autorité du ministère des transports. Le Gouvernement devrait peut-être commencer par régler ses problèmes de boutique !

Ce projet concerne les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est conforme à vos objectifs de développement durable et de politique de mobilité. Il est temps de prendre les bonnes décisions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 2, présenté par M. Husson, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Mission Écologie, développement et mobilité durables

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports		25 000 000		25 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	25 000 000		25 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Il s'agit des ponts...

M. Pascal Savoldelli. Ah !

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Monsieur le sénateur Savoldelli, je m'efforce toujours de bien estimer les besoins : l'an dernier, nous avons demandé 50 millions d'euros. Pourquoi ne demandons-nous que 25 millions cette année, alors que les besoins sont plus élevés ?

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Pour redresser les finances publiques ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Ce n'est pas pour cette raison, monsieur le ministre. *(Sourires.)*

Nous déplorons tous le poids des normes, des contraintes, des réglementations. Très souvent, les ponts enjambent des cours d'eau. Or, si l'on tient compte des délais pour ouvrir une procédure de rénovation d'un pont, définir la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, et réaliser une étude environnementale sur quatre saisons, qui dure donc au moins un an, il n'est pas possible de démarrer les travaux avant deux ans.

L'idée n'est donc pas de faire de l'affichage : à quoi bon demander 50 millions ou 80 millions si l'on ne peut les dépenser ? Nous sommes donc raisonnables et demandons 25 millions d'euros dans ce texte de fin de gestion, ce qui correspond à une juste évaluation des besoins des collectivités.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Avis défavorable, précisément pour les arguments que vous venez d'invoquer, monsieur le rapporteur général.

Il est difficile de dépenser autant, en quelques semaines, pour réaliser des ponts ou des projets d'infrastructure. J'ai donc la même position que pour les projets ferroviaires, quelle que soit la qualité des projets définis localement : ce n'est pas à travers un projet de loi de finances de fin de

gestion qu'on obtient la signature d'une convention entre les différents acteurs ni qu'on lance la réparation d'ouvrages d'art.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Nous allons voter cet amendement. Nous savons tous ce que coûte la remise en état d'un pont. La somme demandée n'est pas suffisante, ce qui signifie que nous aurons à débattre de nouveau de cette question lors du projet de loi de finances.

Je découvre, et je l'indique à Cathy Apourceau-Poly et à mes collègues du Pas-de-Calais, qu'il ne fallait pas faire appel à la solidarité nationale pour faire adopter des crédits d'urgence. Il aurait fallu solliciter des « autorisations d'engagement » de 200 millions d'euros pour soutenir la population du Pas-de-Calais, les entreprises, les commerces, les communes ! Visiblement, nous n'avions pas le vocabulaire adapté, mais nous essaierons de progresser...

M. le président. La parole est à M. Thierry Cozic, pour explication de vote.

M. Thierry Cozic. Je ne me suis pas exprimé sur les amendements qui viennent d'être examinés. Il est toutefois un peu curieux d'attendre le PLFG, un mois avant la clôture de l'exercice, pour engager de nouvelles dépenses.

Nous sommes favorables à l'ensemble des mesures évoquées, mais je rejoins les propos de mes collègues écologistes et du groupe CRCE-K. On a longuement débattu de l'octroi de 200 millions d'euros en faveur du Pas-de-Calais, mais la majorité ne souhaite absolument pas avancer sur ce sujet. Dès lors, je m'interroge.

Ce n'est pas à l'occasion d'un PLFG que l'on peut décider de réaliser des investissements concrets.

M. Pascal Savoldelli. Eh oui !

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. Nous avons tous été sobres dans nos amendements, mais l'exemple du rapporteur général nous invite à préparer une liste de courses pour le prochain PLFG

(M. le président de la commission des finances s'en amuse.), afin de débloquer des dossiers sur nos territoires, sans avoir à justifier l'urgence des mesures.

Voilà trois fois que j'interviens pour obtenir des explications sur la différence de traitement entre l'amendement ayant pour objet l'instauration d'une aide d'urgence pour le Pas-de-Calais, mesure qui aurait mérité une attention particulière compte tenu de la réelle situation d'urgence dans laquelle se trouve ce département, et ces amendements, qui ne sont pas justifiés par l'urgence et qui pourraient être examinés tranquillement lors du projet de loi de finances, la semaine prochaine.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 3, présenté par M. Husson, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Mission Écologie, développement et mobilité durables

I. Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Infrastructures et services de transports	16 000 000			
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	16 000 000			
SOLDE	+ 16 000 000		0	

II. Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports		84 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	100 000 000		100 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	84 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		- 16 000 000	0	

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Cet amendement vise à mobiliser 100 millions d'euros en faveur de l'entretien du réseau routier des collectivités territoriales.

L'année dernière, nous avons déjà demandé un tel montant. Le Gouvernement nous avait accordé, dans son arbitrage, 50 millions d'euros pour les communes en loi de finances rectificative pour 2022.

Quelle n'a pas été notre surprise de constater que, finalement, le Gouvernement avait réorienté le fléchage de ces crédits pour financer l'entretien non pas du réseau local, mais du réseau routier national. Comme nous l'avons entendu lors de nos auditions, ces 50 millions d'euros ont été bienvenus, notamment pour faire face à l'augmentation des dépenses liées à l'inflation.

Monsieur le ministre, j'avais dit alors que j'aurais l'occasion de proposer au Gouvernement de se rattraper et de nous donner les 50 millions qu'il avait promis. Je tiens parole.

Si vous circulez dans toute la France, vous trouverez un peu partout des trous en formation ou des chaussées dégradées aussi bien sur le réseau communal que, souvent, sur le réseau départemental et, malheureusement trop souvent, sur le réseau national non concédé.

Dans un souci d'équilibre entre les différents réseaux, il convient de donner un petit coup de pouce au réseau communal.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Le rapporteur général a raison : un rattrapage est nécessaire par rapport à l'engagement pris l'an dernier.

Pour traduire l'intention du législateur, nous aurions dû imputer ces crédits sur la mission « Relation avec les collectivités territoriales » et non sur le programme « Infrastructures et services de transport ». C'est la raison pour laquelle j'aurais accepté un amendement de 50 millions d'euros, mais celui-ci est du double...

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Oui, 50 millions d'euros pour l'année dernière, 50 millions pour cette année.

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. C'est oublier que le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », dit CAS « Radars », permet de dégager 87 millions d'euros au service de la rénovation de nos routes.

Je veux aussi rappeler, comme vous avez eu raison de le faire, monsieur le rapporteur général, l'impératif d'équilibre des comptes : la Haute Assemblée vient de voter plusieurs dépenses supplémentaires. En l'occurrence, si un rattrapage est tout à fait légitime, 100 millions d'euros, c'est excessif : avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 22, présenté par M. Capo-Canellas, est ainsi libellé :

Mission Écologie, développement et mobilité durables

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(en euros)

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports		10 000 000		10 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		10 000 000		10 000 000
SOLDE		- 10 000 000		- 10 000 000

La parole est à M. Vincent Capo-Canellas.

M. Vincent Capo-Canellas. L'année dernière, le Sénat avait voté, sur mon initiative, un amendement qui avait le même objet, mais dont le montant était le double de celui-ci.

Il s'agit de la taxe sur les nuisances sonores aériennes. Celle-ci permet de financer des travaux d'insonorisation pour les riverains des aéroports. Son produit a fortement diminué entre 2020 et 2023 à la suite de la baisse du trafic liée à la crise sanitaire.

Certains dossiers de travaux se sont enlisés, en raison de la complexité administrative, tandis que les barèmes n'ont pas été revus depuis 2011, ce qui est source de problèmes. Les riverains ont donc tendance à s'interroger sur cette taxe, qui fait l'objet de nombreux délais et de complexités, alors que son montant n'est pas actualisé.

Se pose aussi la question du lissage dans le temps du montant de la taxe. Les acteurs se demandent ainsi, avant de décider de participer à des programmes visant à réaliser certains grands équipements, des collèges, des copropriétés ou des immeubles sociaux ou locatifs, si des crédits seront disponibles au titre de cette taxe. On estime que la baisse du trafic a occasionné une perte de recettes d'environ 80 millions d'euros.

Lors de l'examen du projet de loi de finances, l'an dernier, j'avais interrogé le ministre des transports à ce sujet. Il m'avait répondu qu'il réfléchissait à un nouveau dispositif.

Outre la question du barème, se pose la question du lissage des recettes dans le temps, afin de compenser les effets de la variation du trafic, pour donner de la visibilité aux collectivités, aux services de l'État et aux services des aéroports, qui sont responsables de l'instruction des dossiers de travaux d'insonorisation.

Je souhaiterais donc vous entendre, monsieur le ministre, sur ces deux points. Je sais que le dispositif génère de la trésorerie, ce qui montre qu'il n'est peut-être pas assez attractif. Des demandes sont toujours en attente. Quelle est votre position sur le lissage des recettes liées au trafic et sur le barème ? Ne faut-il pas prévoir, dans ce texte ou lors de l'examen du projet de loi de finances, davantage de crédits ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

Notre collègue avait, en effet, interrogé le ministre l'an dernier. J'avais compris que nous aurions une réponse cette année. Je m'aperçois qu'il n'en est rien, mais peut-être saurez-vous nous rassurer, monsieur le ministre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Je partage l'objectif qui est le vôtre en ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores. En revanche, le Gouvernement est très attaché à ne pas créer de nouvelle enveloppe budgétaire et souhaite rester fidèle au principe pollueur-payeur – nous pouvons nous retrouver sur ce point.

Vous avez saisi le Gouvernement et je sais que vous souhaitez améliorer l'efficacité de ce dispositif. Comme vous l'avez indiqué, le plafond de la taxe n'a pas été revu depuis plusieurs années. Je suis ouvert à ce que les plafonds soient rehaussés de 15 % à 20 %, mais cela relève du domaine réglementaire.

Je suis prêt à travailler avec vous pour trouver des solutions aux problèmes que vous avez évoqués, sans créer de dispositif budgétaire *ad hoc* en dehors du principe pollueur-payeur, auquel nous sommes tous très attachés et que nous devons défendre collectivement.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement, au profit d'un travail sur le volet réglementaire ; à défaut, il y sera défavorable.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Vincent Capo-Canellas, pour explication de vote.

M. Vincent Capo-Canellas. Je comprends partiellement votre réponse, monsieur le ministre.

Le ministre des transports a annoncé, lors d'un déplacement à Nantes jeudi dernier, que le barème évoluerait dans la région nantaise. Je n'ose imaginer qu'une telle mesure ne

vaille que pour un seul ensemble géographique, même si l'on connaît les problèmes que Nantes rencontre avec son aéroport.

Vos propos confirment ce que le ministre des transports a annoncé et je m'en réjouis. Si vous nous confirmez que le Gouvernement va généraliser une révision du barème, c'est une bonne nouvelle, mais je voudrais que cette annonce soit explicite. (*M. le ministre délégué le confirme.*) Je suis prêt, dans ce cas, à retirer mon amendement.

Le ministre des transports m'avait aussi indiqué, lors de l'examen du projet de loi de finances, qu'il fallait trouver une solution au problème de la variation des recettes due aux aléas du trafic, qui est source d'incertitudes pour les services qui instruisent les dossiers, dans la mesure où ils ne savent pas si des crédits sont disponibles.

Je retire cet amendement, mais je note que le ministre des transports a été plus clair que vous, monsieur le ministre.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. C'est normal, c'est le ministre des transports ! (*Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° 22 est retiré.

L'amendement n° 21, présenté par M. Capo-Canellas, est ainsi libellé :

Mission Écologie, développement et mobilité durables

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

En euros				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		7 000 000		7 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	792 557		792 557	
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	+ 792 557	- 7 000 000	+ 792 557	- 7 000 000
SOLDE	- 6 207 443		- 6 207 443	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

<i>En euros</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		6 207 443		6 207 443
Prévention des risques				
<i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
<i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		- 6 207 443		- 6 207 443
SOLDE		- 6 207 443		- 6 207 443

La parole est à M. Vincent Capo-Canellas.

M. Vincent Capo-Canellas. Madame la Première ministre a montré à l'Assemblée nationale que le Gouvernement pouvait être attentif aux demandes des groupes parlementaires et des députés. Je pense qu'il en va de même pour le Sénat, même si les violons ne semblent pas très bien accordés : nous n'avons pas encore eu le sentiment – peut-être cela sera-t-il différent demain en commission mixte paritaire – que le Gouvernement était prêt à faire preuve de beaucoup d'ouverture sur les crédits.

Mon amendement vise à relayer une demande d'un opérateur de l'État : l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

J'ai rédigé un rapport dans le cadre d'un contrôle budgétaire, l'année dernière. J'ai montré que l'IGN s'était doté d'un beau modèle, qui permet de renforcer un outil majeur pour l'information géolocalisée. C'est un outil d'excellence pour la France.

J'indiquais aussi que cette stratégie comportait un risque de trou d'air, dans la mesure où la subvention pour charges de service public est minoritaire dans son budget.

L'IGN apporte une contribution majeure à de grands programmes ministériels. Le risque est que, certaines années, les ministères concernés ne concrétisent pas financièrement leur demande. Malheureusement, c'est la situation que nous connaissons aujourd'hui, un an après – peut-être ai-je eu raison trop tôt, j'en suis désolé. Le risque de trou budgétaire est réel. L'IGN n'a pas de quoi boucler son budget. La réunion du conseil d'administration a été

décalée. Certains de ses membres ont des doutes sur la stratégie. Je pense que celle-ci est bonne, mais nous devons aider l'établissement à la mettre en œuvre.

Tel est l'objet de cet amendement, à hauteur de 7 millions d'euros, qui vise, sans « rebaser » la subvention pour charges de service public – c'est ce qui justifie que je le dépose sur ce texte et non dans le cadre de l'examen du projet de projet de loi de finances –, à conforter la mise en œuvre de cette stratégie innovante, positive, qui place la France dans une situation d'excellence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je retiens les derniers mots de M. Vincent Capo-Canellas, dont chacun connaît la précision et la rigueur. Il a déposé cet amendement sur ce texte, et non sur le projet de loi de finances, car l'idée est non pas de modifier la subvention pour charges de service public pour 2024, mais de permettre à l'établissement de boucler son budget.

L'IGN est en difficulté, parce que certaines décisions n'ont pas été prises. Il devra aussi revoir les modalités de sa collaboration avec ses partenaires. J'aimerais donc connaître l'avis du Gouvernement, afin d'y voir plus clair.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Vous avez raison, monsieur le sénateur, de pointer les difficultés que rencontre l'IGN, notamment à la suite du changement de son modèle économique ; des recouvrements sont parfois attendus en fin de gestion.

Je suis ouvert pour réfléchir à la manière de garantir à l'opérateur un meilleur équilibre économique. Je considère toutefois, au regard des éléments dont je dispose, que le montant que vous demandez est un peu plus élevé que les besoins. J'espère que la poursuite de la discussion parlementaire nous permettra de parvenir à un bon équilibre : avis défavorable.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission souhaite qu'un compromis soit trouvé et s'en remet, dans l'immédiat, à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 30 rectifié, présenté par MM. Mohamed Soilihi, Omar Oili, Patient, Rambaud, Rohfritsch, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mmes Nadille, Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Mission « Enseignement scolaire »

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Enseignement scolaire public du premier degré				
Enseignement scolaire public du second degré				
Vie de l'élève	1 600 000		1 600 000	
<i>Dont T2</i>	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>	
<i>Dont HT2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degrés				
Soutien de la politique de l'éducation nationale				
Enseignement technique agricole				
TOTAL	1 600 000		1 600 000	
SOLDE	+ 1 600 000		+ 1 600 000	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

<i>En euros</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Enseignement scolaire public du premier degré				
Enseignement scolaire public du second degré				
Vie de l'élève				
<i>Dont T2</i>				
<i>Dont HT2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degrés				
Soutien de la politique de l'éducation nationale	1 600 000		1 600 000	
<i>Dont T2</i>	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>	

Dont HT2				
Enseignement technique agricole				
TOTAL		1 600 000		1 600 000
SOLDE		+ 1 600 000		+ 1 600 000

La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Nous allons, avec mon collègue Saïd Omar Oili, défendre trois amendements sur la situation à Mayotte.

On parle beaucoup en ce moment de la crise de l'eau que connaît ce territoire, mais les autres difficultés n'ont pas disparu, bien au contraire. On note ainsi une recrudescence des violences, notamment celles qui sont commises par des jeunes, jusqu'aux abords des écoles.

Cet amendement vise à financer le recrutement de cinquante assistants d'éducation (AED) supplémentaires à Mayotte, dans des postes pérennes, afin de répondre au besoin de renforcement des moyens d'accompagnement éducatif, dans le contexte social et sécuritaire de l'académie, et de contribuer à la sécurité et à l'amélioration du climat scolaire. C'est une nécessité pour nos écoles et un enjeu de justice pour notre territoire.

Je sais que la commission a émis un avis défavorable sur cet amendement. Mes chers collègues, si nous avions le choix, nous procéderions autrement. Si ces moyens peuvent vous paraître exceptionnels, sachez que nous en avons besoin pour protéger nos enfants dans les écoles, attaquées de façon gratuite au quotidien.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La solution n'est pas de modifier les plafonds d'emploi à l'occasion de l'examen de ce texte. Il s'agira plutôt, lors du prochain budget, de voter les moyens nécessaires pour renforcer l'encadrement. Il me semble d'ailleurs que c'est ce que le Gouvernement prévoit de faire. *(M. le ministre le confirme.)*

Il est en outre peu probable que les cinquante AED puissent être recrutés avant la fin de l'année.

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

J'indique aussi que, dans un souci d'équilibre, je donnerai un avis favorable sur les deux amendements suivants.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement est en fait satisfait : Mme la Première ministre a annoncé, lors d'une cellule interministérielle de crise consacrée à la situation à Mayotte, le recrutement de cinquante AED. Nous avons d'ores et déjà prévu des financements pour cette mesure en 2023 et en 2024.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

M. le président. Monsieur Mohamed Soilihi, l'amendement n° 30 rectifié est-il maintenu ?

M. Thani Mohamed Soilihi. Cet amendement étant satisfait, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 30 rectifié est retiré.

L'amendement n° 33, présenté par MM. Mohamed Soilihi, Omar Oili, Patient, Rohfritsch, Rambaud, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Durantou, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mmes Nadille, Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Mission Outre-mer

Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)				
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Emploi outre-mer		63 300 000		63 300 000
Conditions de vie outre-mer	63 300 000		63 300 000	
TOTAL	63 300 000	63 300 000	63 300 000	63 300 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Il s'agit d'accompagner les habitants de Mayotte, qui subissent une crise de l'eau sans précédent depuis plusieurs mois. Plus de 100 000 habitants n'ont ainsi pas accès à l'eau courante. Chaque jour la situation dans nos rues nous rappelle la souffrance des Mahorais.

C'est pourquoi les élus mahorais ont souhaité déposer un amendement, avec l'appui du Gouvernement – j'en profite pour remercier le ministre et Mme la Première ministre –, afin d'accroître le soutien de l'État à la campagne de distribution d'eau en bouteille sur l'ensemble du département.

Nous souhaitons consacrer une nouvelle enveloppe budgétaire de 63,3 millions d'euros au renforcement de l'effort de distribution. Celui-ci s'élève déjà à plus de 3,5 millions de

litres d'eau par semaine, ce qui est considérable. Les crédits que je vous propose d'ouvrir permettront d'acheter des camions, des congélateurs, des pastilles de potabilisation de l'eau, et d'augmenter les moyens mis à disposition des collectivités et de la population mahoraise pour surmonter la crise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. L'État a mis en place, avec les collectivités territoriales, des campagnes de distribution d'eau en bouteille dans tout le département. Il s'agit d'acheter, d'acheminer et de distribuer à toute la population plus de 3,5 millions de litres d'eau par semaine.

Pour répondre à l'urgence, j'émetts un avis favorable sur cet amendement, qui est justifié au vu de l'ampleur des besoins.

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous de lever le gage ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° 33 rectifié.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté à l'unanimité.)

M. le président. L'amendement n° 32, présenté par MM. Omar Oili, Mohamed Soilihi, Patient, Rohfritsch, Rambaud, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoine et Lévrier, Mmes Nadille, Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Mission Outre-mer

Modifier ainsi les ouvertures des crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Emploi outre-mer		50 000 000		50 000 000
Conditions de vie outre-mer	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Le conseil départemental de Mayotte fait face, en cette fin d'année 2023, à d'importantes difficultés pour financer les politiques décentralisées : l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile et le transport scolaire.

Afin de couvrir les besoins estimés jusqu'à la fin de l'année 2023, le présent amendement vise à accorder un soutien exceptionnel au conseil départemental de Mayotte de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Cette dotation permettra notamment de soutenir les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'abonder les crédits de l'action n° 6 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer ». Le présent amendement est gagé sur l'action n° 1 du programme 138 « Emploi outre-mer ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. L'État a travaillé avec les élus locaux pour trouver des solutions pour faire face aux défis auxquels est confronté le département de Mayotte, sur l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile (PMI), le transport scolaire. Il fallait estimer les besoins. Le Gouvernement considère qu'il est utile et légitime de renforcer l'aide octroyée au département de Mayotte. J'émetts un avis favorable sur cet amendement et je lève le gage.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° 32 rectifié.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 34, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Mission Relations avec les collectivités territoriales

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		8 000 000		8 000 000
TOTAUX		8 000 000		8 000 000
SOLDE		- 8 000 000		- 8 000 000

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement vise à lever le gage sur le programme 119, à la suite de l'adoption des amendements n^{os} 84 et 125, en première lecture, à l'Assemblée nationale, qui ont pour objet la reconduction de la dotation exceptionnelle aux communes pour la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle ou une revalorisation des personnels employés dans les centres municipaux de santé (CMS).

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 34.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n^o 28 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n^o 31 est présenté par MM. Rambaud, Patient, Rohfritsch, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Omar Oili, Mmes Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Mission Relations avec les collectivités territoriales

Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	7 581 219		7 581 219	
Concours spécifiques et administration				
TOTAL	7 581 219	0	7 581 219	0
SOLDE	+ 7 581 219		+ 7 581 219	

La parole est à M. le ministre délégué, pour présenter l'amendement n^o 28.

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Cet amendement s'inscrit dans la continuité d'un autre amendement que nous avons examiné précédemment. Il vise à procéder à un ajustement des montants de la dotation générale de décentralisation (DGD) des régions pour prendre en compte les effets du transfert de la gestion de certaines aides du Feader.

M. le président. La parole est à M. Xavier Iacovelli, pour présenter l'amendement n^o 31.

M. Xavier Iacovelli. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ces amendements sont en miroir de l'amendement n^o 27 : avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 28 et 31.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n^o 29, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances

Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Inclusion sociale et protection des personnes				
Handicap et dépendance	6 000 000		6 000 000	

Extension du Ségur de la Santé aux personnels du secteur médico-social (ligne nouvelle)		3 000 000		3 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales				
TOTAL	6 000 000	3 000 000	6 000 000	3 000 000
SOLDE	+ 3 000 000		+ 3 000 000	

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Cet amendement vise à supprimer la création d'un programme *ad hoc* doté de quelques millions d'euros, pour tirer les conséquences budgétaires de l'amendement n° 133 adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Il s'agit non pas de remettre en cause les avancées qui ont été votées, mais de favoriser une bonne gestion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 29.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° 6 est présenté par M. Husson, au nom de la commission.

L'amendement n° 13 est présenté par MM. Bocquet, Savoldelli, Gay et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° 26 est présenté par MM. Iacovelli, Rambaud, Patient, Rohfritsch, Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Hays, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Omar Oili, Mmes Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)	+ (majorer l'ouverture de)	- (minorer l'ouverture de)
Inclusion sociale et protection des personnes	30 000 000		30 000 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales				
TOTAL	30 000 000	0	30 000 000	0
SOLDE	+ 30 000 000		+ 30 000 000	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
Inclusion sociale et protection des personnes				
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				

Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000		30 000 000	
SOLDE		+ 30 000 000		+ 30 000 000

La parole est à M. le rapporteur général, pour présenter l'amendement n° 6.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Comme je l'ai évoqué précédemment, ce PLFG doit permettre de répondre aux difficultés croissantes d'un certain nombre de nos concitoyens, qui se trouvent en situation de précarité sociale et même alimentaire.

Les intervenants du secteur de l'aide alimentaire, que ce soit les Restos du Cœur, la Fédération française des banques alimentaires, la Croix-Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire ou d'autres acteurs dans les territoires, constatent tous une augmentation de la précarité. Le nombre de leurs bénéficiaires a augmenté d'environ 20 %, dont beaucoup de jeunes qui doivent désormais venir chercher de quoi se nourrir. Les besoins sont importants.

Monsieur le ministre, je saisis cette occasion pour vous prévenir que l'enveloppe que vous avez prévue dans le budget pour 2024 ne suffira pas à couvrir ces besoins et qu'il faudra une rallonge dans la deuxième partie de l'année. Elle sera d'autant plus importante si l'hiver se révèle particulièrement rigoureux, ce que je ne souhaite pas. En effet, certains de nos concitoyens n'ont pas d'endroit où dormir dans de bonnes conditions. Quelques-uns refusent les solutions d'hébergement, mais ils ne sont pas la majorité.

Nous avons un devoir de solidarité, et même tout simplement un devoir d'humanité à assumer. D'où cet amendement qui vise à majorer de 30 millions d'euros les crédits prévus pour l'aide alimentaire.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour présenter l'amendement n° 13.

M. Pascal Savoldelli. J'ai déjà évoqué la situation. Nous subissons une inflation record sur les denrées alimentaires, avec un taux de 21,3 % sur deux ans, entre août 2021 et août 2023, ce qui est loin d'être négligeable.

Par conséquent, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire explose. Plus d'un tiers des Français n'ont plus les moyens de se nourrir en faisant trois repas dans la journée. Quand nous interrogeons les organisations humanitaires, comme nous le faisons tous dans nos départements, elles nous répondent que les deux premières catégories concernées par la remise en cause du droit à l'alimentation sont les femmes et les enfants. Si l'on veut faire preuve d'humanisme, il faut creuser le sujet jusqu'au bout.

Si l'effort politique n'est pas suffisant, les associations seront obligées de trier, ce qui serait affreux. J'ai hésité à utiliser le mot « trier », mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Mais comment trier quand il s'agit d'un besoin vital et élémentaire ? Ce n'est pas possible !

Nous souhaitons que cet amendement soit adopté, mais nous avons bien conscience qu'il faudra également revoir les appels d'offres qui sont faits aux organisations humanitaires et caritatives : dans certains cas, les conditions sont franchement exagérées.

Toutefois, je ne veux pas être hors sujet et je m'en tiens à cet amendement qui vise à engager les finances de l'État, selon un montant qui paraît raisonnable au regard de ce que nous avons pu voter précédemment, en faveur de l'aide alimentaire pour nos concitoyens.

M. le président. La parole est à M. Xavier Iacovelli, pour présenter l'amendement n° 26.

M. Xavier Iacovelli. Depuis le 3 septembre dernier, nous avons tous été alertés par les associations d'aide alimentaire, notamment les Restos du Cœur, sur la gravité de la situation actuelle, que mes deux collègues viennent de rappeler.

Les associations ne peuvent plus satisfaire toute la demande et sont dans l'obligation de refuser un certain nombre de nos concitoyens dans le besoin.

Pour rappel, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2022, un soutien à l'aide alimentaire de 80 millions d'euros avait été voté, grâce à l'adoption de deux amendements visant chacun à débloquer 40 millions d'euros. Une enveloppe de 20 millions d'euros a été adoptée à l'Assemblée nationale lors de l'examen de ce texte en première lecture. Le groupe RDPI souhaite renforcer ce soutien grâce à une enveloppe complémentaire.

En conséquence, le présent amendement vise à majorer de 30 millions d'euros les ouvertures de crédits du programme 304 en faveur de l'action 14 dédiée à l'aide alimentaire. Nous ne pouvons laisser le phénomène de la précarité s'exacerber ainsi et affecter les associations qui s'impliquent directement pour pallier les difficultés de nos concitoyens.

Mes chers collègues, si vous votez cette augmentation des crédits de 30 millions d'euros, comme je le souhaite, cela représenterait une adjonction totale de plus de 50 millions d'euros, qui viendrait consolider le soutien aux associations œuvrant chaque jour pour les personnes les plus démunies.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. En 2023, la dépense budgétaire consacrée à l'aide alimentaire a atteint un niveau historique de 156 millions d'euros, soit le double du niveau de 2021 et le triple de celui de 2018.

Ces chiffres nous indiquent que le problème de la précarité alimentaire et la question de l'aide en faveur de ceux qui n'arrivent pas à se nourrir sont pris très au sérieux. Des moyens supplémentaires sont systématiquement engagés. Je tenais à le rappeler aussi clairement que possible.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, j'ai émis un avis favorable sur un amendement qui visait à rehausser de 20 millions d'euros les crédits destinés à l'aide alimentaire. Vous proposez d'y ajouter 30 millions d'euros.

Je le redis, nous examinons un PLFG et nous devons à chaque fois nous demander si les crédits que nous votons seront utilisés. Les montants à destination de l'aide alimentaire atteignent un niveau record, de sorte que se pose tout de même la question de la consommation de ces renforts de crédits.

Néanmoins, je note une forme de consensus très large sur les travées de cet hémicycle quant au renfort de l'aide alimentaire. En outre, depuis le début, le Gouvernement est très attentif à la situation.

Je m'en remets donc à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Premièrement, si les sommes augmentent, c'est sans doute parce que la précarité et l'extrême pauvreté augmentent.

Lors de la crise covid, comme le rappelait Pascal Savoldelli, on a vu des files d'attente énormes devant les soupes populaires, composées notamment de femmes, d'enfants, d'étudiantes et étudiants – il ne faut pas les oublier –, ainsi que de travailleurs et de travailleuses qui n'arrivent plus à vivre dignement de leur salaire.

Deuxièmement, je suis heureux que des sénateurs issus de plusieurs groupes politiques, dont le rapporteur général, défendent avec nous cette hausse des crédits de 30 millions d'euros. En effet, nous considérons que c'est à l'État d'organiser la solidarité nationale et non pas à quelques grandes fortunes, qui interviennent au coup par coup, en faisant preuve de générosité, comme cela a été le cas, le 15 septembre dernier, en faveur des Restos du Cœur. Grand bien leur fasse ! Mais l'État n'est pas là pour organiser la charité en demandant de l'argent aux grandes fortunes. Il est là pour organiser la solidarité et nous sommes donc dans notre rôle.

Troisièmement, une fois qu'il y aura les fonds nécessaires, il faudra revoir les marchés passés. Par exemple, le commissaire européen nous a indiqué que les fonds de l'initiative « Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe » (REACT-EU), mis à disposition du Fonds européen d'aide aux plus démunis (Fead), à la suite de la crise covid, n'avaient pas été entièrement consommés. Or l'organisation gouvernementale FranceAgriMer, qui gère ces fonds, nous indique qu'elle n'arrive plus à obtenir de lots fructueux pour certaines denrées alimentaires.

Il faut donc prendre en compte ce problème. Nous avons fait plusieurs propositions, dont certaines privilégiaient l'allocation, d'autres une démarche visant à aller chercher les denrées et à les diversifier, en intégrant le sujet du bio. Nous devons nous engager sur ce sujet, car ce n'est pas parce que l'on bénéficie de l'aide alimentaire que l'on n'a pas droit aussi à meilleur.

Nous resterons attentifs à cette question et nous appelons chacun d'entre vous à voter ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Bazin, pour explication de vote.

M. Arnaud Bazin. Avec Éric Bocquet, nous sommes rapporteurs spéciaux des crédits de la mission « Solidarité, insertion, égalité des chances ».

Le rapporteur général l'a rappelé, les causes s'additionnent pour rendre la situation des associations qui distribuent l'aide alimentaire particulièrement difficile, qu'il s'agisse de l'inflation alimentaire et de la hausse des prix de l'énergie, très importante pour faire fonctionner les chambres froides, ou encore de la baisse du nombre de dons, puisque la lutte contre le gaspillage fait que les grandes entreprises de distribution donnent beaucoup moins aux associations, ou enfin – et surtout – de la hausse de la demande, puisque le nombre des bénéficiaires a augmenté de 25 % à 30 % selon les associations.

Vous avez raison, monsieur le ministre, des fonds très importants sont consacrés à l'aide alimentaire. Cependant, dans le cadre de l'examen du budget pour 2023, avec Éric Bocquet, nous avons insisté auprès de votre prédécesseur sur le fait que les crédits prévus ne suffiraient pas, ce que nous constatons tous aujourd'hui.

En effet, même si les dépenses représentent une part importante du budget de l'État, il n'en reste pas moins que certaines associations sont obligées de durcir leur barème, c'est-à-dire de ne pas prendre en charge autant de bénéficiaires que par le passé, alors même que la demande augmente.

Nous sommes dans une situation d'urgence. Faut-il rehausser les crédits de 30 millions, de 25 millions ou de 50 millions d'euros ? Personne ne le sait. Quoi qu'il en soit, nous devons faire un geste marquant en faveur des associations et des bénéficiaires de l'aide alimentaire. C'est pourquoi votre avis de sagesse est particulièrement bienvenu.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Je me réjouis que cet amendement soit défendu par des sénateurs issus de tous les groupes politiques présents sur les travées.

Nous avons tous constaté un important changement au moment de la crise covid, alors que les jeunes étaient de plus en plus nombreux dans les files d'attente, ce qui témoignait d'une augmentation de la précarité alimentaire. Comme certains de nos collègues l'ont souligné, les femmes sont également de plus en plus nombreuses à être concernées, ainsi que les familles monoparentales.

Cela s'explique non seulement par l'inflation énergétique et par la baisse du nombre de dons, mais aussi par les difficultés à se loger, qui viennent accentuer la précarité alimentaire.

Je veux rappeler, à ce moment du débat, la proposition de loi de notre collègue Pierre-Antoine Levi, visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré. Il s'agissait de répondre à la précarité alimentaire des étudiants en créant un ticket restaurant étudiant.

Je voterai ces amendements identiques, dont j'applaudis les auteurs.

M. le président. La parole est à M. Thierry Cozic, pour explication de vote.

M. Thierry Cozic. Le groupe socialiste votera en faveur de ces trois amendements.

Permettez-moi simplement d'ajouter un mot à propos des associations d'aide alimentaire. Nous sommes tous sensibilisés aux difficultés qu'elles rencontrent. Je prendrai l'exemple, sans la citer, d'une association qui nous a alertés sur le fait qu'elle va devoir arbitrer ses distributions de repas : en temps normal, elle sert quatre repas par semaine l'été et six l'hiver ; cette année, elle ne pourra proposer que quatre repas hebdomadaires durant l'hiver. On le voit, la situation est particulièrement critique, raison pour laquelle cet amendement est bienvenu.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. À cet instant, je vous le dis avec solennité et gravité : souvenons-nous de l'hiver 1954 et de l'appel de l'abbé Pierre. Personnellement, je n'ai pas envie d'attendre un nouvel appel. C'est la raison pour laquelle il nous faut anticiper.

Monsieur le ministre, vous défendez la politique du Gouvernement – c'est logique –, mais reconnaissez que le cumul des crédits majorés par l'Assemblée nationale et le Sénat ne représente que 50 millions d'euros de plus que ce que vous estimiez devoir consacrer aux associations d'aide alimentaire – soit un tiers de plus.

Il ne s'agit pas de se faire concurrence ou de tirer la couverture à soi, le sujet est trop important. En revanche, nous pensons que le Gouvernement, avec l'appui des collectivités, et surtout du monde associatif, pourrait prendre l'initiative de dresser un état des lieux.

Pour avoir rencontré des représentants des Restos du Cœur, de la Fédération française des banques alimentaires, de la Croix-Rouge et bien d'autres, je peux vous dire que ces associations n'obéissent pas toutes aux mêmes règles.

Les banques alimentaires, par exemple, forment un réseau associatif de soixante-dix-neuf points de contact. Elles sont présentes sur tout le territoire et fonctionnent essentiellement grâce aux dons. Avec cet amendement, justement, nous pourrions agir très vite et contrecarrer la chute des dons que nous constatons.

Certaines associations organisent des collectes de denrées alimentaires auprès des grandes surfaces. Or les hypermarchés proposent eux-mêmes des paniers à très bon marché, dont le succès a pour effet de faire baisser les dons. Par ailleurs, les magasins ont instauré une espèce de concurrence entre associations, en décidant seuls de la manière de répartir leurs invendus.

En regardant tout cela de plus près, il doit être possible d'améliorer la coordination de l'aide alimentaire.

Peut-être serait-il également utile de mener une étude pour réduire les frais de fonctionnement et les charges qui pèsent sur les associations : modes de transport, installations frigorifiques, consommation énergétique. Ce souci de bonne gestion rime ici avec humanité.

M. le président. Monsieur le ministre délégué, acceptez-vous de lever le gage ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Non, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 6, 13 et 26.

(Les amendements sont adoptés à l'unanimité.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble constitué de l'article 5 et de l'état B annexé, modifié.

(L'article 5 et l'état B annexé sont adoptés.)

Article 6

Il est annulé pour 2023, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 400 000 € et de 14 600 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

ÉTAT C

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			4 500 000	12 700 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile			2 400 000	11 000 000
Dont charges de personnel			2 000 000	2 000 000
Navigation aérienne			1 500 000	1 500 000
Transports aériens, surveillance et certification			600 000	200 000
Publications officielles et information administrative			1 900 000	1 900 000
Pilotage et ressources humaines			1 900 000	1 900 000
Total			6 400 000	14 600 000

– *(Adopté.)*

Article 7

- ① I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 178 328 296 € et de 178 328 296 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

- ② II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 128 621 106 € et de 1 128 621 106 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

- ③ III. – Il est annulé pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux

montants de 1 549 301 568 € et de 1 665 701 568 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

ÉTAT D

RÉPARTITION DES CREDITS POUR 2023 OUVERTS
ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU
TITRE DES COMPTES SPECIAUX

I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	164 035 904	164 035 904		
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	86 939 029	86 939 029		
Désendettement de l'État	77 096 875	77 096 875		
Pensions	14 292 392	14 292 392		
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	14 292 392	14 292 392		
Total	178 328 296	178 328 296		

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à l'audiovisuel public	7 835 942	7 835 942	26 700 000	26 700 000
ARTE France			26 700 000	26 700 000
France Médias Monde	1 535 942	1 535 942		
Institut national de l'audiovisuel	6 300 000	6 300 000		
Avances aux collectivités territoriales	1 120 785 164	1 120 785 164		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	1 120 785 164	1 120 785 164		
Prêts à des États étrangers			116 202 770	116 202 770
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			116 202 770	116 202 770
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			106 398 798	122 798 798
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle				16 400 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			106 398 798	106 398 798
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			1 300 000 000	1 400 000 000

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune			1 300 000 000	1 300 000 000
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence				100 000 000
Total	1 128 621 106	1 128 621 106	1 549 301 568	1 665 701 568

M. le président. L'amendement n° 24 rectifié, présenté par MM. Rambaud, Patient, Patriat, Rohfritsch, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier, Mohamed Soilihi et Omar Oili, Mmes Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile, Mme Nadille et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Compte de concours financiers Avances à l'audiovisuel public

Modifier ainsi les annulations de crédits des programmes :

<i>(en euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)	+ (majorer l'annulation de)	- (minorer l'annulation de)
ARTE France		1 500 000		1 500 000
Radio France				
Institut national de l'audiovisuel				
TOTAL		1 500 000		1 500 000
SOLDE		1 500 000		1 500 000

La parole est à M. Xavier Iacovelli.

M. Xavier Iacovelli. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Avis favorable.

M. le président. Monsieur Iacovelli, l'amendement n° 24 rectifié est-il maintenu ?

M. Xavier Iacovelli. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 24 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble constitué de l'article 7 et de l'état D annexé.

(L'article 7 et l'état D annexé sont adoptés.)

Article 8

① I. – Le tableau du second alinéa de l'article 136 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifié :

② 1° La treizième ligne est ainsi rédigée :

③

«

Solidarités et familles	5074
-------------------------	------

» ;

④ 2° La seconde colonne est ainsi modifiée :

⑤ a) À la deuxième ligne, le nombre : « 1 950 170 » est remplacé par le nombre : « 1 950 365 » ;

⑥ b) À la cinquième ligne, le nombre : « 9 111 » est remplacé par le nombre : « 9 126 » ;

⑦ c) À la dixième ligne, le nombre : « 302 146 » est remplacé par le nombre : « 302 256 » ;

⑧ d) À la onzième ligne, le nombre : « 92 753 » est remplacé par le nombre : « 92 748 » ;

⑨ e) À la vingt et unième ligne, le nombre : « 1 961 094 » est remplacé par le nombre : « 1 961 289 ».

M. le président. L'amendement n° 18 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet, O. Richard, N. Goulet, Sollogoub et Guidez et MM. Cambier, Duffourg, Kern et Longeot, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 6

Supprimer cet alinéa.

II. – Alinéa 7

Remplacer le nombre :

302 256

par le nombre :

302 201

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Face aux ardeurs dépensières de plusieurs de nos collègues, je propose un amendement qui vise à la modération, puisqu'il tend à reporter certaines dépenses de personnel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Faute de réelles incidences financières, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Défavorable.

M. Michel Canévet. Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 18 rectifié *bis* est retiré.

Je mets aux voix l'article 8.

(L'article 8 est adopté.)

Article 9

- ① La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifiée :
- ② 1° À la seizième ligne, le nombre : « 16 850 » est remplacé par le nombre : « 16 835 » ;
- ③ 2° À la dix-septième ligne, le nombre : « 9 924 » est remplacé par le nombre : « 9 914 » ;
- ④ 3° À la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 051 » est remplacé par le nombre : « 3 046 » ;
- ⑤ 4° À la vingt-huitième ligne, le nombre : « 19 500 » est remplacé par le nombre : « 19 502 » ;
- ⑥ 5° À la trente-troisième ligne, le nombre : « 1 453 » est remplacé par le nombre : « 1 455 » ;
- ⑦ 6° À la quarante-troisième ligne, le nombre : « 755 » est remplacé par le nombre : « 760 » ;
- ⑧ 7° À la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 267 » est remplacé par le nombre : « 272 » ;
- ⑨ 8° À la soixante-neuvième ligne, le nombre : « 768 » est remplacé par le nombre : « 776 » ;
- ⑩ 9° À la soixante-douzième ligne, le nombre : « 131 » est remplacé par le nombre : « 139 ». – (Adopté.)

TITRE II

AUTRES DISPOSITIONS. – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Article 10

- ① I. – Une majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés prévue à l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes en 2023, dans les conditions fixées aux II à IV du présent article.
- ② II. – Un montant de 50 000 € est attribué à chaque commune ayant accueilli au moins cinq stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques installées, à titre provisoire, en 2023 pendant une durée minimale de quatre mois sans interruption. Ce montant est porté à 150 000 € lorsque la commune a accueilli au moins dix stations.
- ③ Lorsque la durée d'installation temporaire des stations atteint six mois sans interruption en 2023, les montants mentionnés au premier alinéa du présent II sont portés à 75 000 € pour l'accueil d'au moins cinq stations et à 225 000 € pour l'accueil d'au moins dix stations.
- ④ III. – Un montant de 4 000 € est attribué aux communes pour chaque station d'enregistrement en fonctionnement au 1^{er} janvier 2023 lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1^{er} mai 2023 et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % au nombre de demandes constaté entre le 2 janvier 2023 et le 26 février 2023.
- ⑤ IV. – Sans préjudice du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales, un montant de 1 000 € est attribué aux communes pour chaque station inscrite, au 1^{er} juillet 2023, à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.
- ⑥ V. – A. – En 2023, la majoration prévue au troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes pour chaque station inscrite au 1^{er} juillet 2023 à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous et en fonctionnement à la même date.
- ⑦ B. – La seconde phrase du même troisième alinéa est supprimée.
- ⑧ VI. – Le présent article est applicable à la collectivité de Saint-Barthélemy, à la collectivité de Saint-Martin, aux communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna, aux communes de Polynésie française et aux communes de Nouvelle-Calédonie. – (Adopté.)

Après l'article 10

M. le président. L'amendement n° 12 rectifié, présenté par MM. Savoldelli et Bocquet, Mme Apourceau-Poly, M. Corbisez, Mme Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Après l'article 10

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au b du 2 du II de l'article 1609 *quinquies* C, les mots : « à compter du 1^{er} janvier 2019 » sont supprimés ;

2° Au 1 *bis* du I *bis* de l'article 1609 *nonies* C, les mots : « , installées à compter du 1^{er} janvier 2019, » sont supprimés.

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

Mme Cathy Apourceau-Poly. L'article 178 de la loi de finances pour 2019 a modifié la répartition du produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) entre les communes et leurs EPCI.

Les communes sur lesquelles des éoliennes terrestres sont installées depuis le 1^{er} janvier 2019 perçoivent désormais 20 % du produit de l'Ifer, quel que soit le régime fiscal. Les autres communes, elles, ne perçoivent rien ; pire, leurs habitants subissent les nuisances causées par ces équipements, ce qui compromet l'intérêt des implantations.

En 2018, les Hauts-de-France et le Grand Est étaient les deux premières régions françaises en termes d'installations d'éoliennes ; avec 315 parcs éoliens, les Hauts-de-France tiennent évidemment la corde. En tout état de cause, ces deux régions représentent 50 % de la puissance délivrée par l'éolien en France.

Les communes ont pris leur juste part à l'effort en mettant des terrains à disposition, en s'inscrivant dans un processus décisionnel complexe et en participant à une concertation indispensable. Elles se sont donc impliquées : les précurseurs, celles sur le territoire desquelles des éoliennes ont été implantées avant le 1^{er} janvier 2019, comme celles qui en ont accueilli après cette date.

Aussi, l'inégalité de traitement entre ces communes est injustifiable : le seul tort de certaines d'entre elles serait qu'elles se sont mobilisées avant 2019 – trop tôt, en somme. Ce n'est pas acceptable.

En réponse à une question écrite posée par l'une de nos collègues, vous n'avez pas dit autre chose : le Gouvernement considère qu'« il est essentiel que ces communes, majoritairement rurales, qui cohabitent directement avec les installations et ont par ailleurs porté et accompagné leur développement sur leur territoire, en bénéficient directement ».

Pour toutes ces raisons, nous soumettons à la sagesse du Sénat cette idée que les communes ne devraient pas être condamnées pour l'éternité à accueillir l'éolien sans autre rétribution pour la population locale que la simple neutralisation des coûts y afférents.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Pour être tout à fait honnête, ce sujet a davantage vocation à être traité dans le cadre d'un projet de loi de finances que dans le présent projet de loi.

L'an passé, nous avons eu un débat similaire, mais cette fois-ci sur la répartition des recettes issues des installations photovoltaïques. Or je vous rappelle que nous avons décidé de ne fixer de nouvelles règles qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

Si les règles doivent changer, il est en effet logique qu'elles n'évoluent que pour l'avenir. Il faut tenir compte des engagements pris par les collectivités ou par l'État, du mode de financement choisi – emprunt, etc. C'est du moins ce qui se fait en général.

Les situations sont tantôt plus avantageuses, tantôt moins – je reconnais que c'est le cas pour l'éolien, mais c'est ainsi. En termes de méthode, je considère que c'est faire montre d'un plus grand respect des décisions des collectivités que de tenir compte de la réglementation en vigueur au moment où elles décident d'investir : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Thomas Cazenave, ministre délégué. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Demande de coordination

M. le président. En application de l'article 47 *bis*, alinéa 3, du règlement du Sénat, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une coordination de l'article liminaire, ainsi que de l'article d'équilibre, article 4 et état A, du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

Quel est l'avis de la commission sur cette demande de coordination ?

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Avis favorable.

M. le président. Je consulte le Sénat sur cette demande de coordination formulée par le Gouvernement et acceptée par la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour coordination est ordonné.

Nous allons procéder à la coordination.

Dans l'attente de la distribution de cet amendement, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Article liminaire (pour coordination)

M. le président. Le Sénat a précédemment adopté l'article liminaire dans la rédaction suivante.

Article liminaire (Conforme)

M. le président. L'amendement n° COORD-1, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. - Rédiger ainsi le tableau de l'article liminaire :

<i>(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)</i>			
	Projet de loi de fin de gestion pour 2023		PLPFP 2023-2027
	2022	2023	2023
Ensemble des administrations publiques			
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1+2+3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y.c. UE, nets des CI)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors CI)	57,7	55,8	55,9
Dépense publique (hors CI, en Md €)	1523	1574	1575
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) *	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en Md €) **		25	25
Administrations publiques centrales			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors CI, en Md €)	625	630	631
Évolution de la dépense publique en volume (%) ***	-0,1	-3,8	-3,6
Administrations publiques locales			
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors CI, en Md €)	295	312	312
Évolution de la dépense publique en volume (%) ***	0,1	1,0	1,0
Administrations de sécurité sociales			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors CI, en Md €)	704	730	730
Évolution de la dépense publique en volume (%) ***	-2,4	-0,5	-0,5
* À champ constant.			
** Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.			
*** À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.			

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Le Gouvernement souhaite rappeler pour coordination l'article liminaire et l'article d'équilibre – article 4 – pour tirer les conséquences des votes intervenus lors de l'examen de la seconde partie du texte.

Le tableau de l'article liminaire est ainsi modifié : l'agrégat « dépense publique » pour 2023 passe de 1 573 milliards d'euros à 1 574 milliards d'euros. Les autres agrégats, notamment la prévision de déficit public à 4,9 % du PIB, demeurent inchangés.

Les amendements adoptés au cours de l'examen de la seconde partie du présent projet de loi ont conduit à une majoration des crédits de 144 millions d'euros.

Tout d'abord, le programme 123 de la mission « Outre-mer » a été modifié par deux amendements, qui ont pour objet de soutenir le département de Mayotte. L'amendement n° 33 du groupe RDPI prévoit ainsi une ouverture de crédits de 63,3 millions d'euros pour répondre en urgence à la problématique de l'eau dans ce département : dépenses liées à l'achat, l'acheminement, la distribution d'eau en bouteille, mais aussi l'achat, l'acheminement d'autres matériels ; l'amendement n° 32 du même groupe prévoit, quant à lui, une ouverture de crédits à hauteur de 50 millions d'euros,

afin d'apporter un soutien exceptionnel au conseil départemental de Mayotte et de financer les politiques décentralisées du territoire.

Dans le cadre de la mission « Aide publique au développement », 20 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été ouverts pour aider le gouvernement arménien à prendre en charge les réfugiés du Haut-Karabagh.

Une ouverture de crédits de 8 millions d'euros a été votée sur le programme 122 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour les centres municipaux de santé, et ce afin de rétablir les crédits minorés à l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de l'amendement n° 125.

Les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ont été majorés de 3 millions d'euros pour rétablir des crédits minorés à l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de l'amendement n° 133, ce qui permettra d'étendre les mesures du Ségur de la santé au secteur médico-associatif.

Plusieurs amendements déposés par le rapporteur général ont été pris en compte à l'état B. Toutefois, ils n'ont aucun impact sur le solde de l'État : il s'agit de l'amendement n° 6, qui tend à renforcer les moyens accordés à l'aide alimentaire ; de l'amendement n° 3, qui vise à financer l'entretien des routes gérées par les collectivités ; de l'amendement n° 4, qui a pour objet d'augmenter les crédits des agences de l'eau ; de l'amendement n° 2, qui tend à financer le programme de rénovation des ponts ; de l'amendement n° 36, qui vise à organiser une desserte entre Nancy et Lyon ; et de l'amendement n° 21, qui a pour objet de majorer la subvention pour charges de service public de l'IGN.

À la suite de l'adoption de ces amendements, le solde budgétaire est porté à -7,322 milliards d'euros, un solde dégradé de 144 millions d'euros par rapport à l'équilibre voté en première partie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je prends acte de ce différentiel de 144 millions d'euros, monsieur le ministre, qui rehausse les dépenses publiques de 1 573 à 1 574 milliards d'euros – on est à la virgule près.

La faiblesse de ce différentiel – on est quasiment à l'équilibre – prouve en tout cas que nous sommes sérieux et raisonnables. Il ne m'a du reste pas échappé qu'un certain nombre de dépenses nouvelles, que vous avez validées, émanent d'initiatives du groupe représentant la majorité présidentielle.

J'ai bien évidemment tendance à faire confiance aux éléments que vous venez de nous communiquer, monsieur le ministre. La commission est donc favorable à votre amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° COORD-1.

(L'amendement est adopté.)

Article 4 et état A (pour coordination)

M. le président. Le Sénat a précédemment adopté l'article 4 et l'état A dans la rédaction suivante.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

① I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

②

*(En millions d'euros *)*

	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Solde
	1	2	3	1	2	3	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 417	+2 417	-	+4 154	+3 353	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871	-	-	-	
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-1 985	-114	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-1 124	-1 124	-	-	-	-	
Montants nets pour le budget général	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	-5 016
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	-	-	-	-	-	-	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-861	+1 009	-1 871	+4 154	+3 353	+801	
Budgets annexes							

Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	-	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative	-	-	-	-2	-2	-	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	-	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
- Contrôle et exploitation aériens	-	-	-	-	-	-	
- Publications officielles et information administrative	-	-0	-	-	-	-	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	+71	+71	-	-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919
Comptes de concours financiers	+184	-	+184	-537	+1	-538	+721
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							-
Solde pour les comptes spéciaux							-2 247
Solde général							-7 177

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

③ II. – Pour 2023 :

④ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤

<i>(En milliards d'euros)</i>	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	144,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,1
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	170,9
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,1
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6

Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	30,9
Autres ressources de trésorerie	-18,4
Total	309,1

;

- ⑥ 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

ÉTAT A

VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL
(Non modifié)II. – BUDGETS ANNEXES
(Non modifié)III. – COMPTES D'AFFECTATION
SPÉCIALE
(Non modifié)

- ⑦ III. – (Non modifié)

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

		(En euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Avances à l'audiovisuel public	-18 864 058
01	Recettes	-18 864 058
	Avances aux collectivités territoriales	+803 720 772
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+803 720 772
05	Recettes diverses	-53 972 541
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	+23 712 972
10	Taxes foncières et taxes annexes	+829 063 989
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+20 678 171
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	-15 761 819
	Prêts à des États étrangers	+1 138 258 779
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	+4 562 955
02	Remboursement de prêts du Trésor	+4 562 955
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	+1 140 484 494

04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+1 140 484 494
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	-439 000 000
	Section : Prêts pour le développement économique et social	-439 000 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	-439 000 000
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-1 300 274 381
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	-1 300 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-274 381
Total		+183 841 112

M. le président. L'amendement n° COORD-2, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

<i>(En millions d'euros *)</i>							
	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Solde
	1	2	3	1	2	3	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 417	+2 417	-	+4 298	+3 498	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871	-	-	-	
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-1 985	-114	-1 871	+4 298	+3 498	+801	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	-1 124	-1 124					
Montants nets pour le budget général	-861	+1 009	-1 871	+4 298	+3 498	+801	-5 160
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	-	-	-	-	-	-	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-861	+1 009	-1 871	+4 298	+3 498	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	-	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative	-	-	-	-2	-2	-	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	-	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
- Contrôle et exploitation aériens	-	-	-	-	-	-	
- Publications officielles et information administrative	-	-0	-	-	-	-	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	+71	+71	-	-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919

Comptes de concours financiers	+184	-	+184	-537	+1	-538	+721
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							-
Solde pour les comptes spéciaux							-2 247
Solde général							-7 322

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

(en milliards d'euros)	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	144,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,1
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	171,1
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,3
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l'encours de titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	31,1
Autres ressources de trésorerie	-18,4
Total	309,3

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué*. Mon raisonnement est le même que pour le précédent amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° COORD-2.

(L'amendement est adopté.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, modifié.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public ordinaire est de droit.

Il va y être procédé dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 55 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	260
Pour l'adoption	242
Contre	18

Le Sénat a adopté.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, mardi 21 novembre 2023 :

À quatorze heures trente :

Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, de financement de la sécurité sociale pour 2024 (texte n° 77, 2023-2024).

À seize heures :

Débat sur le thème « Déclinaison territoriale de la planification écologique : Quel rôle et quels moyens pour les collectivités locales ? Quel accompagnement du citoyen ? » ;

Débat sur le rapport sur la situation des finances publiques locales remis en application de l'article 52 de la loi organique relative aux lois de finances.

À vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, sur les partenariats renouvelés entre la France et les pays africains.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE ÉVENTUELLE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

La liste des candidats désignés par la commission des finances pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 a été publiée conformément à l'article 8 quater du règlement.

Aucune opposition ne s'étant manifestée dans le délai d'une heure prévu par l'article 8 quater du règlement, cette liste est ratifiée. Les représentants du Sénat à cette éventuelle commission mixte paritaire sont :

Titulaires : MM. Claude Raynal, Jean-François Husson, Mme Christine Lavarde, MM. Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye, Thierry Cozic et Didier Rambaud ;

Suppléants : Mmes Marie-Claire Carrère-Gée, Marie-Carole Ciuntu, M. Vincent Capo-Canellas, Mme Isabelle Briquet, MM. Pascal Savoldelli, Emmanuel Capus et Thomas Dossus.

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du lundi 20 novembre 2023

SCRUTIN N° 53

sur l'amendement n° 16, présenté par Mme Cathy Apourceau-Poly et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste Kanaky, tendant à insérer un article additionnel avant l'article 1^{er} du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	325
Pour	102
Contre	223

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Pour : 2 MM. Marc Laménie, Jean-François Rapin

Contre : 130

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Pour : 2 Mme Amel Gacquerre, M. Jean-Marie Vanlerenberghe

Contre : 54

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Abstentions : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly Viviane Artigalas Jérémy Bacchi Pierre Barros Audrey Bélim Guy Benarroche Grégory Blanc Florence Blatrix Contat Éric Bocquet Nicole Bonnefoy Denis Bouad Hussein Bourgi Isabelle Briquet Ian Brossat Colombe Brossel Céline Brulin Marion Canalès Rémi Cardon Marie-Arlette Carlotti Christophe Chaillou Yan Chantrel Catherine Conconne Hélène Conway-Mouret Evelyne Corbière Naminzo Jean-Pierre Corbisez Thierry Cozic Cécile Cukierman Karine Daniel Ronan Dantec Jérôme Darras Gilbert-Luc Devinaz Thomas Dossus Jérôme Durain Vincent Éblé	Frédérique Espagnac Sébastien Fagnen Rémi Féraud Corinne Féret Jacques Fernique Jean-Luc Fichet Amel Gacquerre Fabien Gay Hervé Gillé Guillaume Gontard Michelle Gréaume Antoinette Guhl Laurence Harribey Olivier Jacquin Yannick Jadot Éric Jeansannetas Patrice Joly Bernard Jomier Gisèle Jourda Patrick Kanner Éric Kerrouche Marie-Pierre de La Gontrie Gérard Lahellec Marc Laménie Annie Le Houerou Audrey Linkenheld Jean-Jacques Lozach Monique Lubin Victorin Lurel Monique de Marco Marianne Margaté Didier Marie Akli Mellouli Serge Mérillou Jean-Jacques Michau Marie-Pierre Monier	Franck Montaugé Corinne Narassiguin Mathilde Ollivier Alexandre Ouizille Paul Toussaint Parigi Sébastien Pla Raymonde Poncet Monge Émilienne Poumirol Jean-François Rapin Claude Raynal Christian Redon-Sarrazy Sylvie Robert Pierre-Alain Roiron David Ros Laurence Rossignol Daniel Salmon Pascal Savoldelli Ghislaine Senée Silvana Silvani Anne Souyris Lucien Stanzione Rachid Temal Jean-Claude Tissot Simon Uzenat Mickaël Vallet Jean-Marie Vanlerenberghe Marie-Claude Varailles Jean-Marc Vayssouze-Faure Mélanie Vogel Michaël Weber Robert Wienie Xowie Adel Ziane
--	--	--

Ont voté contre :

Marie-Do Aeschlimann Pascal Allizard Jean-Claude Anglars Jocelyne Antoine Jean-Michel Arnaud Jean Bacci Jean-Pierre Bansard	Philippe Bas Arnaud Bazin Bruno Belin Nadine Bellurot Catherine Belrhiti Martine Berthet Annick Billon Olivier Bitz	Étienne Blanc Jean-Baptiste Blanc Yves Bleunven Christine Bonfanti-Dossat François Bonhomme François Bonneau Philippe Bonnacarrère
--	--	--

Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capo-
Canellas
Emmanuel Capus
Marie-Claire Carrère-
Gée
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe
Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly
Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Franck Dhersin
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Laurence Garnier
Françoise Gatel

Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoigne
Marie-Claude
Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed
Soilihi

Abstentions :

Christian Bilhac
Henri Cabanel
Maryse Carrère
Raphaël Daubet

Nathalie Delattre
Bernard Fialaire
Annick GIRARDIN
Éric Gold

Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaÿ
Sylviane Noël
Claude Nougein
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernet
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojoux
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzellen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattebled

Philippe Grosvalet
Jean-Noël Guérini
Véronique Guillotin
André Guiol

Ahmed Laouedj
Michel Masset
Guylène Pantel
Jean-Yves Roux

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Pierre Ouzoulias,
Président de séance

Aymeric Durox
Joël Guerriau
Joshua Hochart
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek

SCRUTIN N° 54

sur l'amendement n° 17, présenté par M. Pascal Savoldelli et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer un article additionnel après l'article 3 du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	341
Pour	98
Contre	243

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN**GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :**

Contre : 132

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Contre : 56

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Contre : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalas
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Marion Canalès
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Catherine Conconne
Hélène Conway-
Mouret
Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Jérôme Darras
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus

Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Antoinette Guhl
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannet
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Christophe Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La
Gontrie
Gérard Lahellec
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Akli Mellouli
Serge Mérillou

Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaigué
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varaillas
Jean-Marc Vayssouze-
Faure
Mélanie Vogel
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Jean-Noël Guérini
Jocelyne Guidez
Véronique Guillotin
André Guiol
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klingner
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provoté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Ahmed Laouedj
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste
Lemoine
Marie-Claude
Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot

Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Michel Masset
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed
Soilihi
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaj
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Gyslène Pantel
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth

Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissant
Didier Rambaud
Jean-François Rabin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richer
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Yves Roux
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie
Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattedled

Ont voté contre :

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belrhiti
Martine Berthet
Christian Bilhac
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-
Dossat
François Bonhomme
François Bonneau
Philippe Bonnacarrère
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa

Frédéric Buval
Henri Cabanel
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capo-
Canellas
Emmanuel Capus
Marie-Claire Carrère-
Gée
Maryse Carrère
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Raphaël Daubert
Marc-Philippe
Daubresse
Vincent Delahaye
Nathalie Delattre
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly
Chantal Deseyne

Brigitte Devésa
Franck Dhersin
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Bernard Fialaire
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Amel Gacquerre
Laurence Garnier
Françoise Gatel
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Annick GIRARDIN
Éric Gold
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Philippe Grosvalet
Pascale Gruny
Daniel Gueret

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Pierre Ouzoulias,
Président de séance

Aymeric Durox
Joël Guerriau
Joshua Hochart
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek

SCRUTIN N° 55

sur l'ensemble du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 ,
compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les
sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	260
Pour	242
Contre	18

Le Sénat a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN**GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :**

Pour : 132

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :*Abstentions : 64***GROUPE UNION CENTRISTE (56) :***Pour : 55**Contre : 1 M. Vincent Delahaye***GROUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :***Pour : 22***GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :***Contre : 17**N'a pas pris part au vote : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance***GROUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :***Pour : 17**N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau***GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :***Abstentions : 17***GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :***Pour : 16***RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :***N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek***Ont voté pour :**

Marie-Do Aeschlimann	François-Noël Buffet	Nathalie Delattre
Pascal Allizard	Bernard Buis	Bernard Delcros
Jean-Claude Anglars	Laurent Burgoa	Patricia Demas
Jocelyne Antoine	Frédéric Buval	Stéphane Demilly
Jean-Michel Arnaud	Henri Cabanel	Chantal Deseyne
Jean Bacci	Alain Cadec	Brigitte Devésa
Jean-Pierre Bansard	Olivier Cadic	Franck Dhersin
Philippe Bas	Guislain Cambier	Catherine Di Folco
Arnaud Bazin	Christian Cambon	Élisabeth Doineau
Bruno Belin	Agnès Canayer	Sabine Drexler
Nadine Bellurot	Michel Canévet	Alain Duffourg
Catherine Belrhiti	Vincent Capo-Canellas	Catherine Dumas
Martine Berthet	Emmanuel Capus	Françoise Dumont
Christian Bilhac	Marie-Claire Carrère-Gée	Laurent Duplomb
Annick Billon	Maryse Carrère	Nicole Duranton
Olivier Bitz	Alain Cazabonne	Dominique Estrosi Sassone
Étienne Blanc	Samantha Cazebonne	Jacqueline Eustache-Brinio
Jean-Baptiste Blanc	Anne Chain-Larché	Agnès Evren
Yves Bleunven	Patrick Chaize	Daniel Fargeot
Christine Bonfanti-Dossat	Daniel Chasseing	Gilbert Favreau
François Bonhomme	Alain Chatillon	Bernard Fialaire
François Bonneau	Patrick Chauvet	Isabelle Florennes
Philippe Bonnacerrère	Cédric Chevalier	Philippe Folliot
Michel Bonnus	Guillaume Chevrollier	Stéphane Fouassin
Alexandra Borchio Fontimp	Marta de Cidrac	Christophe-André Frassa
Gilbert Bouchet	Olivier Cigolotti	Amel Gacquerre
Yves Bouloux	Marie-Carole Ciuntu	Laurence Garnier
Corinne Bourcier	Édouard Courtial	Françoise Gatel
Jean-Marc Boyer	Pierre Cuypers	Fabien Genet
Valérie Boyer	Laure Darcos	Frédérique Gerbaud
Jean-Luc Brault	Mathieu Darnaud	Annick GIRARDIN
Max Brisson	Raphaël Daubet	Éric Gold
Christian Bruyen	Marc-Philippe Daubresse	Béatrice Gosselin

Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Philippe Grosvalet
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jean-Noël Guérini
Jocelyne Guidez
Véronique Guillotin
André Guiol
Nadège Haver
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Ahmed Laouedj
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoyne
Marie-Claude Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier

Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Michel Masset
Hervé Maurey
Pierre Médeville
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed Soilihi
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolay
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Guylène Pantel
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus

Marie-Laure Phinera-Horth
Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie Romagny
Jean-Yves Roux
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattedled

Ont voté contre :

Cathy Apourceau-Poly
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Éric Bocquet
Ian Brossat
Céline Brulin

Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Cécile Cukierman
Vincent Delahaye
Fabien Gay
Michelle Gréaume

Gérard Lahellec
Marianne Margaté
Pascal Savoldelli
Silvana Silvani
Marie-Claude Varailles
Robert Wienie Xowie

Abstentions :

Viviane Artigalas
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Grégory Blanc
Florence Blatrix Contat
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Colombe Brosset
Marion Canalès
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Christophe Chaillou

Yan Chantrel
Catherine Conconne
Hélène Conway-Mouret
Thierry Cozic
Karine Daniel
Ronan Dantec
Jérôme Darras
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus
Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud

Corinne Féret
Jacques Fernique
Jean-Luc Fichet
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Antoinette Guhl
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche

Marie-Pierre de La
Gontrie
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Didier Marie
Akli Mellouli
Serge Méryllou

Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol

Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Ghislaine Senée
Anne Souyris
Lucien Stanzione

Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat

Mickaël Vallet
Jean-Marc Vayssouze-
Faure

Mélanie Vogel
Michaël Weber
Adel Ziane

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Pierre Ouzoulias,
Président de séance

Aymeric Durox
Joël Guerriau
Joshua Hochart
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek